

RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

# RAPPORT 2026

## ABEILLE VIE

ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

*Rapport prévu à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2025*

30 JUIN 2026





# SOMMAIRE

|                                                                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A. Introduction .....</b>                                                                                                    | <b>5</b>  |
| 1. Qui sommes-nous ? Abeille Assurances .....                                                                                   | 5         |
| 2. Notre réponse aux enjeux de durabilité .....                                                                                 | 9         |
| <b>B. Démarche générale d'Abeille Assurances sur la prise en compte des critères ESG.....</b>                                   | <b>11</b> |
| 1. Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur.....                                                                          | 11        |
| 2. Synthèse de notre stratégie de durabilité sur le portefeuille d'investissement .....                                         | 17        |
| <b>C. Les moyens internes déployés par Abeille Assurances .....</b>                                                             | <b>30</b> |
| 1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité.....                                                  | 30        |
| 2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune .....                                             | 31        |
| <b>D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d'Abeille Assurances .....</b>                               | <b>33</b> |
| 1. Au sein d'Abeille Assurances.....                                                                                            | 33        |
| 2. Au sein d'Aéma Groupe.....                                                                                                   | 35        |
| 3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération.....                                                | 35        |
| <b>E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre .....</b> | <b>37</b> |
| 1. Abeille Assurances, moteur du changement .....                                                                               | 37        |
| 2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés aux risques de durabilité..                                | 39        |
| <b>F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles .....</b>                                                                   | <b>42</b> |
| 1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.....              | 42        |
| 2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles .....                                                        | 45        |
| <b>G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone</b>                  | <b>47</b> |
| 1. Pourquoi agir en faveur du climat.....                                                                                       | 47        |
| 2. Nos objectifs dans le cadre de l'engagement Net Zero 2050 .....                                                              | 48        |
| 3. Nos leviers d'action .....                                                                                                   | 50        |
| 4. Mesure et pilotage de nos engagements .....                                                                                  | 55        |
| <b>H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....</b>                                  | <b>66</b> |
| 1. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie .....                                                        | 66        |
| 2. Nos politiques sectorielles sur la biodiversité .....                                                                        | 69        |
| 3. Notre impact sur la biodiversité .....                                                                                       | 71        |
| <b>I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques .....</b>                                        | <b>75</b> |

|                                                                                     |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Identifier les risques de durabilité.....                                        | 76 |
| 2. Evaluation de l'exposition des investissements aux risques de durabilité .....   | 76 |
| 3. Evaluation de l'exposition des investissements aux risques liés à la nature..... | 79 |
| 4. Dispositif de pilotage des risques de durabilité.....                            | 97 |

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| <b>J. Perspectives .....</b> | <b>100</b> |
|------------------------------|------------|

|                                                                                                                                                         |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 .....</b> | <b>101</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|

|                     |            |
|---------------------|------------|
| <b>Annexes.....</b> | <b>106</b> |
|---------------------|------------|



## Construire ensemble une assurance durable, engagée et responsable

L'année 2025 confirme une réalité simple : les risques liés au climat et à la nature sont omniprésents. La France a enregistré une température moyenne supérieure de +2,5 °C à l'ère préindustrielle, tandis que deux canicules successives ont marqué l'été, faisant de 2025 le troisième été le plus chaud jamais observé en France. Au-delà de ces records climatiques, 56 % des Français déclarent avoir déjà subi un dommage lié à un événement climatique sur leur logement ou leurs biens, soulignant la traduction très concrète du dérèglement climatique dans la vie quotidienne et dans le risque assurantiel. Dans ce contexte, Abeille Assurances s'attache à protéger nos clients et nos parties prenantes ainsi qu'à renforcer leur résilience comme ce fut le cas lors des inondations dans le Var où nos équipes se sont fortement mobilisées pour accompagner nos assurés et répondre aux situations d'urgence.

Abeille Assurances assume un rôle d'assureur et d'investisseur responsable. Assureur, nous protégeons nos clients face à l'imprévu et nous les accompagnons dans la réalisation de leurs projets tout au long de la vie. Investisseur, par l'épargne qui nous est confiée, nous contribuons au développement économique et social dans les territoires et nous agissons pour construire ensemble une société responsable et durable. Nous avons une responsabilité fiduciaire envers nos assurés et nos épargnants, et gérons un bilan assurantiel exposé à des risques systémiques. Notre objectif est clair : maîtriser nos risques tout en contribuant positivement à la transformation de l'économie.

Dans un environnement international instable, marqué par des tensions géopolitiques durables et un contexte réglementaire évolutif sur la durabilité, notre cap ne change pas. Nous maintenons notre engagement Net Zero, avec des objectifs intermédiaires ambitieux à horizon 2030, après avoir largement atteint notre premier objectif à horizon fin 2025. Nous renforçons nos exigences sur les secteurs les plus émissifs et déployons une stratégie biodiversité structurée, appuyée entre autres, sur des investissements concrets. En 2025, nous avons notamment financé le fonds de place Objectif Biodiversité, dédié au financement de la préservation de la biodiversité, ainsi que le fonds Terra de SWEN, qui accompagne les agriculteurs dans leur transition agroécologique. Nous nous sommes également fixé un objectif ambitieux d'investissement durable de 500 m€ par an, en nous appuyant sur les exigences de la réglementation européenne SFDR, dans le but d'orienter durablement les flux financiers vers des activités contribuant à des solutions climatiques, environnementales, et sociales.

La gestion des risques de durabilité, en particulier ceux liés aux risques physiques du changement climatique et à leur impact sur nos assurés et nos investissements, constitue une de nos principales préoccupations. L'évolution de ces risques impose de les monitorer de manière toujours plus granulaire, de mesurer et de piloter les expositions afin de préserver l'équilibre du bilan assurantiel. Cela passe également par des activités de prévention auprès de nos assurés afin qu'ils soient préparés face à la survenance potentielle de ces risques.

Nous continuons également à orienter des capitaux vers l'investissement à impact, en particulier sur des thématiques sociales et territoriales, convaincus que la transition doit être juste et inclusive. À travers Abeille Impact Investing France, nous soutenons des projets ancrés dans l'économie réelle, porteurs de valeur durable.

L'année 2025 marque un point d'étape clé dans notre trajectoire. Elle confirme que notre stratégie est robuste, cohérente avec les recommandations scientifiques, et adaptée aux risques d'aujourd'hui comme à ceux de demain. Abeille Assurances poursuivra cette voie avec constance : lucide sur les risques, exigeante dans ses choix et engagée dans l'action.

**Ce rapport ESG Climat 2025 illustre l'ambition, la responsabilité et la détermination d'Abeille Assurances à agir, aux côtés de l'ensemble de ses parties prenantes, pour construire un avenir plus résilient, plus durable et plus juste.**

**Philippe Michel Labrosse** Directeur Général d'Abeille Assurances

## A. Introduction

### 1. Qui sommes-nous ? Abeille Assurances

#### Notre histoire et raison d'être

##### **Ancrage historique et identité de marque : 170 ans d'engagement**

Fondée en 1856 par des viticulteurs et des notables de Dijon pour assurer le risque de grêle, l'Abeille Bourguignonne – devenue Abeille Assurances – est l'une des plus anciennes compagnies d'assurance françaises. En 2021, elle rejoint Aéma Groupe, groupe mutualiste de protection issu du rapprochement entre Aésio Mutuelle et la Macif.

En renouant avec ses racines, Abeille Assurances réaffirme les valeurs fondatrices qui orientent sa mission depuis l'origine. Sa raison d'être constitue un repère de long terme, donnant du sens à ses engagements, à ses actions et à celles de ses collaborateurs. Elle guide l'évolution de l'entreprise pour répondre avec intégrité et responsabilité aux enjeux contemporains et aux attentes de ses clients.

##### **Une marque renouvelée pour un avenir prometteur**

Les récentes campagnes de communication ont contribué à renforcer la notoriété et l'attractivité d'Abeille Assurances, en valorisant une image de marque fondée sur la proximité et la qualité de service. Les clients reconnaissent notamment l'écoute, la disponibilité et la capacité de l'entreprise à répondre à leurs besoins spécifiques, appuyée par un réseau national d'agents généraux.

La signature « **Donner des ailes à votre avenir** » exprime l'engagement d'Abeille Assurances à accompagner durablement ses clients et à leur offrir une protection responsable. Sa raison d'être, véritable boussole stratégique, confirme son rôle dans la société à travers ses métiers, ses engagements et ses initiatives.

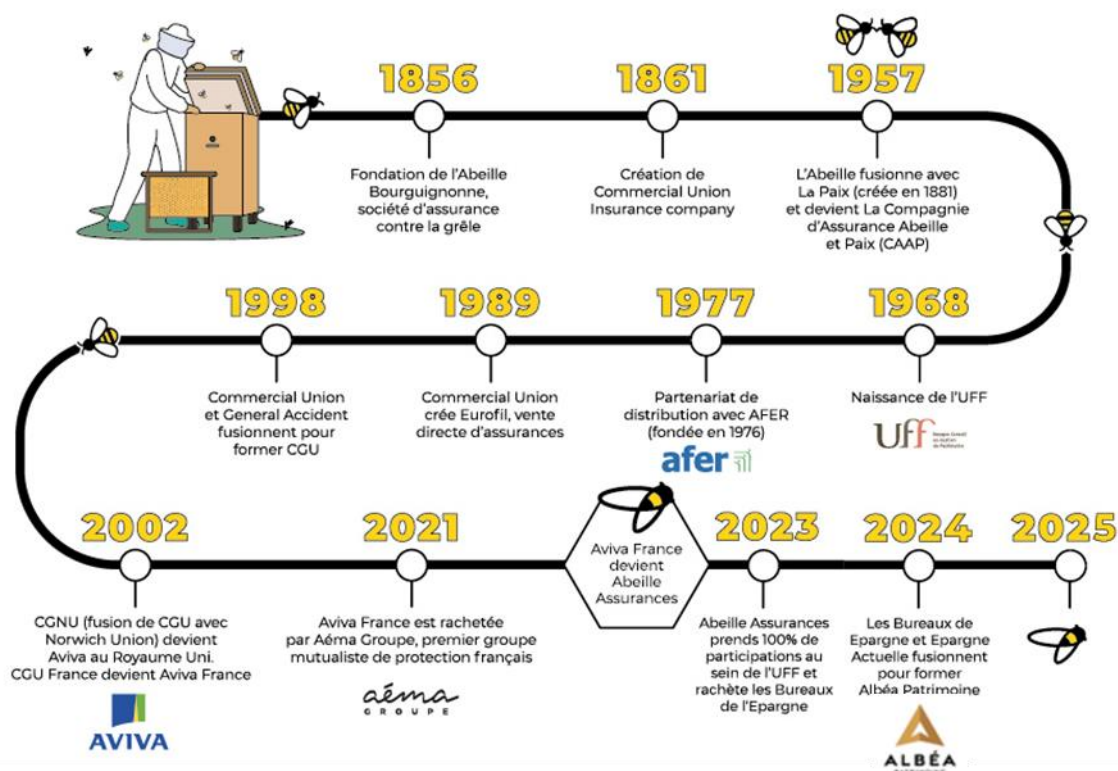
Auprès de ses collaborateurs, Abeille Assurances fonde son action sur deux valeurs cardinales – le respect et l'intégrité – ainsi que sur quatre principes actionnables autour de la culture clients (« Soyons le Client »), la collaboration (« Collaborons sans frontières »), l'action (« Visons l'essentiel ») et l'engagement (« Agissons et soyons engagés »).

Ces éléments constituent les fondations de son identité et de sa contribution au sein d'Aéma Groupe comme de la société. Abeille Assurances est un pilier de performance et de stabilité au cœur d'Aéma Groupe. Sa capacité à se renouveler et à se transformer démontre la pertinence de son modèle et sa place d'acteur incontournable au sein du Groupe et au sein du marché.

#### **La Raison d'être d'Abeille Assurances**

**Assureur**, nous **protégeons** nos clients face à l'imprévu et nous les **accompagnons** dans la réalisation de leurs projets tout au long de la vie.

**Investisseur**, avec l'épargne qui nous est confiée, nous **contribuons** au développement économique et social dans les territoires et nous **agissons** pour construire ensemble une société responsable et durable.



## Acteur généraliste, multicanal et de proximité

Assureur généraliste de premier plan, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services.

Elle comprend des produits et services d'assurances (auto, habitation, scolaire, multirisque professionnelle, agricole), de protection des personnes (garantie accident de la vie, assurance emprunteur, assurance obsèques et décès, assurance prévoyance, assurance santé, protection juridique), d'épargne et de retraite individuelle ou collective, à destination de ses clients particuliers et professionnels.

Elle propose ses produits à travers une approche multicanale principalement via un réseau intermédié. En accompagnant et en conseillant leurs clients, les apporteurs créent avec eux une relation de confiance sur le long terme.

## 4e réseau d'agents généraux en France



Avec 965 agents généraux, 1 777 collaborateurs et 873 points de vente, le réseau d'agents généraux Abeille Assurances privilégie la proximité. Les agences sont principalement situées en zones rurales et dans les centres-villes de moyenne importance. 64% des agents généraux Abeille Assurances exercent en association sur une ou plusieurs agences. Ce modèle, qui mise sur la complémentarité et la diversité des compétences au sein de l'agence, permet de délivrer à nos clients des conseils et des solutions en assurance dommage comme en assurance vie. 174 agents recrutés sur les trois dernières années.

## Eurofil, l'assurance en ligne



Abeille Assurances s'appuie également sur sa marque Eurofil, acteur reconnu du direct et de l'assurance en ligne pour commercialiser ses produits d'assurance aux particuliers, principalement en auto et habitation. L'activité repose sur deux plateformes téléphoniques situées au Mans et à Mont Saint Aignan regroupant plus de 185 conseillers dédiés à la gestion et de souscription. L'année 2025 a été marquée par la décision de cession de l'activité Eurofil à Allianz Direct. Cette cession, effective au 1er janvier 2026, permet de



recentrer les activités d'Abeille Assurances sur ses réseaux de distribution de proximité et participe à la restauration des équilibres techniques d'Abeille Iard & Santé.

### Le réseau courtage

Ce réseau se répartit entre environ 130 courtiers Dommages, spécialisés dans les risques industriels, techniques et construction, ou responsabilité civile et 1 727 courtiers Vie proposant des solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance individuelle, ainsi que des offres en retraite collective et épargne salariale.



#### Albéa Patrimoine

Créé en 1987, Albéa Patrimoine se distingue comme le premier courtier de l'AFER en France, leader sur le marché de l'assurance vie et de la retraite. Filiale de l'assureur Abeille Assurances Holding – marque d'Aéma Groupe - Albéa Patrimoine exerce une activité reconnue de Conseil en Investissements Financiers (agrément CIF) et d'Intermédiation en Assurance (IAS).

Avec près de 40 ans d'expertise, Albéa Patrimoine propose une offre AFER complète et lisible, composée d'une gamme de supports financiers diversifiés conçue pour répondre aux divers enjeux financiers de ses clients, tout au long de leur vie : construction et valorisation d'une épargne, préparation à la retraite, organisation de la transmission. Albéa Patrimoine s'appuie sur un solide réseau de 40 agences en France, avec 120 conseillers engagés auprès des 230 000 clients fidèles sur plus de 4 générations et représentant près de 20,5 milliards d'euros d'encours gérés.



#### L'Union Financière de France (UFF)

Créateur du métier de conseiller en gestion de patrimoine en France, l'Union Financière de France (UFF) accompagne, depuis 1968, ses clients au fil des générations. L'UFF propose aux particuliers, chefs d'entreprise ou personnes morales des produits et services adaptés à la gestion de leur patrimoine. Au 31 décembre 2025, près de 170 000 clients font confiance à l'UFF pour construire leur avenir financier. Avec près de 1 000 collaborateurs, dont 700 dédiés au conseil, l'UFF assure une

présence sur tout le territoire national.



#### VIP Conseils

Créer il y a plus de 35 ans, VIP Conseils met à disposition de ses clients particuliers et entreprises son expertise en gestion de patrimoine, transmission, investissements financiers et retraite complémentaire. VIP compte 26 conseillers, installés à Paris.



Notre réseau de distribution se distingue par sa connaissance fine des enjeux locaux et sa proximité avec les clients. Grâce à leur expertise terrain, nos distributeurs identifient les besoins, proposent des solutions adaptées et contribuent durablement à la fidélisation de notre clientèle. Leur engagement quotidien est un pilier essentiel de la relation de confiance que nous construisons avec nos clients.



**Renaud Célié, en charge du Développement, de la Direction Digitale & IT et des Services clients**



### Partenariat Afer

Abeille Assurances est partenaire de l'AFER (Association Française d'Épargne et de Retraite) depuis 1977, première association d'épargnants libre et indépendantes de France. Son objectif est de permettre à ses adhérents de se constituer une épargne dans le meilleur cadre fiscal, juridique et financier possible.

En 2025, la 40ème édition des Oscars de l'assurance vie, de la retraite et de la prévoyance a récompensé les contrats Afer par deux oscars (un pour le contrat collectif d'assurance vie Multisupport Afer, le second pour la meilleure performance régulière). Abeille Assurances a également été récompensée par un oscar pour le nouveau contrat d'assurance vie Afer Génération.

## Abeille Assurances en 2025

### Abeille Assurances, l'assureur :

- Plus de 3,1 M clients particuliers et professionnels protégés par nos produits et services (+11,5k vs 2024)
- 1,6 MDS€ (hors santé) réglés à nos clients dont 195M€ réglés à nos clients ayant subi un sinistre climatique (vs 136 M€ en 2024)
- 495 agents généraux formés aux risques climatiques.

### Abeille Assurances, l'investisseur :

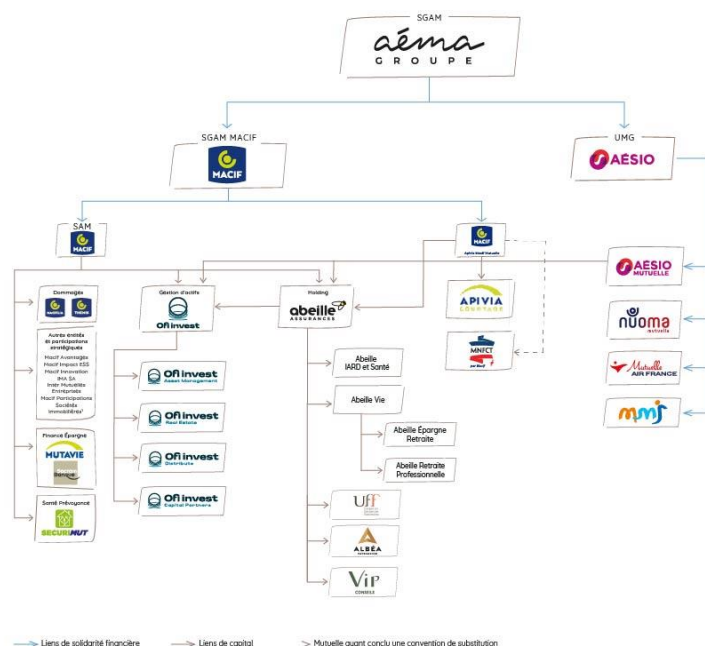
- 11,9% d'actifs durables à fin 2025 (hors UC) et 787 M€ d'investissements durables sur l'année 2025, avec la nouvelle définition d'investissement durable publiée cette année (904M€ selon l'ancienne)
- -56 % d'intensité carbone des obligations d'entreprise depuis 2019 à 2024 (Scope 1 et 2)

### Abeille Assurances, l'entreprise :

- Plus de 4 050 collaborateurs
- Index Pénicaud\* : 93/100
- Taux de salariés en situation de handicap\* : 9,19 % (vs 8,86% en 2024)
- 8 ans d'engagement en faveur de la cause LGBT+ avec l'Autre Cercle

## Abeille Assurances au sein d'Aéma Groupe

Aéma Groupe se positionne depuis maintenant 4 ans comme un acteur majeur et engagé de la protection en France.



> SIGAM : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle  
> UMG : Union Mutuelle de Groupe  
> SAM : Société d'Assurance Mutuelle

\*Sociétés immobilières : Marseille Grand Littoral, Lesseps Promotion, SNC Parajou, Société de l'Immobilier d'Exploitation Macif, Compagnie Foncière Macif, Foncière de Luitce

Organigramme simplifié au 31 décembre 2024



## 2. Notre réponse aux enjeux de durabilité

### 2.1. Les objectifs du rapport

Ce rapport ESG-Climat permet à Abeille Assurances de répondre à ses obligations de transparence concernant l'intégration des risques liés à la durabilité ainsi que la prise en compte des impacts négatifs potentiels dans ses processus internes. Il fournit également les informations requises sur la durabilité de ses produits financiers, conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation ») ainsi qu'au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (souvent désigné sous le nom d'« article 29 de la Loi Énergie-Climat »).

Au-delà du respect des exigences réglementaires, Abeille Assurances souhaite également présenter de manière transparente sa contribution à la transition énergétique, notamment l'alignement de ses stratégies d'investissement sur les objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité. Ce rapport constitue aussi une occasion de mettre en lumière la manière dont les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont intégrés dans la gestion des risques et dans la stratégie d'investissement.

### 2.2. Chiffres clés

**Quelques chiffres sur la performance ESG et les principales réalisations d'Abeille Assurances en matière de durabilité en 2025.**

#### Agir pour la décarbonation

- ▶ Un objectif réaffirmé de **neutralité carbone à l'horizon 2050** ;
- ▶ **Une politique renforcée sur les hydrocarbures** : l'arrêt des investissements dans les entreprises développant de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures (obligations détenues en direct), assortie d'un engagement renforcé auprès des sociétés pétrolières et gazières sur nos détentions en actions ;
- ▶ **Un portefeuille d'investissements corporate aligné sur une trajectoire 2 °C selon l'indicateur Implied Temperature Rise (ITR) de MSCI<sup>1</sup>**, avec 64 % des encours investis sur des entreprises à minima engagées sur une trajectoire de réduction des émissions conforme aux objectifs de l'Accord de Paris ;
- ▶ L'utilisation, pour la première année, de **l'ASCOR Improvement Score**, tel qu'utilisé par la Net Zero Asset Owner Alliance, indique une amélioration de 10 % du niveau d'alignement des obligations souveraines avec les objectifs de l'Accord de Paris, entre 2023 et 2025.

#### Réduire les impacts sur la biodiversité

- ▶ La **poursuite de notre stratégie d'engagement** avec les distributeurs d'huile de palme non durable, l'une des principales causes de déforestation mondiale, ainsi qu'avec les entreprises productrices de biocides, une cause majeure de perte de biodiversité ; et un engagement thématique sur la gestion de la ressource en eau.
- ▶ Le déploiement d'une **stratégie biodiversité** (charte et feuille de route) sur le portefeuille immobilier géré par Ofi Invest Real Estate ;
- ▶ La forte **mobilisation des équipes d'Abeille Assurances** dans la structuration du fonds de place Objectif Biodiversité, et des investissements continus dans le capital naturel avec 20 m€ d'engagement au total dont 10m€ engagés en 2025.

---

<sup>1</sup> Voir les annexes pour plus d'informations méthodologiques sur l'indicateur ITR

## Proposer des solutions d'investissement durable

- ▶ D'importants travaux menés au cours de l'année pour renforcer la définition de l'investissement durable, avec un objectif annuel affiché de 500 M€ d'investissements durables sur les portefeuilles fonds en euros et le bilan, et un niveau effectif atteignant 11,9 % des portefeuilles en 2025 ;
- ▶ Une **augmentation continue, en nombre comme en encours, des supports classés article 8 ou 9** au sens de SFDR : par exemple sur les encours Unités de Compte (55 % en 2025 vs 42 % en 2024) et les encours OPC en direct (77% en 2025)
- ▶ Le déploiement d'un outil interne pour recueillir les préférences de durabilité des clients sur les Unités de Compte (périmètre AFER) et un renforcement des solutions durables dans différentes gammes ;
- ▶ Un engagement toujours fort dans l'écosystème de la finance à impact via Abeille Impact Investing France, Inv'ESS Amorçage Ile de France et Alliance for Impact Ventures.

## Maîtriser les risques de durabilité

- ▶ Le déploiement de **nouvelles métriques pertinentes d'analyse des risques Nature**, à la fois sur les actifs corporates (risque déforestation via Forest IQ, expositions géographiques, dépendances ENCORE) et sur les souverains (analyse des risques physiques via le WWF) ;
- ▶ **Évaluation des pertes potentielles liées aux risques climatiques physiques** sur notre portefeuille d'investissement (Climate VaR) : 1,1 % de pertes attendues en l'absence d'action d'adaptation (chiffres Abeille Assurances-MSCI) dans le cas d'un scénario 3 °C NDC (désigne une trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre basée sur les engagements officiels des États dans le cadre de l'Accord de Paris), principalement attribuable aux aléas de chaleur extrême et faible débit des rivières.
- ▶ Des travaux sur la structuration de l'intégration des enjeux nature (climat et biodiversité) dans le **cadre de gestion des risques d'Abeille Assurances**.



Nous avons poursuivi sans relâche les efforts engagés ces dernières années, tant dans notre contribution aux travaux de place que dans la poursuite de nos objectifs stratégiques.

En 2025, nous avons fait le choix de clarifier notre vision de la durabilité, pour gagner en cohérence et en lisibilité. Sur les impacts, nous avons substantiellement renforcé et précisé la définition de l'investissement durable, afin de mieux piloter l'impact réel de nos décisions d'investissement. Sur les risques, l'année a constitué une étape clé. Un travail structurant a été mené sur la conception d'indicateurs de pilotage, appelés à être progressivement déployés dans nos politiques.



**Jean-François COPPENOLLE, Directeur d'investissement et du pôle ISR**



## B. Démarche générale d'Abeille Assurances sur la prise en compte des critères ESG

### 1. Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur

#### 1.1. Maîtriser nos risques et définir une stratégie d'investissement prenant en compte les facteurs de durabilité

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances et ses filiales sont triplement exposées aux risques de durabilité (environnement, social et gouvernance) à la fois sur leurs actifs, leurs passifs (produits d'assurance) et leurs modèles d'affaires. À l'actif, ces risques peuvent donner naissance à des risques financiers (crédit, marché ou liquidité) qui peuvent avoir un fort impact sur la valeur des actifs en portefeuille. Au passif, les risques associés sont liés par exemple à l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes, qui ont des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et ont des impacts financiers mais aussi sociaux importants. Sur le modèle d'affaires de l'assurance, c'est la capacité du secteur à assurer l'ensemble des biens des clients sur la totalité du territoire qui peut être à risque, faisant porter ainsi un risque financier important sur le secteur public et la population en cas de multiplication de sinistres climatiques graves.

Au total, ces risques peuvent avoir un effet négatif sur la performance financière ou la réputation d'Abeille Assurances et de ses filiales, mais ils pourraient remettre en cause, à terme, l'assurabilité d'un certain nombre de biens dans des zones particulièrement vulnérables face au changement climatique, ce qui crée un risque systémique pour l'économie française. Afin d'en réaliser une analyse holistique, ces risques de durabilité sont estimés à l'aune du concept de double matérialité.

##### *1.1.1. Introduction du concept de double matérialité*

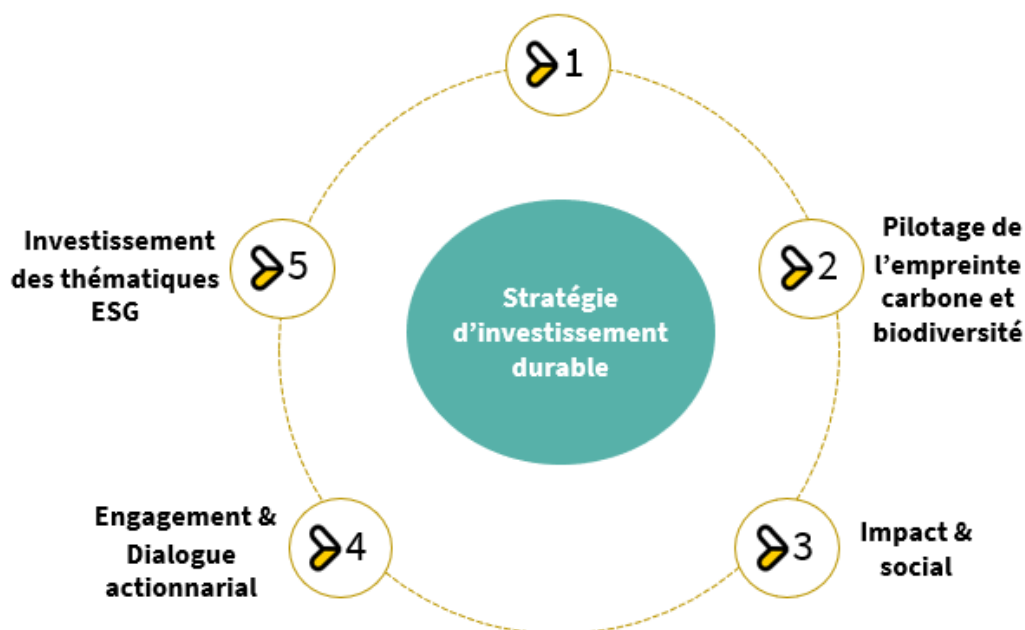
La double matérialité est un concept crucial pour Abeille Assurances, à la fois exposée aux risques financiers et extra financiers en tant qu'assureur mais aussi en tant qu'investisseur. En effet, ses investissements et ses contrats d'assurance sont exposés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ce qui peut résulter en des pertes financières ("matérialité financière"), mais peuvent aussi générer ou faciliter des impacts négatifs sur l'environnement naturel, économique et social ("matérialité de l'impact"). La double matérialité est également au cœur de la logique de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) à laquelle Abeille Assurances reporte à travers le rapport de durabilité CSRD d'Aéma Groupe.

Abeille Assurances prend ainsi en compte les risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement, mais publie également les principales incidences négatives de la stratégie d'investissement sur les facteurs de durabilité. La réglementation incite à adopter une approche globale en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, en prenant en compte les impacts directs et indirects sur l'activité de l'entreprise, mais également sur la société et l'environnement.

##### *1.1.2. Description de la stratégie globale d'investissement durable*

La démarche d'Abeille Assurances en matière d'intégration des facteurs de durabilité s'appuie sur cinq piliers fondamentaux :

## Performance ESG par classe d'actifs



### ► Le pilotage de la performance ESG du portefeuille

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères et risques de durabilité dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Ofi Invest Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Afin de prendre en compte au mieux les objectifs de durabilité à la fois sur les actifs liquides (actions, obligations) et les actifs réels (immobilier), nous mesurons les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements. En ce qui concerne les investissements en non coté géré par des sociétés de gestion tierces, nous essayons, dans la mesure du possible, d'être représenté au comité d'investissement ou d'impact. Dans tous les cas, nous nous entretenons régulièrement avec les sociétés de gestion au sujet de la performance ESG des actifs.

### ► Le pilotage de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille

Abeille Assurances mesure et suit l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement du fonds général (environ 55 milliards d'euros) afin de s'assurer de la réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub>, avec un objectif de réduction minimum de leurs émissions financées sur un scope 1, 2 et 3 de 40% d'ici 2030. Pour ce faire et respecter une trajectoire net zéro d'ici à 2050, Abeille Assurances s'appuie notamment sur la mise en place d'exclusions d'investissement ciblées, tels que le charbon thermique et les hydrocarbures, afin d'exclure les acteurs qui ne prendront pas, structurellement ou volontairement, des actions suffisamment fortes. Abeille Assurances s'appuie sur plusieurs indicateurs issus de fournisseurs de données externes<sup>2</sup> pour mesurer objectivement cet effort de réduction de l'empreinte carbone. La MSAppb\* est utilisée pour mesurer l'empreinte biodiversité, et permet de mesurer l'impact global de nos portefeuilles d'investissement sur la biodiversité. Des métriques de risque financier tels que la Climate Var MSCI permettent de

<sup>2</sup> Davantage d'informations relatives aux fournisseurs de données externes peuvent être trouvées dans la partie traitant des moyens que déploie Abeille Assurances pour l'intégration des critères de durabilité.

quantifier l'impact de scénarios climatiques. En 2025, nous avons élargi le panel de métriques de risques, présentées dans la partie I de ce rapport.

► **L'accompagnement des entreprises à impact et l'investissement à objectif social**

En 10 ans, Abeille Assurances a investi plus de 100m€ dans des entreprises à impact sur l'ensemble du territoire français, avec une présence sur toutes les phases de croissance, soutenant des porteurs de projets à impact, via le concours La Fabrique Abeille Assurances, ainsi que des entreprises en amorçage ou en développement (TPE, PME) via une participation au capital pour une centaine d'entreprises. Les entreprises financées répondent aux enjeux de consommation et production responsable, d'économie collaborative et circulaire, de santé et de services aux personnes fragilisées, d'éducation, d'emploi durable, de développement local, et d'innovation écologique et énergétique. Le programme d'impact d'Abeille Assurances s'appuie sur des experts reconnus de la finance à impact comme Inco et Ventech.

► **L'engagement et le dialogue actionnarial**

La politique d'engagement actionnarial d'Abeille Assurances est un outil fondamental pour exercer le rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique d'un point de vue extra financier sur les entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit pour le compte de ses clients. Abeille Assurances, par le biais d'Ofi Invest AM, s'engage notamment auprès des entreprises pour les inciter à accélérer leur transition et soutenir leur démarche. Davantage d'informations quant à notre politique d'engagement actionnarial peuvent être trouvées dans la partie E (« Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre »).

► **L'investissement en faveur de la durabilité et des transitions**

Abeille Assurances mobilise une stratégie d'investissement destinée à soutenir la transition environnementale, la transformation énergétique et le développement d'activités à impact positif. Cette approche combine l'allocation vers des actifs contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, tels que les obligations vertes, sociales ou durables. Dans ce cadre, Abeille Assurances a produit sa définition d'investissement durable, et fixé un objectif de 500M€ annuels.

## 1.2. Répondre aux attentes des clients

### Finance durable : les attentes des épargnants envers leurs conseillers financiers se sont renforcées

- L'AMF note que les attentes des épargnants relatives à la finance durable se sont fortement accrues. Les conseillers doivent simplifier le parcours client, notamment en clarifiant et formalisant les préférences ESG, jugées trop complexes actuellement.
- 76% des français estiment que l'impact environnemental des placements responsables est un sujet important, dont 22% « tout à fait important ». (3<sup>e</sup> édition du baromètre OpinionWay pour l'AMF)
- En revanche, si 64 % des Français ont entendu parler des placements responsables, seuls 12 % les connaissent bien et 59 % doutent qu'ils soient vraiment responsables.

Malgré un intérêt croissant pour ces types de placements, la diversité et complexité des produits d'investissement durable nécessite un accompagnement structuré de l'assureur. Il est **donc essentiel qu'Abeille Assurances fasse preuve de pédagogie** pour expliquer clairement à ses clients les atouts, les contraintes et les objectifs des supports d'investissement responsables.

De son côté, Abeille Assurances adapte progressivement son offre pour répondre aux attentes variées de ses clients, en proposant un éventail plus large de produits intégrant les enjeux de durabilité. **L'entreprise a également déployé en**

**2025 un outil permettant de mieux intégrer les préférences de durabilité des clients dans leurs décisions d'investissement.**

### **Les fonds durables, est-ce que c'est rentable ?**

- ▶ Les fonds durables peuvent être rentables, parfois plus rentables que les fonds non durables sur un horizon de temps donné. Néanmoins, aucune étude ne permet de conclure définitivement que les fonds durables sont plus ou moins rentables que les fonds normaux.

## **1.3. Participer à l'évolution du marché**

Abeille Assurances est convaincue d'avoir un rôle à jouer dans la transition vers une économie durable. Afin de mieux comprendre les ressorts de cette transition, d'influer sur ses leviers et afin d'agir de concert avec nos pairs pour avoir plus d'influence, nous sommes fiers de nous engager activement dans différentes initiatives et groupes de travail, notamment :

### **Nos participations aux initiatives de place**

- ▶ Les groupes de travail de l'Institut de la Finance Durable
- ▶ Les groupes de fonds de place, notamment « Objectif Biodiversité » et « Objectif Climat »
- ▶ La Net Zero Asset Owner Alliance qui a pour objectif de définir un protocole d'actions pour aligner les portefeuilles d'investissement à une trajectoire en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris
- ▶ Le Finance For Biodiversity Pledge signé par le Groupe Aéma en septembre 2022. Nous avons aussi rejoint la Finance For Biodiversity Foundation afin de contribuer et de participer aux travaux de la place financière sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par le secteur financier, et travaillons aux méthodologies d'alignement des portefeuilles avec le cadre mondial Kunming-Montréal sur la biodiversité
- ▶ Le CDP (Carbon Disclosure Project)
- ▶ Les Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI)
- ▶ Les commissions Investissement Responsable de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels et de France Assureurs

A travers le Groupe Aéma, Abeille Assurances est également en dialogue régulier avec les pouvoirs publics afin d'être force de proposition sur les sujets de finance durable aussi bien au niveau français qu'europpéen.



Durant 2025, Jean-François Coppenolle, Responsable des Investissement, était co-responsable des travaux de développement méthodologiques de la *Net Zero Asset Owner Alliance* reflétant notre engagement de contribuer activement à la transition vers une économie décarbonée. Il était également membre du Technical Expert Group auprès du *Sustainability Reporting Board* de l'Efrag<sup>3</sup> et de l'advisory board member de la Finance for Biodiversity Foundation. Au cours de 2025, il était également membre de la Commission Consultative Finance Durable de l'ACPR et représente également le consortium d'investisseurs dans le cadre du fonds de place « Objectif biodiversité ».



## 1.4. Adopter une démarche d'entreprise engagée

A travers ses métiers d'assureur et d'investisseur, Abeille Assurances est témoin au quotidien des mutations sociétales et environnementales. Pour faire face à ces évolutions, l'entreprise s'est engagée dans une démarche RSE avec des positions fortes, en adéquation avec ses valeurs et sa raison d'être.

### **Accompagner nos clients pour faire face au changement climatique**

Anticiper et répondre aux risques climatiques pour protéger nos activités, nos clients et les territoires. Accélérer l'adaptation climatique de nos clients et territoires, en combinant prévention, innovation assurantielle et financement ciblé de la résilience.

### **Être un acteur écoresponsable**

Adopter une approche globale et exemplaire de réduction des impacts—décarbonation, lutte contre la pollution et soutien à la biodiversité, avec notamment notre stratégie d'investissement responsable—pour créer une valeur durable et crédible.

### **Être un acteur engagé pour la société**

Renforcer notre impact social positif et incarner nos valeurs. En tant qu'acteur de référence, nous ambitionnons de contribuer à la cohésion sociale en conjuguant prévention des risques, inclusion, soutien à l'entrepreneuriat et investissement à impact. Cette approche globale vise à répondre concrètement aux besoins des territoires et des populations, tout en renforçant la confiance que nous construisons dans la durée avec nos parties prenantes.



Abeille Assurances développe une approche globale en faisant de la durabilité un pilier stratégique, un levier de différenciation, de fierté et de création de valeur, pour nos clients, nos collaborateurs, nos distributeurs, nos territoires et nos investisseurs, en combinant adaptation climatique, exemplarité environnementale et engagement sociétal à impact, au service de la performance et de la réputation de l'entreprise.

Le plan de transformation d'Abeille Assurances met la durabilité au cœur ; il vise à moderniser nos offres et à renforcer notre position sur le marché, tout en engageant pleinement nos parties prenantes. En phase avec celui d'Aéna Groupe, il repose sur quatre axes :

- ▶ réinventer le leader de l'épargne pour l'inscrire dans un futur durable ;
- ▶ définir l'assurance dommage durable et rentable de demain et pérenniser notre modèle ;
- ▶ placer l'excellence de service client et distributeur au cœur de notre modèle ;
- ▶ réorganiser nos réseaux de distribution afin d'en tirer le plein potentiel.

Ainsi, Abeille Assurances anticipe pour protéger nos activités, nos clients et nos territoires, combine prévention, innovation assurantielle et financement ciblé de la résilience, tout en limitant au maximum ses impacts sur l'environnement. La compagnie renforce sans relâche sa position d'acteur engagé pour incarner pleinement ses valeurs via notamment sa fondation d'entreprise et son concours à impact La Fabrique, pour préparer et incarner l'avenir.



**Angéline Derache (Directrice de Cabinet, Stratégie, Communication, Pilotage et RSE d'Abeille Assurances)**



## 1.5. Communiquer avec transparence

### A travers nos publications réglementaires et volontaires

Abeille Assurances communique de manière proactive et transparente auprès de ses clients et de l'ensemble de ses parties prenantes sur les enjeux de durabilité, en particulier ceux liés au changement climatique. Les modalités de prise en compte de ces enjeux sont présentées de façon détaillée à travers un ensemble de publications accessibles au public. Ces informations sont notamment mises à disposition sur les sites internet d'Abeille Assurances, d'Aéna Groupe et d'Ofi Invest Asset Management, et comprennent le rapport d'activité d'Abeille Assurances, le rapport CSRD du Groupe, le rapport volontaire de durabilité d'Abeille Assurances, la politique de diligence raisonnable relative aux principales incidences négatives, la politique d'intégration des risques en matière de durabilité, ainsi que les rapports ESG publiés par Ofi Invest AM.

### Sensibiliser nos clients par nos réseaux de distribution

Nos agents ont un devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR tout en approfondissant continuellement leurs compétences propres sur le sujet. Nous avons mis à leur disposition des fiches pédagogiques qui répondent aux questions clés que nos clients peuvent se poser, telles que :

- ▶ Que cachent les acronymes RSE, ESG et ESS ?

- ▶ Quand l'épargne rime avec préservation de la biodiversité
- ▶ Label ISR, la position d'OFI Invest

Nous avons en ligne depuis 2023 le guide de l'Épargne Responsable réalisé par France Assureurs ainsi qu'une plaquette réalisée par les équipes Marketing : « donner plus de sens à votre épargne grâce aux supports labellisés proposés dans les contrats Abeille Assurances ».

Sur notre site internet, figurent d'autres contenus :

- ▶ Des conseils en assurances sous forme d'articles : *Que cachent les acronymes RSE ESG et ESS ? Un investissement financier peut-il être responsable ? / Comment les critères ESG influent-ils sur la gestion des gérants d'Abeille Asset Management ? / Quelles entreprises se cachent derrière les labels ISR et Finansol ? Les fonds à thématique ISR*
- ▶ Une page sur l'investissement responsable présentant les labels disponibles dans nos gammes ;
- ▶ Une page sur la finance durable (page réglementaire donnant des informations et explications sur la réglementation SFDR et sur les Art. 8 et 9) ;
- ▶ Une vidéo animée : « Comment donner une orientation responsable à son épargne avec les supports labellisés ISR, Finansol, Luxflag ou Greenfin ».

 **L'Investissement responsable en vidéo - Abeille Assurances ([abeille-assurances.fr](https://www.abeille-assurances.fr))**

Nous insérons régulièrement des informations sur les enjeux de durabilité (interviews de gérants, métriques ESG) dans les communications à destination de nos clients. Des plaquettes intégrant des informations extra financières pour les fonds commercialisés par Ofi Invest AM sont également fournies à notre clientèle de particuliers. De manière générale, nous veillons à communiquer activement sur ces sujets avec nos clients lors d'échanges et à l'occasion de forums ou de tables rondes. Conscients de l'importance particulière de ces thématiques, nous nous attachons à développer des formations évolutives à l'attention de nos réseaux de distribution afin qu'ils puissent mener à bien leur mission de devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR.

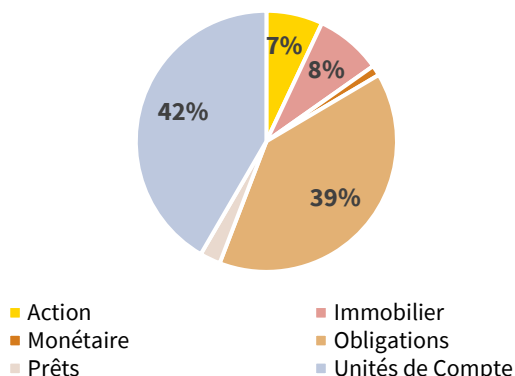
## 2. Synthèse de notre stratégie de durabilité sur le portefeuille d'investissement

### 2.1. Composition du portefeuille

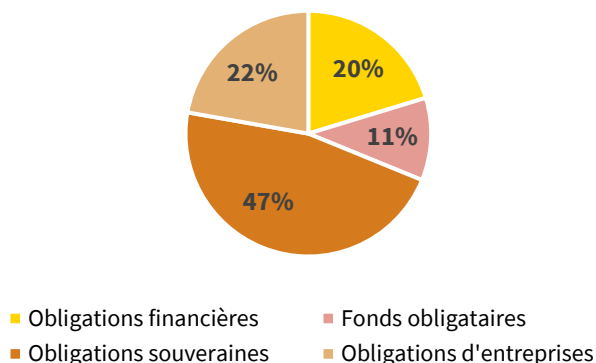
Sur un total de 49,3 Mds € d'encours sous gestion au 31 décembre 2025, 42% (20,5 Mds €) sont gérés en Unités de Compte (UC), et 58% (28,8 Mds €) sont gérés sous forme de mandats.

La majeure partie de l'actif géré sous mandat concerne des classes d'actifs obligataires (67%) principalement investies en obligations souveraines (47 % du portefeuille obligataire). Le montant total du portefeuille sous mandat euros exclut les participations stratégiques dans nos filiales, les prêts subordonnés intra-groupe, les dérivés ainsi que les activités de mise en pension. Ce montant intègre les actifs en représentation de nos engagements de passif relatifs à notre activité d'assurance vie en fonds garantis euros, ainsi que notre portefeuille dommage.

### Répartition des actifs du portefeuille d'Abeille Vie à fin 2025



### Décomposition des actifs obligataires du portefeuille d'Abeille Vie à fin 2025



Périmètre : Abeille Vie (au 31/12/2025)  
Source : Abeille Assurances

## 2.2. Intégration des caractéristiques de durabilité au niveau des Unités de Compte et OPC détenus en direct

### 2.2.1. **Unités de Compte** : notre prise en compte de critères de durabilité dans le processus de sélection et suivi de la performance

Afin de répondre aux attentes des épargnants et aux exigences de la réglementation européenne, Abeille Assurances propose une offre d'investissement responsable reposant sur des fonds labellisés, principalement ISR, ainsi que d'autres labels reconnus tels que Greenfin et LuxFLAG. À titre d'illustration, trois appels d'offres ont été lancés en 2025 pour la sélection de nouvelles Unités de Compte durables, afin de renforcer en continu l'exigence ESG de l'offre proposée.

#### Un outil développé en 2025

En 2025, nous avons développé un outil dédié au recensement des préférences de durabilité des clients dans notre gamme d'Unités de Compte, afin de mieux intégrer leurs attentes ESG dans les processus de conseil et d'allocation, en cohérence avec les exigences de la réglementation européenne SFDR.

#### ➤ Notre gamme durable

## Révision prévue de la réglementation « SFDR »

A ce jour, le règlement UE/2019/2088, plus communément appelé « SFDR », classe les supports d'investissement en trois catégories :

- ▶ Les fonds se référant à l'article 6 du règlement SFDR n'intègrent pas de caractéristiques environnementales ou sociales dans leur gestion ;
- ▶ Les fonds se référant à l'article 8 du règlement SFDR font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ;
- ▶ Les fonds se revendiquant conformes à l'article 9 du règlement poursuivent quant à eux un objectif précis d'investissement durable.

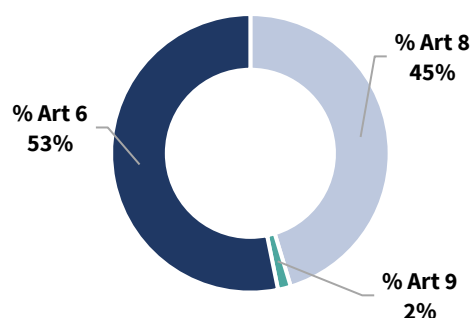
Jugeant ce cadre trop complexe et peu lisible, la Commission européenne a engagé une révision de la réglementation (SFDR 2.0) visant à en améliorer la clarté et à réduire les coûts de mise en œuvre pour les acteurs financiers. A ce stade, 3 nouvelles catégories seraient proposées :

- ▶ « ESG basics » : équivalent de l'article 8 actuel
- ▶ « Transition », pour investir spécifiquement dans la transition des entreprises
- ▶ « Sustainable », l'équivalent de l'article 9 actuel, avec des seuils spécifiques

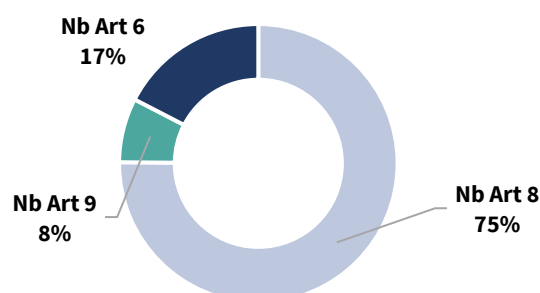
D'autres évolutions sont également à l'étude, notamment en matière de seuils d'alignement, de simplification du reporting des indicateurs de durabilité (PAI) et d'assouplissement de l'analyse DNSH (Do Not Significant Harm). La SFDR 2.0 est actuellement au stade de proposition législative, avec une entrée en application envisagée autour du premier semestre 2028, sous réserve de l'aboutissement du processus législatif européen. Nous suivons attentivement ces évolutions dans le cadre de notre stratégie d'investissement durable.

## Classification SFDR des Unités des Compte commercialisées à fin 2025

Répartition de la classification SFDR des UC, en % d'encours



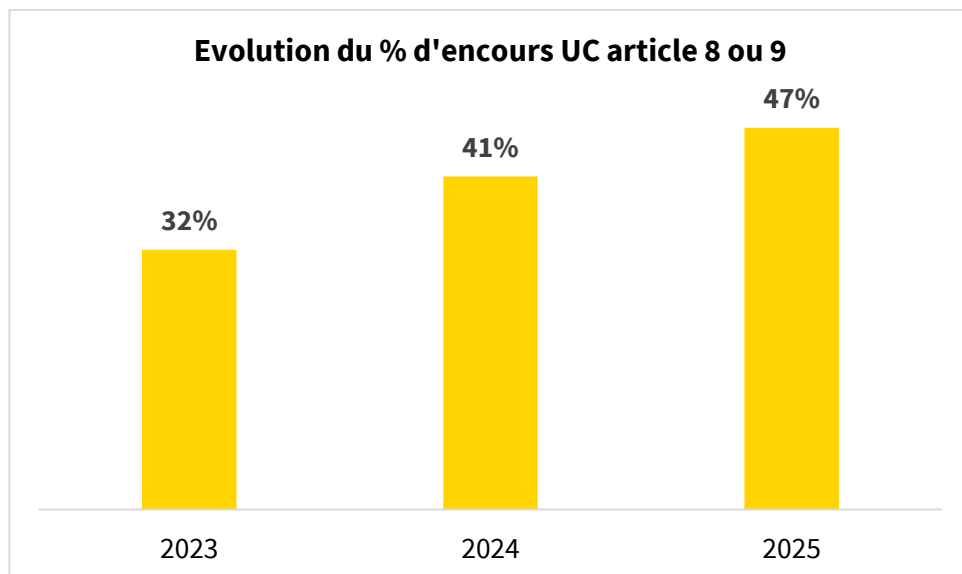
Répartition de la classification SFDR des UC, en nombre de fonds



Périmètre : Unités de Compte, Abeille Assurances et AFER, 31/12/2025 (hors UC en titres vifs et produits structurés), UC commercialisées  
Source : Abeille Assurances

| Classification SFDR | Valeur de marché (m€) |
|---------------------|-----------------------|
| Article 6           | 12 255                |
| Article 8           | 10 440                |
| Article 9           | 346                   |
| <b>Total</b>        | <b>23 041</b>         |

Périmètre : Unités de Compte, Abeille Assurances et AFER, 31/12/2025 (hors UC en titres vifs et produits structurés), UC commercialisées  
Source : Abeille Assurances



Périmètre : Unités de Compte, Abeille Assurances et AFER, 31/12/2025 (hors UC en titres vifs et produits structurés), UC commercialisées  
Source : Abeille Assurances

La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 peut être retrouvée en annexe.

**18% des fonds proposés en Unités de Compte sont labélisés (ISR, Greenfin, Finansol ou autre).**

### En conclusion sur les UC

En tant qu'assureur, nous disposons d'une marge de manœuvre réelle pour référencer des Unités de Compte alignées avec les préférences de durabilité de nos clients. C'est pourquoi une part très significative de l'offre proposée est durable, avec aujourd'hui environ 83 % de supports Article 8 ou 9. Nous avons aussi un rôle d'orientation et de sensibilisation de nos réseaux de distribution. La progression significative des Unités de compte proposant une part d'investissement durable, ainsi que des encours couverts en article 8 et 9 depuis 2023 illustre l'efficacité des efforts engagés ces dernières années.



**Julia BERTUZZI, Analyste senior du pôle ISR d'Abeille Assurances**

### Plan d'amélioration 2026

- ▶ Poursuivre le référencement d'Unités de Compte durables au sein de la gamme, en intégrant les enseignements issus de l'analyse des préférences de durabilité recueillies en 2025.

### 2.2.2. **OPC détenus dans les mandats** : notre prise en compte de critères de durabilité dans le processus de sélection et suivi de la performance

#### Classification SFDR des OPC des mandats d'investissement d'Abeille Vie à fin 2025

| Classification SFDR | Valeur de marché (m€) | %   |
|---------------------|-----------------------|-----|
| Article 6           | 1 578                 | 23% |
| Article 8           | 4 989                 | 73% |
| Article 9           | 295                   | 4%  |
| <b>Total</b>        | <b>6862</b>           |     |

Périmètre : OPC d'Abeille Vie au 31/12/2025

Source : Abeille Assurances

**77% des encours détenus via des OPC dans les mandats de gestion d'Abeille Vie sont classifiés article 8 ou 9 SFDR.**

Abeille Assurances intègre pleinement les enjeux de durabilité dans la sélection et la gestion des OPC au sein de ses mandats.

- ▶ Pour les OPC gérés par Ofi Invest Asset Management, cette intégration s'inscrit naturellement dans les processus de gestion du groupe.
- ▶ Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion tierces, les critères de durabilité font l'objet d'analyses approfondies lors de la sélection, puis d'un suivi régulier de la performance ESG, afin de s'assurer du maintien des exigences définies dans la durée.

En 2025, Abeille Assurances a affiné ses critères d'analyse du niveau de durabilité des OPC par classe d'actif (equity, dette, actif coté versus non coté). Cette analyse est désormais conduite avant chaque investissement sur le périmètre des OPC détenus dans les fonds euros et les fonds propres.

## 2.3. Nos investissements durables

### 2.3.1. Notre définition d'investissement durable répondant à la réglementation européenne SFDR

L'article 2.17 du règlement SFDR définit l'investissement durable comme un investissement contribuant soit à un objectif environnemental, évalué notamment à travers des indicateurs liés à l'efficacité des ressources, aux émissions de gaz à



effet de serre, à la biodiversité ou à l'économie circulaire, soit à un objectif social, tel que la réduction des inégalités, la cohésion et l'inclusion sociales, les relations de travail ou le soutien aux communautés défavorisées. Ces investissements doivent par ailleurs ne causer aucun préjudice significatif à ces objectifs (principe de « Do No Significant Harm ») et les entités bénéficiaires doivent appliquer des pratiques de bonne gouvernance.

**En 2025, d'importants travaux ont été engagés afin de renforcer la définition de l'investissement durable, accompagnés de la fixation d'un objectif annuel de 500 M€ d'investissements durables sur le périmètre sous mandat.**

Le tableau ci-dessous résume l'approche adoptée par Abeille Assurances, et du Groupe Aéma dans son ensemble, pour qualifier un investissement de durable au sens SFDR à travers les différentes classes d'actifs.

|                                |                         |                                                               |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Contribution à un objectif E&S | Do Not Significant Harm | Pratiques de bonne gouvernance<br>(minimum social safeguards) |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------|

### Méthodologie sur les actions et obligations cotées

#### Green, Social et Sustainable Bonds sur des émetteurs privés (entreprises)

|                     |                                                                                                                                                                                                     |                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 100% de l'actif net | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des projets ne respectant pas les politiques sectorielles d'Abeille Assurances OU</li> <li>Controverses de niveau très élevé (niveau 4)</li> </ul> | Note pilier gouvernance doit être $\geq 5/10$ |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|

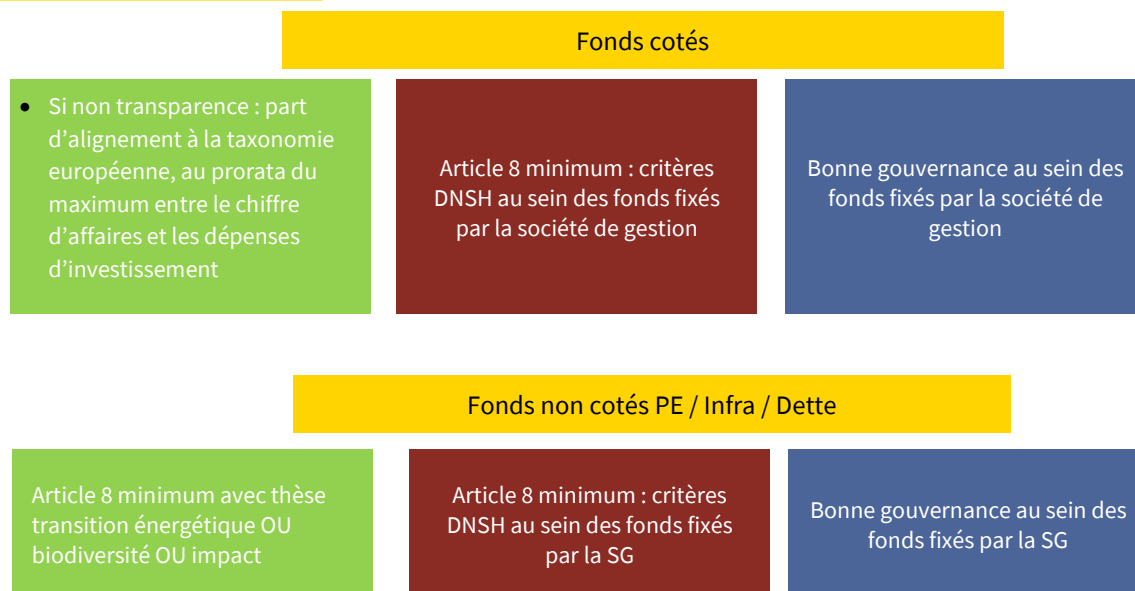
#### Green, Social et Sustainable Bonds sur des émetteurs publics (souverains)

|                     |                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 100% de l'actif net | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des pays n'ayant pas ratifié des traités sur les bombes à sous munition et mines antipersonnel OU du protocole de Kyoto OU de l'Accord de Paris</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etats ne figurant sur la liste de Freedom House</li> <li>Score <math>&gt; 40</math> sur l'indice de corruption de Transparency International</li> <li>Non abolition de la peine de mort</li> </ul> |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Autres – actions et obligations détenues en direct

|                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maximum entre le % de chiffre d'affaires et le % des dépenses d'investissement (CAPEX) aligné à la taxonomie UE, comptabilisé au prorata de l'actif net | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises qui n'appliquent pas les politiques sectorielles OU</li> <li>Controverse de niveau élevé (niveau 4) OU</li> <li>Entreprise active sur le PAI 4 (exposition aux combustibles fossiles), PAI 10 (Pacte Mondial ONU), PAI 14 (armes controversées)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Note pilier gouvernance doit être <math>\geq 5/10</math></li> <li>Pas de controverse de niveau haut (niveau 3) sur le pilier social ou gouvernance</li> <li>Score capital humain ou relations sociales <math>&gt; 4/10</math></li> </ul> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Méthodologie sur les fonds

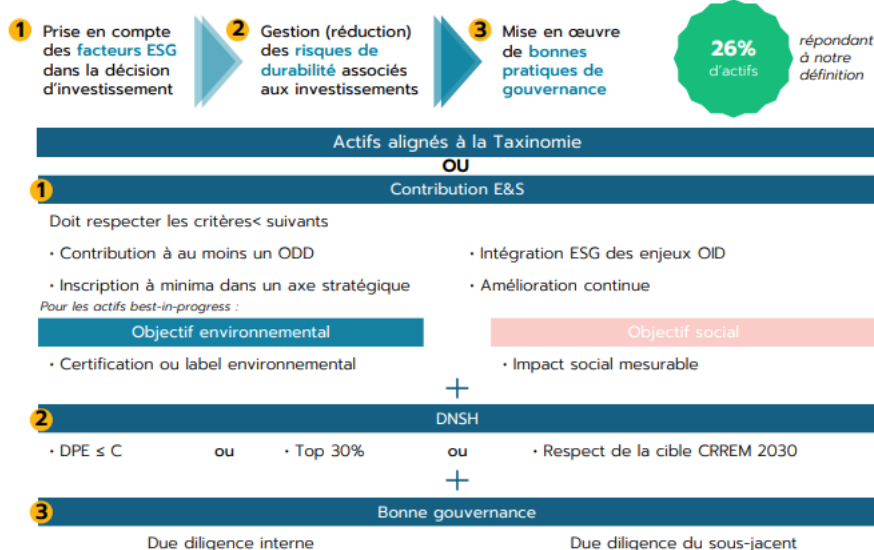


## Méthodologie sur l'immobilier en direct

En ce qui concerne le portefeuille immobilier en direct, Ofi Invest RE a travaillé avec les forums de place et l'Observatoire de l'Immobilier Durable (l'OID) pour parvenir à la méthodologie présentée ci-dessous.

### Notre vision de l'investissement durable

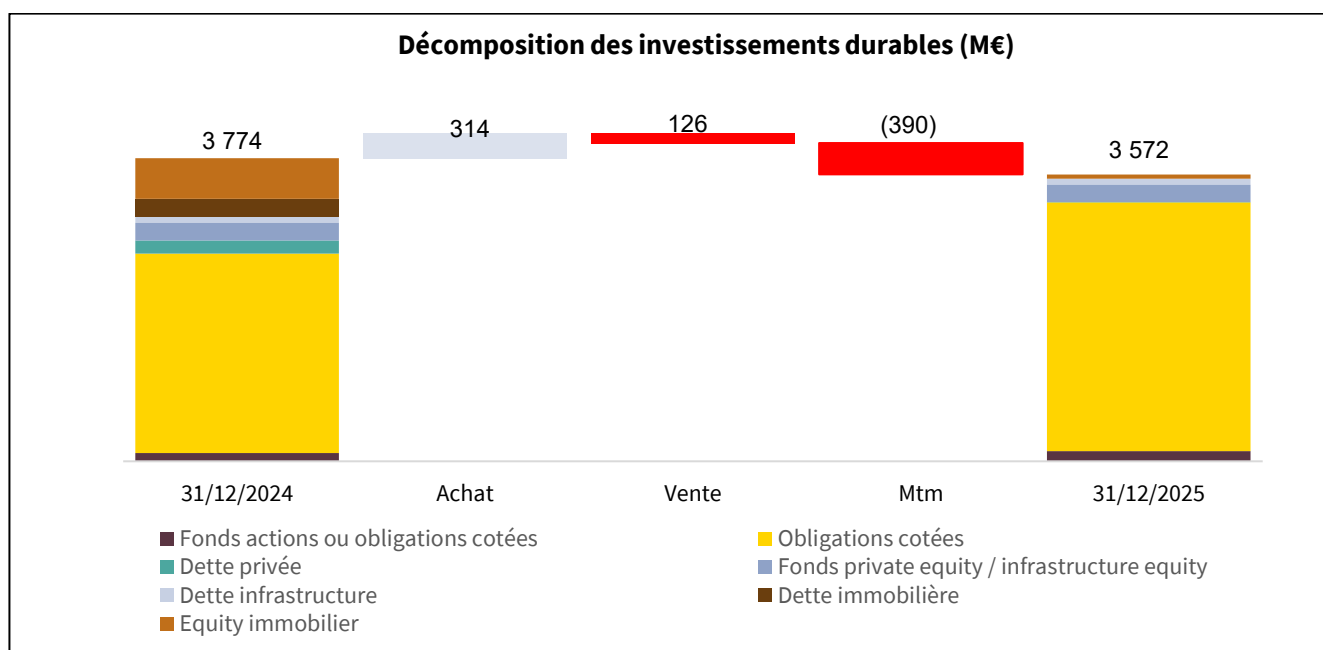
Ofi Invest Real Estate a développé sa **propre définition de l'investissement responsable** reposant sur les principes suivants :



### 2.3.2. Notre % d'investissement durable SFDR des portefeuilles

Abeille Assurances calcule la part d'investissement durable SFDR pour les différentes sociétés (entités légales vie) ainsi que sur les différents fonds en euros commercialisés. Les résultats sont les suivants :

| Entité légale                    | Part d'investissement durable SFDR des portefeuilles |
|----------------------------------|------------------------------------------------------|
| Abeille Retraite Professionnelle | 10,5%                                                |
| Abeille Vie                      | 11,9%                                                |
| Abeille Epargne Retraite         | 12,2%                                                |
| Abeille Assurances               | 11,9%                                                |



Périmètre : Fonds général d'Abeille Vie (titres détenus en direct et OPC transparents), au 31/12/2025

Source : Abeille Assurances

**À fin 2025, le total des actifs durables en portefeuille d'Abeille Assurances s'élève à 6,5 milliards d'euros, représentant 11,9% des actifs d'Abeille Assurances hors unités de compte. Sur l'année, 787 M€ d'investissements bruts ont été réalisés, dépassant ainsi l'objectif annuel fixé à 500 M€.**

**Par ailleurs, la définition de l'investissement durable a été significativement renforcée, témoignant d'une exigence accrue sur les enjeux de durabilité par rapport à l'ancienne définition. À titre de comparaison, selon cette précédente définition, la part d'investissements durables en 2025 aurait atteint 14,4% des actifs d'Abeille Assurances hors unités de compte.**

**À fin 2025, le total des actifs durables en portefeuille d'Abeille Vie s'élève à 3,5 milliards d'euros, représentant 11,9% des actifs d'Abeille Vie hors unités de compte. Sur l'année, 314 M€ d'investissements bruts ont été réalisés.**

## **Zoom actif durable**

### **Notre investissement dans le fonds « Swen Terra »**

En 2025, nous avons investi 10 m€ dans le fonds « Terra » géré par Swen Capital Partners. Ce fonds vise à financer la transition du secteur agricole en France et en Europe dans le cadre de conversion à l'agriculture biologique ou des pratiques régénérative, dans un contexte de transmission générationnelle des exploitations agricoles, et avec une attention particulière portée à la santé du sol.

### **Plan d'amélioration 2026**

- ▶ Suivre et anticiper les impacts de la révision SFDR 2.0 sur notre définition d'investissement durable

## **2.5. Notre contribution au développement de l'investissement à impact**

Abeille Assurances contribue au développement de l'investissement à impact en accompagnant des entreprises qui participent à la transformation positive de l'économie tout au long de leur cycle de vie, et en s'inscrivant activement dans l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'économie sociale et solidaire.

Notre approche, qui positionne Abeille Assurances comme un investisseur de référence de l'impact en France, repose sur un dispositif structuré et différenciant, articulé autour de 4 axes :

1. Un volume important d'investissement (plus de 100m€) et près d'une centaine de participations dans des sociétés à impact sur l'ensemble du territoire français à fin 2024
2. Un ticket de financement allant jusqu'à 600k€ afin démultiplier l'impact des investissements sur différentes verticales sur lesquelles les participations centrent leur modèle d'affaires :
  - ▶ Consommation et production responsable,
  - ▶ Economie collaborative et circulaire,
  - ▶ Santé et services aux personnes fragilisées,
  - ▶ Education, emploi durable et développement local,
  - ▶ Innovation écologique et énergétique.
3. Une collaboration avec des experts reconnus de la finance à impact comme Inco, et Ventech et des ressources dédiées à l'analyse des investissements à impact.

4. Une mesure systématique de mesure de l'impact, de son intentionnalité et de son additionalité, conformément aux recommandations méthodologiques de la finance à impact<sup>4</sup>. Nous veillons à ce que des indicateurs clés de performance soient calculés pour nos participations afin d'en évaluer fidèlement leur impact.

Nos impacts se situent principalement dans deux véhicules d'investissement :

- ▶ **Alliance for Impact Ventures** : fonds d'investissement qui finance l'amorçage ou le pré-amorçage de 12 à 15 projets à impact par an. A fin 2025, le fonds finance 49 entreprises, sur 3 thématiques : consommation et production responsable, action climatique, changements sociaux ;
- ▶ **Abeille Impact Investing France** : Abeille Impact Investing est un fonds de capital développement, doté de 58m€, soutenant des entreprises françaises en décollage. Le fonds Abeille Impact Investing France est signataire de la [Charte de l'investisseur à Impact](#), mise au point par l'Institut de la Finance durable. **En 2025, le fonds a obtenu le score de 89/100**, reflétant les actions et outils développés pour intégrer les trois piliers de l'impact : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure. L'évaluation de la performance du score sera reconduite tous les trois ans, suivant les recommandations de l'Institut de la Finance durable.

#### L'Impact tangible de notre fonds Abeille Impact Investing France en 2024

- ▶ + 55 entreprises en portefeuille
- ▶ 69 millions de repas distribués gratuitement ou à prix solidaire
- ▶ 80 599 personnes reconnues handicapées accompagnées
- ▶ 13 500 bénéficiaires accompagnés dans leur parcours de soin
- ▶ 2103 personnes en situation de précarité ou de fragilité hébergées ou logées
- ▶ 13 290 personnes formées à des compétences professionnelles
- ▶ 23 908 salariés dans les entreprises financées
- ▶ 7660 personnes accompagnées dans leur insertion professionnelle
- ▶ 900 associations soutenues grâce à des actions bénévoles
- ▶ 190 milliards de litres d'eau non consommés
- ▶ 613 600 MWh verts produits ou distribués (équivalent de la ville de Grenoble)
- ▶ 47 408 tonnes de déchets évitées
- ▶ 215 514 tonnes de CO2e non émises

Source : Inco (chiffres 2025 non encore disponibles à la date de publication)

Nous proposons également à nos clients de financer des entreprises à impact à travers des Unités de Compte investissant dans des entreprises à impact. Ces Unités de Compte financent l'économie locale en investissant dans des entreprises cotées et non cotées qui cherchent à générer de la valeur sur le long terme tout en contribuant à la création d'emplois dans les territoires via nos deux fonds labellisés Finansol : Abeille La Fabrique Impact ISR et plus récemment en 2022, AFER Actions Emploi. Nous avons confié la gestion de ces UC à Mirova dont jusqu'à 10% de l'encours est investi dans l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) en partenariat avec INCO Ventures dans notre fonds Abeille Impact Investing France, les 90% restant étant investis dans une sélection exigeante de sociétés capables de créer de la valeur à long terme et des emplois.

## 2.6. Notre stratégie de durabilité spécifique aux actifs immobiliers

---

<sup>4</sup> Définition de la finance à impact – Institut de la Finance Durable

Le portefeuille d'actifs immobiliers détenus en direct par Abeille Assurances est géré par OFI Invest Real Estate, dans le cadre de mandats de gestion définissant des objectifs et contraintes précises. Ces mandats s'inscrivent en cohérence avec la stratégie de durabilité d'Abeille Assurances et reposent notamment sur l'application d'une liste d'exclusions sectorielles alignée avec celle du Groupe, ainsi que sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement et de gestion, afin de préserver la valeur actuelle et future des actifs.

Dans ce cadre, plusieurs objectifs spécifiques sont poursuivis :

- Réduire l'impact environnemental des actifs, en particulier en matière de climat et de biodiversité ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille immobilier selon une trajectoire compatible avec l'objectif CRREM 2030, alignée sur un scénario à 1,5°C ;
- Améliorer le confort des occupants et la qualité des services proposés, tout en favorisant le recours aux mobilités douces ;
- Engager les principales parties prenantes (salariés, locataires, gestionnaires, prestataires, acteurs locaux) autour de la démarche ESG.

L'évaluation de la performance ESG de chaque actif repose sur un outil propriétaire développé par le gestionnaire, fondé sur une grille de notation interne. Les actifs dont la note ESG globale dépasse un seuil prédéfini sont classés dans une catégorie dite « Best-in-Class », tandis que les actifs en-dessous de ce seuil relèvent de la catégorie « Best-in-Progress », faisant l'objet de plans d'amélioration. Des éléments supplémentaires sont précisés en annexe.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, des actions d'amélioration des critères ESG sont intégrées dès l'acquisition des actifs, notamment à travers l'inscription de CAPEX dédiés dans les business plans. Le suivi de la performance ESG et climat du portefeuille est assuré de manière régulière, notamment dans le cadre du Comité ESG / Climat, réunissant le mandant et le mandataire.



**La stratégie ESG des mandats immobiliers d'Abeille Assurances est étroitement liée à la stratégie ESG propre d'Ofi Invest Real Estate**, couvrant l'ensemble du cycle de vie des actifs immobiliers (acquisition, exploitation, travaux, cession) en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD), règlement SFDR et les objectifs de l'Accord de Paris. Pour plus d'informations, l'ensemble des principes, engagements et modalités de mise en œuvre est détaillé dans la politique ESG d'OFI Invest Real Estate, disponible sur leur site internet.

En 2025, de nombreuses actions ont été menées afin d'améliorer la stratégie ESG, notamment :

- La refonte de la politique ESG
- La revue de la politique d'engagement avec la publication, pour la première année, d'un rapport d'engagement détaillé
- La revue de la Charte ESG ainsi que la formalisation d'une Charte biodiversité dédiée

**La totalité du mandat de gestion immobilier en actions d'Abeille Assurances est gérée en phase avec une classification SFDR article 8.**

#### **Focus : Engagement de place et groupes de travail**

Afin de faire progresser l'investissement durable dans l'immobilier, nous participons à différents groupes de travail indirectement au travers de l'engagement de mandataire de gestion immobilière OFI Invest Real Estate, actions de place et initiatives concrètes :

- ▶ Nous sommes mécènes et pilotes du programme européen de l'OID (*Observatoire de l'Immobilier Durable*), l'ESREI (*European Sustainable Real Estate Initiative*). Cette initiative innovante rassemble les acteurs du secteur de l'immobilier autour des enjeux de durabilité et de l'état de la réglementation en la matière à travers l'Europe.
- ▶ Nous sommes également membres du Conseil d'Administration de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, et participons à la majorité des Groupes de Travail sur les sujets ESG.
- ▶ OFI Invest Real Estate, en tant que Société de Gestion de Portefeuille, est membre de l'ASPIM, et participe à la majorité des Groupes de Travail sur les sujets de finance durable.



### L'année 2025 en bref sur le portefeuille immobilier

De manière générale, l'année 2025 s'est distinguée par une nette amélioration des outils dédiés à la mise à jour des évaluations ESG. L'outil Soneka, déployé par les équipes d'Ofi Invest Real Estate dans le cadre du mandat confié par Abeille Assurances, a permis de renforcer significativement la traçabilité des données ESG à l'échelle du patrimoine. Il favorise également une meilleure implication des équipes opérationnelles d'Asset Management dans l'actualisation annuelle des évaluations, en facilitant l'intégration des plans d'amélioration au sein même des budgets des immeubles, condition essentielle à leur mise en œuvre effective.

Par ailleurs, plusieurs thématiques clés ont fait l'objet d'avancées structurantes. La biodiversité a ainsi pris une place centrale, avec l'élaboration d'une Charte dédiée, qui permettra d'inscrire dans la durée une trajectoire claire en faveur de la préservation et de l'amélioration des écosystèmes sur les actifs. En parallèle, un travail approfondi a été mené sur la méthodologie d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique, jetant les bases de plans de résilience concrets pour les années à venir. Enfin, sur le volet gouvernance, la publication d'un rapport d'engagement vient valoriser de façon transparente l'implication et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.



**Franck Pages (Responsable ESG, Ofi Invest RE)**

## C. Les moyens internes déployés par Abeille Assurances

### 1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité

Au sein d'Abeille Assurances, trois ressources de la direction des investissements (2 temps plein et un alternant) sont dédiées à l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles d'investissement et à la sélection de solutions d'investissement durables. Les deux ressources ont une expérience cumulée de plus de 15 ans dans l'ISR, sont formés pour animer des fresques du climat et l'une d'entre elles détient le CFA ESG. Au total, 10% des équivalents temps plein de la direction des investissements, sont dédiés à l'intégration des facteurs de durabilité dans la stratégie d'investissement alors que tous les membres de la direction des investissements sont sensibilisés aux questions ESG.

Les moyens financiers déployés par Abeille Assurances pour accéder aux données environnementales, sociales et de gouvernance et pour les intégrer dans les décisions d'investissement représentaient environ 60% des budgets d'abonnement de données dédiées à la gestion des actifs financiers en 2025. Le montant des budgets dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement s'élève à environ 130 000€. Nous avons recours à des fournisseurs de données tels que MSCI et le CDP. Certaines données de durabilité (biodiversité, controverses) sont acquises par Ofi Invest AM et sont communiquées à Abeille Assurances via les documents de reporting. La direction des investissements responsables d'Abeille Assurances peut s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des équipes d'Ofi Invest AM.

Ofi Invest Asset Management dispose d'un groupe d'experts sur les sujets de finance responsable qui contribuent à la diffusion des compétences extra-financières au sein de la société de gestion et assurent que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion.

L'équipe d'analyse ESG est rattachée à la Directrice des Recherches en Finance Responsable, elle-même directement rattachée au Directeur Général Délégué en charge des gestions au sein d'Ofi Invest Asset Management.

La Directrice des Recherches en Finance Responsable est membre du comité exécutif et a sous sa responsabilité les équipes d'analyse ESG, d'analyse crédit et de sélection des OPC externes.

Cette équipe d'experts intervient sur toute la chaîne de valeur ISR. Elle est rattachée à la direction de la gestion afin de créer de la proximité et d'avoir une meilleure intégration dans les équipes de gestion. Elle conseille et tient un rôle indispensable pour former et diffuser le savoir-faire à l'ensemble de la société de gestion, et ainsi favoriser la bonne mise en œuvre de la stratégie des fonds prenant en compte des indicateurs ESG.

Elle est composée de 17 membres<sup>5</sup> dont :

- ▶ Une directrice de l'analyse ESG, qui supervise
  - Une analyste en charge de la coordination des actions d'engagement
  - Un analyste en charge de la coordination des votes
  - Six analystes ESG, avec des spécialités sectorielles et thématiques
  - Un analyste ESG en charge des obligations durables
  - Un alternant high yield
  
- ▶ Un directeur modélisation et solutions ESG, qui supervise :
  - Deux analystes quantitatifs
  - Deux analystes solutions
  - Un CDD pour les travaux liés à la CSRD<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Dédiés à temps plein exclusivement à la mise en œuvre de notre stratégie en termes de finance durable.

<sup>6</sup> [Corporate Sustainability Reporting Directive UE 2022/2464](#)

Les principales missions assignées à cette équipe sont :

- ▶ Sur le volet qualitatif:
  - Couvrir et affiner l'analyse ESG des émetteurs présents dans nos univers d'investissement ;
  - Créer des référentiels d'évaluation extra-financiers des émetteurs, notamment sur le volet climatique, biodiversité et social
  - Analyser les obligations durables et créer le référentiel d'évaluation associé
  - Rédiger des documents de recherche thématiques et sectorielles ;
  - Intégrer et former les collaborateurs sur les problématiques liées au climat, à la transition énergétique, à la biodiversité et aux enjeux sociaux et sociétaux ;
  - Participer activement aux initiatives de place liées à l'ESG (PRI, IIGCC...);
  - Dialoguer avec les émetteurs via des actions d'engagement ;
  - Voter aux assemblées générales.
- ▶ Sur le volet quantitatif et solutions :
  - Modéliser les données quantitatives pour le suivi des objectifs liés à l'ESG ;
  - Être force de proposition dans la création et la mise en œuvre de nouvelles stratégies ISR sur les fonds ouverts et les solutions dédiées ;
  - Diffuser les bonnes pratiques ESG au sein de l'entreprise et plus généralement avec l'ensemble des parties prenantes d'Ofi Invest Asset Management
  - Réaliser et développer des services ISR pour les clients investisseurs : accompagnements, formations, engagements ;
  - Interpréter et intégrer les nouvelles réglementations liées à l'ESG
  - Maintenir les différents Label de nos Fonds

Cette équipe dispose d'une expérience moyenne de plus de 10 ans.

Afin d'affiner et de valoriser leurs compétences, les collaborateurs d'Ofi Invest AM Asset Management en charge de la gestion des investissements et de la direction des investissements d'Abeille Assurances sont incités à obtenir la certification ESG du CFA Institute. Au fil de l'année 2025, Ofi Invest AM a poursuivi ses campagnes de formation notamment en incitant l'obtention de la certification AMF ESG.

## 2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune

### 2.1. Formation interne des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune

Abeille Assurances déploie des actions de sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux auprès de ses salariés. Au mois de mai 2025, Abeille Assurances a participé à la fête de la nature dans le parc des Bruyères de Bois-Colombes, où les enfants ont découvert les abeilles d'Abeille Assurances en activité à l'aide d'une ruchette d'observation.

En 2025, à travers la Semaine du développement durable, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées :

- ▶ **Sensibilisation des salariés à l'usage des mobilités douces** (à travers un stand représenté par le prestataire TwoRoule, mais également à travers un webinaire pour pouvoir adresser les messages clés auprès des salariés situés sur nos sites en province) > 23 personnes ont participé au webinar, et près de 200 personnes ont participé au jeu Quizz sur le stand mobilités douces
- ▶ **Participation de Chloé Nabédian, journaliste climatique** pour aborder l'impact du changement climatique, et comment en tant qu'assureur nous répondons à la problématique à travers des exemples concrets illustrés par nos experts dommages > 75 participants (dont 24 personnes à distance)

- ▶ **Animation d'un atelier sportif pour ancrer nos messages de trajectoire bas carbone** avec ClimateWorkOut. Les 10 salariés ayant participé à l'atelier ont pu découvrir de manière active et « sportive » notre bilan carbone Abeille ainsi que nos objectifs de trajectoire ;
- ▶ **Confection d'un tableau confectionné au logo Abeille Assurances** à l'aide de chaussettes orphelines, pour sensibiliser à l'impact de nos déchets textiles

En juillet (18 participants) et en septembre (17 participants) 2025, Abeille Assurances a organisé 2 visites de nos ruches, afin de mieux comprendre l'activité de nos abeilles, et découvrir le métier d'apiculteur.

En juillet 2025, Abeille Assurances a présenté la nouvelle formation risques climatiques auprès de la communauté RSE. La formation est disponible pour l'ensemble des salariés.

Pendant 3 semaines en octobre, 99 collaborateurs ont participé au jeu MaPetitePlanète pour relever ensemble collectivement un maximum d'éco-défis !

Enfin, en novembre, a lieu la « Journée de l'IA » avec notamment un stand IA responsable avec jeu quizz, kakémono et webconférence, afin de poursuivre notre démarche de sensibilisation de nos collaborateurs.

En 2025, 49 salariés ont pu être sensibilisés aux causes et conséquences du changement climatique à travers la fresque du climat depuis le début de l'année.

Depuis 2023, nous adhérons à l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises). Cette adhésion permet de se former en participant à des conférences, webinaires, groupes de travail liés à la RSE. Elle donne accès, également, à de nombreuses publications éditées par l'ORSE.

## 2.2. Formation du réseau d'Abeille Assurances

Interlocuteurs privilégiés de nos clients, nos courtiers, agents généraux, agents vie, courtiers Afer et collaborateurs Albéa Patrimoine et d'UFF sont des maillons indispensables au relais des enjeux de durabilité. Ainsi, nous avons à cœur de participer à leur sensibilisation à ces enjeux, notamment lors des « Rendez-vous de l'Investissement », événements annuels d'information sur les thématiques d'investissement dont les enjeux de durabilité.

Pour faire perdurer cette dynamique tout au long de l'année, nous avons créé un groupe de travail d'inspecteurs référents RSE chargés de relayer nos actions RSE auprès des agents généraux.

En 2025, l'accent a été mis sur les risques climatiques, 495 agents d'assurances ont ainsi été formés aux solutions d'adaptation au changement climatique.

Nous avons également présenté notre approche en termes de prévention des risques climatiques lors d'un webinaire dédié aux réseaux de distribution. « Je deviens expert en prévention », le premier épisode de la série dédiée à la prévention pour illustrer comment les interventions des Ingénieurs en prévention peuvent accompagner les agents au quotidien a réuni 180 participants.

Une nouvelle formation a été déployée en février 2025 à destination des agents généraux, dédiée aux risques climatiques : inondation, grêle, tempête : ce nouveau module a pour but de comprendre ces enjeux climatiques, ainsi que les moyens de s'y protéger afin de réduire notre vulnérabilité.

Enfin, une formation « Réglementation investissement durable » est disponible depuis juillet 2023. Elle permet de comprendre les concepts essentiels de la finance durable et des nouvelles réglementations qui en découlent (SFDR, Taxonomie) et d'acquérir une grille de lecture des produits et méthodologies utilisées pour répondre aux interrogations des épargnants en matière de durabilité.

## D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d'Abeille Assurances

### 1. Au sein d'Abeille Assurances

La gouvernance d'Abeille Assurances intègre l'ensemble des entités formées par Abeille Assurances Holding et ses filiales. Elle s'inscrit dans la gouvernance d'Aéma Groupe, et intègre le cadre de gouvernance fixé par cette dernière. Elle est composée d'un conseil d'administration qui définit les orientations stratégiques d'Abeille Assurances et de ses filiales ce qui inclut les éventuels sujets en matière de durabilité et les enjeux ESG. Le conseil d'administration s'assure également de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie et peut s'appuyer sur trois comités spécialisés (Comité Stratégique, du Comité de l'Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Sélections) qui, parmi leurs missions, peuvent traiter des enjeux ESG.

Le conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding est composé, au 31 décembre 2025, de 13 membres élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par les trois actionnaires principaux d'Abeille Assurances et issus soit des conseils d'administration, soit des cadres dirigeants des actionnaires. Au 31 décembre 2025, 31% des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Les conseils d'administration des filiales sont composés d'administrateurs élus par l'assemblée générale sur proposition de l'actionnaire (Abeille Assurances Holding). Ils sont présidés par le directeur général d'Abeille Assurances Holding afin d'assurer l'alignement de l'ensemble des entités filiales avec la stratégie d'Abeille Assurances Holding. Ces conseils d'administration sont également composés de représentants du Groupe et de représentants des salariés.

Le conseil d'administration s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux du Comité Stratégique, du Comité de l'Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Sélections. Ces trois comités spécialisés intègrent dans leurs travaux les questions de responsabilité sociale, sociétale et environnementale et d'investissement responsable.

En 2025, le règlement intérieur du conseil d'administration d'Abeille Assurances n'intègre pas explicitement les enjeux de durabilité dans les rôles notamment des comités spécialisés. Pour autant, les instances dirigeantes sont impliquées dans la démarche ESG : le conseil d'administration valide le cadre d'appétence aux risques, qui intègre ceux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

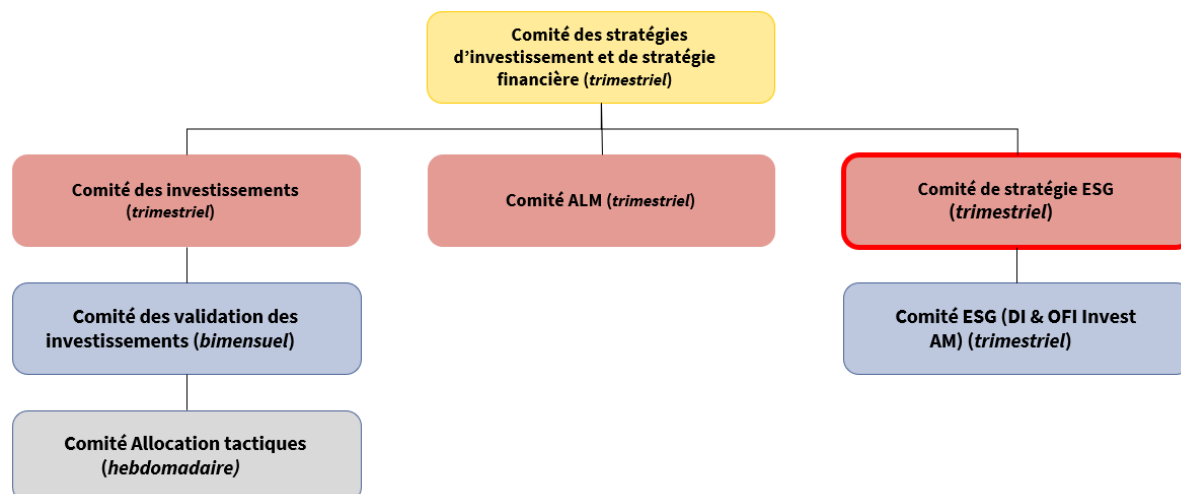
Au niveau du conseil d'administration d'Abeille Assurances, le comité de l'Audit et des Risques supervise notamment la gestion des risques et des opportunités liés au climat et à la durabilité et revoit les rapports tels que le rapport volontaire de durabilité et le présent rapport.

La direction des investissements d'Abeille Assurances travaille en étroite collaboration avec la société de gestion d'actifs du Groupe Aéma, dont elle est actionnaire, notamment sur l'intégration des critères ESG dans la gestion et notamment l'alignement des portefeuilles d'investissements à nos objectifs de décarbonation à horizon 2030.

Cette collaboration quotidienne est formalisée par la tenue d'un comité ESG-Climat trimestriel commun à la société d'assurance et à la société de gestion d'actifs qui supervise la correcte intégration des facteurs ESG-Climat.

La Direction Générale d'Abeille Assurances est également impliquée dans la définition et le suivi de la stratégie d'investissement ESG à travers le comité de stratégie ESG qui est mis en place et se tient à un rythme trimestriel et qui reporte au comité des stratégies d'investissement et de stratégie financière (voir organigramme ci-dessous). Le volume d'investissements durables est également communiqué à la Direction générale à un rythme mensuel.

## Structure de gouvernance ESG au sein de la Direction des Investissements



De nombreuses directions (RSE, risques, Investissements, Techniques, Support) collaborent chez Abeille Assurances afin d'identifier, gérer et réduire l'impact des risques de durabilité. La Directions RSE assure la coordination globale et une vision transverse.

Le Groupe de travail « Assurance Durable » a la charge de la préparation à la mise en œuvre des différentes réglementations européennes ou françaises sur l'assurance durable. Il assure également la veille réglementaire RSE.

La Direction des risques, a la charge de revoir et de challenger l'exhaustivité et la précision de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques.

### Plan d'amélioration 2026

- ▶ Mise à jour du règlement du Conseil d'administration pour intégrer les sujets de durabilité
- ▶ Assurer le suivi régulier du risque de durabilité par les organes de contrôle.

## Politiques de stratégie d'investissement

Abeille Assurances met à jour tous les ans ses politiques de gouvernance qui intègre la durabilité dans ses métiers et ses processus de décisions. La politique de souscription prévoit l'intégration de la durabilité dans les processus métiers. Abeille Assurances s'assure notamment que ses produits d'assurance dommage encouragent des comportements plus durables. Par exemple, en encourageant la souscription des véhicules électriques ou hybrides, avec une réduction de prime de 5%, ou encore en encourageant l'utilisation de transports en commun avec une réduction associée. La politique de gestion des risques prévoit quant à elle que la fonction clef gestion des risques identifie et évalue les risques en matière de durabilité dans sa cartographie (voir partie I sur la démarche de prise en compte dans la gestion des risques) ; quant à l'ORSA, il intègre désormais une dimension durabilité dans ses calculs prospectifs (voir partie ORSA).

Par ailleurs, les deux politiques d'investissement suivantes traitent plus particulièrement des questions de durabilité :

- ▶ La politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (conformément à l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers),
- ▶ La politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement (conformément au règlement UE 2019/2088).

Abeille Assurances prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement et a mis en place un cadre méthodologique pour les identifier, les mesurer et les atténuer. Cela passe notamment par la prise en

compte des critères ESG par classe d'actifs et par émetteur, et par la politique d'engagement actionnarial, afin d'exercer un rôle d'actionnaire responsable, avec un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Les politiques d'Abeille Assurances intègrent les exigences de France Assureurs en matière de charbon thermique : exclusion des entreprises qui développent des projets d'extraction de charbon ou en utilisent abondamment.

## 2. Au sein d'Aéma Groupe

Abeille Assurances fait partie du Groupe Aéma. Aéma Groupe est administré par un conseil d'administration composé au 31 décembre 2025 de :

- ▶ 29 administrateurs élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- ▶ 3 administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2025, 36 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Conformément à la charte de gouvernance de la SGAM Aéma Groupe et au règlement intérieur du conseil d'administration, celui-ci s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, des diverses commissions, et notamment de la commission « engagement mutualiste et performance extra-financière » et des groupes de travail comme celui sur l'économie sociale et solidaire.

La commission engagement mutualiste en charge d'élaborer la réflexion stratégique et le suivi des travaux du groupe sur les sujets de l'engagement mutualiste, de RSE, de devoir de vigilance, de durabilité et de performance extra-financière. Elle s'assure que le groupe intègre pleinement les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels ses activités sont confrontées et déploie les moyens nécessaires pour suivre, mesurer et valoriser sa performance extra-financière, en particulier dans le cadre réglementaire.

Au cours de l'année 2025, elle s'est réunie à cinq reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 82%.

Le groupe de travail sur l'ESS formalise l'ambition du groupe d'identifier et de coordonner les actions menées en matière de développement et de rayonnement de l'ESS. Il encourage également les initiatives et partenariats permettant au groupe et à ses marques de renforcer leur impact au sein de l'ESS.

Le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé en 2023 des objectifs de performance dont l'atteinte conditionne l'attribution de la part variable de la rémunération du directeur général. Au 31 décembre 2025, la part variable de la rémunération de la direction générale est indexée à hauteur de 40 % sur des objectifs de responsabilité sociale/sociétale des entreprises (RSE), dont notamment sur la part des encours placés dans des organismes de placements collectifs (OPCs) qui le sont en OPCs classifiés articles 8 et 9 selon le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR).

S'agissant de la prise en compte de l'ESG au niveau de la direction du groupe, la Direction des investissements Groupe d'Aéma exerce un rôle de coordination des stratégies d'investissement de chacune des entités. Le Directeur des Investissements Groupe (ou le DGA Finance et Risques d'Aéma) assiste aux comités d'investissement trimestriels de chacune des entités de Macif SAM, au cours desquels sont présentées les évolutions de la stratégie ISR des entités, ainsi que des caractéristiques ESG des portefeuilles de Macif SAM et de ses entités. Le Directeur Général d'Aéma Groupe est signataire des adhésions aux Principes pour l'Investissement Responsable, à la Net Zero Asset Owner Alliance et au Finance for Biodiversity Pledge et, à ce titre, garant des engagements pris au sein de ces alliances.

## 3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération

Les engagements d'Abeille Assurances en faveur de la transition écologique et sociétale sont déclinés dans les objectifs fixés par le conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding aux membres de la Direction Générale concernés.

Ces objectifs s'appuient notamment sur les indicateurs suivants :

- ▶ Poursuivre l'intégration des critères de durabilité dans la politique achats ;
- ▶ Intégrer les critères de durabilité dans la sélection des UC ;
- ▶ Respecter et renforcer les engagements et offres en matière d'investissements durables ;

- Reconduire le projet green IT consistant à diminuer le volume du stockage numérique en encourageant les bonnes pratiques (stockage sur les drives, diminution du recours aux pièces jointes, nettoyage et archivage des boîtes mails ...);
- Être force de proposition sur les dispositifs de prévention notamment dans le cadre des dispositifs RSE.

Le comité des rémunérations d'Abeille Assurances assure chaque année le suivi de ces indicateurs et émet un avis sur l'atteinte des objectifs.

**Ces éléments comptent pour 5% à 15% des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération des membres de la Direction Générale concernés.**



## E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

### 1. Abeille Assurances, moteur du changement

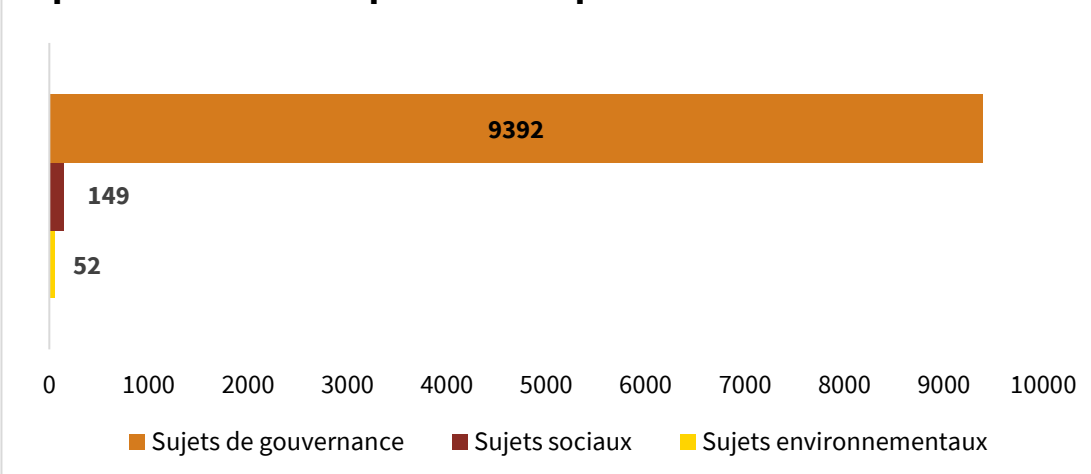
L'engagement actionnarial, qui se manifeste à travers un dialogue continu avec les entreprises, et une politique de vote active aux assemblées générales d'actionnaires est délégué à Ofi Invest AM. Cet engagement vise à susciter une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les émetteurs, notamment en les sensibilisant aux bonnes pratiques en matière d'ESG. En 2025, Ofi Invest AM a participé à 77,0% des assemblées générales de nos investissements (vs. 82,1% % l'an passé).

Abeille Assurances mandate également Ofi Invest AM pour conduire des actions d'engagement dans le cadre de ses politiques d'investissement sectorielles.

La politique d'engagement et de vote applicable est celle d'Ofi Invest AM, le périmètre des entreprises concernées est donc celui des entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit par le biais de la gestion d'Ofi Invest AM. Cette politique d'engagement obéit aux principes suivants :

- ▶ Respect des actionnaires minoritaires ;
- ▶ Intégrité, continuité et transparence des comptes ;
- ▶ Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- ▶ Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération ;
- ▶ Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- ▶ Transparence des décisions de gestion ;
- ▶ Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

#### Répartition des votes par thématiques E.S.G



Périmètre : Portefeuille d'investissements corporate, mandats de gestion Ofi Invest AM, au 31/12/2025

Source : Ofi Invest AM

En 2025, 12 989 résolutions ont été votées dans 833 assemblées d'actionnaires (versus 14 588 résolutions dans 941 assemblées d'actionnaires en 2024). Parmi elles, 9 593 résolutions concernaient des sujets ESG, dont la majorité des sujets de gouvernance (9 392, soit 72%). Ofi Invest AM s'est opposé à plus de 29% des résolutions contre 27,7 % en 2024.

L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme.

Le format des contacts avec les entreprises engagées varie en fonction du contexte de l'engagement :

- ▶ L'engagement peut être conduit de manière individuelle à travers l'échange de courriels, l'envoi de lettres, de questionnaires, des rencontres avec l'entreprise ;
- ▶ L'engagement peut être conduit collectivement avec d'autres investisseurs et/ou instances de place affichant des objectifs et des ambitions similaires. Ce format d'engagement est particulièrement utilisé par Ofi Invest Asset Management dès lors que l'engagement cible une transformation importante de l'entreprise.

La réussite d'une campagne d'engagement auprès d'une entreprise est conditionnée par trois facteurs :

- ▶ Une demande d'amélioration des pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance des instances dirigeantes des sociétés cotées fondée sur des standards internationaux ou des réglementations, comme le Pacte mondial, les conventions de l'OIT, l'accord de Paris ou l'Article 29 de la loi énergie climat par exemple ;
- ▶ Un positionnement objectif et indépendant de la société de gestion, qui lui permet d'adresser des questions, de voter des résolutions ou d'interroger l'entreprise en toute liberté ;
- ▶ Un format d'engagement adéquat et des mesures d'escalades appropriées au contexte (voir section « Procédure d'escalade » ci-dessous).

Le dialogue avec les entreprises a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale, de gouvernement d'entreprise et d'enjeux du développement durable, afin de favoriser un processus d'amélioration. En retour, cette sensibilisation doit permettre de réduire les risques de dysfonctionnement des entreprises, de les inciter à communiquer en toute transparence auprès des différentes parties prenantes. Une telle vision nous paraît de nature à créer de la valeur à long terme et à faire valoir nos convictions d'investisseur responsable, ainsi que celles de nos clients.

Lorsqu'une entreprise ne respecte pas son engagement, Ofi Invest AM a prévu un processus d'escalade qui peut conduire à un dialogue renforcé, à des mesures publiques ou à des actes de gestion. Ofi Invest AM peut utiliser, entre autres, les mesures suivantes :

- ▶ Dialoguer avec le Conseil de la société ou tout membre de la Direction ;
- ▶ Une ou plusieurs questions écrites en assemblée générale ;
- ▶ D'agir avec d'autres actionnaires dans le but de demander une modification de l'ordre du jour ou de déposer une résolution à soumettre au vote des actionnaires ;
- ▶ De voter négativement des résolutions relatives aux comptes, à la rémunération des dirigeants ou à la nomination des administrateurs, notamment du Président du Conseil ;
- ▶ Communiquer publiquement sur les objectifs attendus et les résultats qui ne sont pas atteints ;
- ▶ Ecrire des lettres publiques aux entreprises ;
- ▶ Participer à des campagnes de lobbying ou signer des tribunes ;
- ▶ Attribuer une pénalité sur la note ESG de l'entreprise ;
- ▶ Générer un impact en portefeuille : vente ou gel des positions.

**En 2025, 300 engagements sur des sujets ESG ont eu lieu à travers différents moyens (lettres, consultations, points téléphoniques, engagements collectifs etc.) avec 236 entreprises.** 40 entreprises ont été engagées sur de multiples thématiques. Le taux de satisfaction des engagements est de 33% (cela inclut les entreprises qui refusent d'engager le dialogue).

24 de ces engagements ont été menés dans le cadre d'initiative collectives.

Ofi Invest Asset Management est également membre de différentes initiatives d'engagement collectif :

- ▶ L'initiative Advance de l'UNPRI afin d'agir sur la protection et la progression des droits de l'homme et les questions sociales.
- ▶ L'initiative Climate Action 100+, afin d'engager les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
- ▶ Les initiatives Fabric de Finance for Biodiversity Pledge et Spring de l'UNPRI afin d'agir sur les entreprises impactant négativement la biodiversité par leur activité.
- ▶ Le Club Smid du Forum de l'investissement Responsable afin d'influer sur la gouvernance des petites capitalisations

### Exemple – Carrefour dans le cadre de Spring – PRI

Le secteur de la distribution alimentaire exerce des pressions importantes sur la biodiversité, notamment via l'usage des sols, la pollution et la dépendance aux ressources naturelles. Dans ce contexte, l'engagement avec **Carrefour**, initié en 2025 dans le cadre de l'initiative **SPRING des PRI**, vise à renforcer la gestion de ses impacts, la lutte contre la déforestation et l'adoption de pratiques responsables tout au long de la chaîne de valeur. Carrefour, dont plus de 80 % des produits dépendent des services écosystémiques, joue un rôle clé dans la promotion d'une agriculture durable. Un premier échange s'est tenu en septembre 2025 afin de passer en revue la stratégie déforestation du groupe, ses engagements et leur niveau d'avancement. À la suite de cet échange, et en tant que *lead investor*, nous avons approfondi notre analyse en rencontrant des parties prenantes et en comparant les pratiques de Carrefour à celles de ses principaux concurrents, commodité par commodité.

Ce travail a permis d'engager un second dialogue en février 2026, centré sur la gestion des fournisseurs, la transparence de la chaîne d'approvisionnement et la préparation à l'entrée en application du règlement européen EUDR.

Cet engagement a renforcé notre compréhension des enjeux stratégiques de biodiversité et de déforestation pour Carrefour. Il a permis d'orienter le dialogue vers une amélioration de la traçabilité, de la transparence et de l'anticipation réglementaire, tout en posant les bases d'un suivi plus structuré afin d'accompagner l'entreprise dans l'alignement progressif de ses pratiques avec les attentes du marché et les standards internationaux.

## 2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés aux risques de durabilité

Nos stratégies d'investissement et d'exclusion s'accompagnent de politiques d'engagement actif.

### Engagement Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)

**Sur la thématique du changement climatique, Ofi Invest AM a poursuivi en 2025 sa campagne d'engagement pour le compte d'Aéma Groupe dans le cadre de son adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAO). Cette nouvelle phase avait pour objectif d'approfondir les échanges avec certaines entreprises et, le cas échéant, d'activer des leviers d'escalade afin de renforcer l'alignement des émetteurs avec les objectifs de transition climatique.**

Pour rappel, la campagne globale menée en 2023 et 2024 a conduit à l'envoi de 35 questionnaires, pour un total de 28 réponses et 22 meetings. À l'issue de cette première phase, plusieurs entreprises n'avaient toutefois pas répondu aux sollicitations. La campagne d'approfondissement et d'escalade lancée en 2026 a ainsi consisté à recontacter 10 entreprises, selon une segmentation fondée sur leur intensité carbone, leur capacité de progrès et la qualité des interactions antérieures.

Dans ce cadre, 5 émetteurs carbone-intensifs ayant déjà fait l'objet d'un dialogue ont été sélectionnés pour un engagement renforcé, en raison de leur potentiel d'amélioration sur les points identifiés (stratégie climat, trajectoires de décarbonation et gouvernance). Nous avons pu échanger avec l'ensemble de ces entreprises.

En parallèle, 5 émetteurs précédemment non-répondants ont fait l'objet de mesures d'escalade sous la forme de lettres officielles, rappelant les raisons de cette démarche ainsi que les impacts potentiels liés à une absence de retour et de progrès sur les enjeux climatiques (désinvestissement, *name and shame* ou gel des investissements). Un dialogue effectif a pu être instauré avec 3 des 5 entreprises concernées. Néanmoins, les informations obtenues sont restées limitées, notamment chez 2 des 3 émetteurs nord-américains. Une entreprise européenne, traditionnellement réfractaire au dialogue, n'a quant à elle pas répondu.

Sur le fond, les échanges témoignent d'une prise de conscience généralisée des enjeux climatiques et de démarches de transition globalement structurées. L'ensemble des entreprises intègre désormais l'enjeu climatique dans la rémunération du management et affiche une volonté claire de progression. Les émetteurs européens se distinguent par une maturité plus élevée et une plus grande ouverture au dialogue. Des efforts de réduction de l'intensité carbone et/ou des émissions de scope 3 sont observés de manière quasi systématique. Des limites subsistent cependant, notamment

une absence de reporting exhaustif sur le scope 3, une couverture inégale de celui-ci dans les objectifs climatiques et une prise en compte encore insuffisamment formalisée des impacts sociaux de la transition.

### Exemple : Hera

Un premier échange a eu lieu en novembre 2023 avec le responsable des relations investisseurs de **Hera SpA**, au cours duquel la société a annoncé la publication de sa stratégie Net Zéro début 2024, dans le cadre de son plan d'affaires à horizon 2027. Ce dialogue a mis en évidence la dynamique du groupe en matière de services d'efficacité énergétique (isolation, panneaux solaires, pompes à chaleur) et ses bonnes performances en gestion des déchets, avec un taux de mise en décharge des déchets urbains limité à 2,3 %, très inférieur à l'objectif de 10 % fixé par l'ONU pour 2030 et à la moyenne italienne de 23 %. Hera valorise par ailleurs l'énergie issue des déchets de tiers.

En septembre 2025, nous avons réengagé le dialogue avec deux responsables des relations investisseurs afin d'analyser la stratégie Net zéro publiée en 2024 et ses premières déclinaisons. Hera SpA vise une réduction de 37 % de ses émissions à horizon 2030 (scopes 1, 2 et 3) et la neutralité carbone en 2050, impliquant une baisse de 94 % des émissions de scope 3 par contrat de gaz ou d'électricité par client. Malgré une hausse des émissions en 2024 liée à des changements méthodologiques et à la croissance des volumes traités, celles-ci restent en recul de 14 % par rapport à 2019. Le groupe renforce ses investissements alignés avec la taxonomie européenne, avec un programme de 4,6 milliards d'euros sur 2024-2028 axé sur la décarbonisation, la transition juste et le développement des compétences, et mène plusieurs projets innovants, dont la capture de CO<sub>2</sub> et le recyclage avancé.

L'engagement confirme une gestion globalement maîtrisée de la trajectoire carbone de cette société italienne multi-services. Des points de vigilance subsistent toutefois, notamment l'absence d'un objectif intermédiaire à horizon 2040 et une dépendance partielle des émissions à des facteurs exogènes (acteurs tiers, politiques publiques). Par ailleurs, la poursuite de la croissance du groupe, soutenue par des opportunités de consolidation du marché italien, pourrait entraîner une hausse des émissions absolues à court terme. Dans ce contexte, un nouveau point d'étape apparaît pertinent au cours des deux prochaines années.

### Engagement thématique sur l'eau

En 2024, nous avons initié un premier engagement thématique sur la gestion de l'eau, en entrant en dialogue avec une dizaine d'entreprises issues de différentes géographies et dont les activités présentent une forte dépendance et un impact significatif sur la ressource. Ce travail a été poursuivi en 2025 afin d'évaluer les progrès des entreprises déjà rencontrées et d'élargir l'analyse à de nouveaux émetteurs.

Cet engagement s'inscrit dans un contexte de pression croissante sur la ressource en eau, essentielle au fonctionnement de l'ensemble des secteurs économiques. Les activités humaines exercent une pression importante tant par la consommation que par la dégradation de la qualité de l'eau, justifiant une attention particulière portée à la gouvernance, à la stratégie et aux pratiques opérationnelles des entreprises exposées.

Notre analyse porte en priorité sur la gouvernance de l'eau (responsabilité identifiée au niveau du conseil d'administration, intégration dans la rémunération variable), la stratégie et les objectifs de réduction de la consommation, ainsi que l'évolution des volumes d'eau utilisés. Nous évaluons également l'exposition des entreprises — dans leurs opérations ou leur chaîne d'approvisionnement — aux zones de stress hydrique, les mesures d'atténuation mises en place et les éventuelles controverses liées à l'usage ou à la pollution de l'eau. Des critères sectoriels spécifiques complètent cette analyse, notamment la gestion des fournisseurs, l'optimisation des procédés industriels et la prévention des risques de pollution.

En 2025, 8 entreprises issues de secteurs variés (chimie, agroalimentaire, services publics, construction) ont été contactées. Un entretien a pu être mené avec 6 d'entre elles ; une entreprise a répondu par écrit de manière jugée insuffisante et une autre n'a pas donné suite malgré plusieurs relances. Le recours à des intermédiaires a permis d'améliorer l'accès au dialogue, notamment avec des entreprises basées en Amérique du Nord.

L'engagement met en évidence des entreprises globalement conscientes de leur dépendance à l'eau et disposant de dispositifs de gestion majoritairement robustes. Toutes les entreprises répondantes ont mis en place des plans de gestion de l'eau, bien que ceux-ci puissent encore gagner en précision, notamment en termes d'objectifs chiffrés et de leviers opérationnels. Les enjeux liés à l'eau sont systématiquement traités au niveau du conseil d'administration et intégrés à la rémunération, même si ces critères restent souvent agrégés. La transparence apparaît satisfaisante,

l'ensemble des entreprises répondant au CDP Water ; des marges de progrès subsistent toutefois, notamment via une évolution vers les recommandations de la TNFD. Enfin, des avancées concrètes ont été observées chez plusieurs entreprises suivies dans la durée, en particulier en matière de reporting, de fixation de nouveaux objectifs et d'optimisation de la consommation d'eau.

### **Exemple d'engagement : General Mills**

Compte tenu de la forte dépendance de **General Mills** aux matières premières agricoles, la gestion durable de l'eau au sein de sa chaîne d'approvisionnement constitue un enjeu clé de résilience opérationnelle et de durabilité. Notre engagement visait à évaluer la stratégie du groupe en matière de gestion de l'eau tout au long de sa chaîne de valeur, l'exposition de ses filières agricoles aux zones de stress hydrique, ainsi que la maturité de sa gouvernance sur ces enjeux.

General Mills a été sollicitée au cours des deux années de la campagne, avec l'établissement d'un dialogue continu. Deux entretiens successifs, complétés par des échanges écrits, ont permis d'approfondir la compréhension de sa stratégie hydrique. Dès la première année, plusieurs axes de progrès ont été identifiés : renforcement de la gestion de l'eau sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, formalisation des attentes à destination des fournisseurs exposés au stress hydrique et meilleure intégration d'indicateurs liés à la biodiversité et à l'eau dans la rémunération du management. Au fil des échanges, l'entreprise a présenté des initiatives mises en œuvre auprès de fournisseurs situés dans des bassins à risque, ainsi que l'avancement de ses programmes d'agriculture régénérative.

Les échanges ont permis de constater des avancées positives, notamment en matière de transparence sur l'exposition aux zones de stress hydrique et sur les actions correctrices déployées. Néanmoins, les initiatives demeurent encore partielles et insuffisamment structurées à l'échelle de l'ensemble des fournisseurs, et le plan de gestion de l'eau manque d'indicateurs permettant un suivi précis des progrès. Sur le plan de la gouvernance, l'intégration d'objectifs de durabilité dans les priorités annuelles du CEO, influençant sa rémunération variable de court terme, constitue une amélioration notable. Toutefois, l'absence d'indicateurs chiffrés et de dispositifs incitatifs de long terme limite encore la portée de ces avancées.

## F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

### 1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental

Cette section présente les informations relatives aux exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, établissant un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (règlement Taxonomie de l'Union européenne), ainsi qu'aux actes délégués complémentaires de la Commission européenne en vigueur à la date du présent rapport (ensemble, les « Actes délégués »). Le règlement Taxonomie de l'Union européenne, complété par le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 relatif à la publication d'informations, impose aux acteurs financiers, dont Abeille Assurances, de publier la part de leurs investissements associée à des activités économiques durables d'un point de vue environnemental, ainsi que le degré d'alignement de ces investissements avec les critères définis par la Taxonomie, conformément aux articles 3 et 9 du règlement.

Conformément à l'article 3 du règlement Taxonomie, une activité économique est considérée comme durable d'un point de vue environnemental et alignée avec la Taxonomie lorsqu'elle remplit cumulativement les conditions suivantes :

- **contribuer de manière substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux** définis à l'article 9 du règlement, en respectant les critères d'examen technique établis par la Commission européenne ;
- **ne pas causer de préjudice important** (DNSH) à l'un des autres objectifs environnementaux ;
- **respecter les garanties minimales** prévues à l'article 18 du règlement, relatives notamment aux droits humains, aux normes sociales et aux conditions de travail.

Le 4 juillet 2025, la Commission a adopté un acte délégué visant à simplifier les obligations de reporting liées à la taxonomie de l'UE. Le « package OMNIBUS » porte principalement sur un allègement et une clarification des exigences de reporting, notamment le traitement des données manquantes, la ventilation des actifs couverts et non couverts et la présentation plus agrégée des ratios taxonomiques.

#### Nos résultats en 2025

- ▶ En 2025, la part verte totale du portefeuille Abeille Vie a augmenté par rapport à 2024
  - En chiffre d'affaires : 5,2% (vs 2,2% en 2024)
  - En dépenses d'investissement : 5,6% (vs 3,6% en 2024)
- ▶ Cette hausse s'explique principalement par une meilleure disponibilité et qualité des données, liée à l'amélioration des processus de collecte et à la publication accrue d'informations par les entreprises. Cette progression concerne à la fois nos contreparties en direct et nos investissements via des OPC, tant dans les mandats que dans les Unités de Compte.
- ▶ Les données utilisées reposent majoritairement sur les publications des entreprises au titre de l'exercice 2024, celles-ci n'ayant, pour la plupart, pas encore publié leur part verte 2025 au moment de la publication du présent rapport au titre de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat.
- ▶ La taxonomie européenne constitue un pilier central de notre stratégie d'investissement. La part verte y joue un rôle clé, notamment pour démontrer la contribution à un objectif environnemental dans le cadre de notre définition de l'investissement durable (voir section B.2.).

Le tableau présenté ci-après indique la proportion des investissements d'Abeille Vie finançant des activités alignées sur la Taxonomie européenne, ou associées à de telles activités, rapportée au total des investissements, conformément aux exigences réglementaires applicables.

| Données requises                                                                                                                                                                                                                                             | En %   | En montant monétaire |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------|
| <b>Numérateur</b> : Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP (hors expositions souveraines)                                               |        |                      |
| Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes                                                                                                                                                                                                  | 5,20%  | 2 003 964 671,55 €   |
| Sur la base des dépenses d'investissement des entreprises couvertes                                                                                                                                                                                          | 5,62%  | 2 163 777 998,29 €   |
| <b>Taux de couverture</b> : Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP, à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines, par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). | 75,82% | 78,35%               |

| Ventilation du numérateur                                                                                                                                                                                                                                                                                             | En %  | En montant monétaire |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|
| Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :                                                                                                          |       |                      |
| Sur la base du chiffre d'affaires                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2,41% | 929 100 938,46 €     |
| Sur la base des dépenses d'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                             | 3,40% | 1 309 177 647,49 €   |
| Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :                                                                                                              |       |                      |
| Sur la base du chiffre d'affaires                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 0,23% | 88 012 946,96 €      |
| Sur la base des dépenses d'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0,27% | 102 188 966,80 €     |
| Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie : |       |                      |
| Sur la base du chiffre d'affaires                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2,80% | 1 078 148 101,61 €   |
| Sur la base des dépenses d'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                             | 3,21% | 1 234 514 160,49 €   |



|                                                                                                                                                                             |       |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|
| Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP (ex : obligations durables d'entreprises) : |       |                  |
| Sur la base du chiffre d'affaires                                                                                                                                           | 2,56% | 986 850 786,14 € |
| Sur la base des dépenses d'investissement                                                                                                                                   | 1,95% | 752 411 384,00 € |

| Ventilation du dénominateur                                                                                                                                                                                                                                                                                         | En %   | En montant monétaire |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------|
| Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP                                                                                                                                                                                                                                                  | 4,72%  | 1 815 890 736,11 €   |
| <b>Part des expositions sur des entreprises de l'Union non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/24/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :</b>                                                                                                                              | 0,62%  | 239 191 399,40 €     |
| Pour les entreprises non financières                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0,59%  | 228 509 111,05 €     |
| Pour les entreprises financières                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,03%  | 10 682 288,35 €      |
| <b>Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/24/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :</b>                                                                                                                           | 14,96% | 5 759 302 986,68 €   |
| Pour les entreprises non financières                                                                                                                                                                                                                                                                                | 14,59% | 5 619 082 459,45 €   |
| Pour les entreprises financières                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,36%  | 140 220 527,23 €     |
| <b>Part des expositions sur des entreprises soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/24/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :</b>                                                                                                                                             | 27,47% | 10 578 272 049,68 €  |
| Pour les entreprises non financières                                                                                                                                                                                                                                                                                | 19,91% | 7 666 147 337,31 €   |
| Pour les entreprises financières                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 7,35%  | 2 829 884 690,30 €   |
| Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP                                                                                                                                                                                                       | 52,24% | 20 118 002 002,43 €  |
| Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie | 19,17% | 7 381 369 498,02 €   |
| Part de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP                                                                                                                                                  | 82,05% | 31 597 326 910,93 €  |
| Part de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP                                                                                                                 | 12,75% | 4 909 367 591,82 €   |



| Piliers                                                                | Ventilation du résultat de l'alignement des CA (%) | Ventilation du résultat de l'alignement des Capex (%) | Montant du résultat de l'alignement des CA | Montant du résultat de l'alignement des CAPEX |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Atténuation du changement climatique                                   | 88,31%                                             | 82,33%                                                | 1 769 667<br>184,26 €                      | 1 781 337<br>332,02 €                         |
| Activités transitoires                                                 | 0,88%                                              | 1,60%                                                 | 17 707<br>347,25 €                         | 34 623<br>405,63 €                            |
| Activités habilitantes                                                 | 33,86%                                             | 37,97%                                                | 678 455<br>850,51 €                        | 821 527<br>759,75 €                           |
| Adaptation au changement climatique                                    | 0,27%                                              | 0,43%                                                 | 5 488<br>597,45 €                          | 9 254<br>207,06 €                             |
| Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines | 0,13%                                              | 0,12%                                                 | 2 542<br>894,00 €                          | 2 623<br>190,32 €                             |
| Transition vers une économie circulaire                                | 3,23%                                              | 2,06%                                                 | 64 784<br>109,99 €                         | 44 663<br>018,00 €                            |
| Prévention et réduction de la pollution                                | 0,52%                                              | 0,77%                                                 | 10 375<br>481,05 €                         | 16 625<br>277,70 €                            |
| Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes       | 0,00%                                              | 0,00%                                                 | € -                                        | € -                                           |

Périmètre : Abeille Vie (périmètre fonds euros et Unités de Compte) au 31/12/2025

Source : OFI Invest AM

La ventilation des actifs associés au nucléaire et gaz figure en annexe, conformément à la publication de l'an passé.

## 2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles

Afin de réduire progressivement notre exposition aux activités les plus polluantes, nous avons mis en place des politiques d'exclusion visant les activités les plus dommageables pour l'environnement, telles que le charbon, les hydrocarbures, l'huile de palme ou les biocides. Ces politiques s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue et sont régulièrement renforcées, avec des seuils d'exposition de plus en plus stricts, afin de respecter nos engagements de réduction de l'empreinte carbone.

La part brune est la part de nos encours investis dans les énergies fossiles, c'est-à-dire investis dans des entreprises ayant des activités :

- D'extraction de pétrole ou de gaz conventionnel (plateforme pétrolière terrestre ou en mer) ou non conventionnel (sables bitumineux, schistes bitumineux, gaz de schiste, pétrole de schiste, veine de charbon, méthane de houille) ;

- De raffinage de pétrole ou de gaz ;
- De production d'électricité provenant de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) ;
- D'extraction de charbon (lignite, charbon bitumineux, vapeur).

### Exposition au charbon – Global Coal Exit List (CGEL)

|                                        | Exposition 2025 (m€) | % 2025       | Exposition 2024 (m€) | % 2024 |
|----------------------------------------|----------------------|--------------|----------------------|--------|
| Périmètre Abeille Vie mandats          | <b>18</b>            | <b>0,06%</b> | 18                   | 0,06%  |
| Périmètre Abeille Vie Unités de compte | <b>8,8</b>           | <b>0,04%</b> | 20                   | 0,11%  |

Périmètre : Portefeuille Abeille Vie consolidé, investissements transparisés au 31/12/2024 et 31/12/2025

Source : Abeille Assurances

En 2025, **l'exposition au charbon d'Abeille Vie est relativement stable** sur le périmètre mandat et a réduit sur les Unités de Compte. L'exposition au charbon est minime : **moins de 0,1% du portefeuille d'Abeille Vie**, et ce, même en considérant l'exposition dès le 1<sup>er</sup> € de chiffre d'affaires.

### Exposition au pétrole-gaz non conventionnel – Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)

|                                        | Exposition 2025 (m€) | % 2025      | Exposition 2024 (m€) | % 2024 |
|----------------------------------------|----------------------|-------------|----------------------|--------|
| Périmètre Abeille Vie mandats          | <b>67,6</b>          | <b>0,2%</b> | 96                   | 0,3%   |
| Périmètre Abeille Vie Unités de compte | <b>190,7</b>         | <b>0,9%</b> | 266                  | 1,4%   |

Périmètre : Portefeuille Abeille Vie consolidé, investissements transparisés au 31/12/2024 et 31/12/2025

Source : Abeille Assurances

En 2025, **l'exposition d'Abeille Vie au pétrole et au gaz non conventionnels diminue** nettement sur l'ensemble des périmètres, traduisant les efforts engagés par les équipes de gestion. Les expositions aux énergies fossiles restent plus élevées sur les unités de compte que sur les mandats, ces derniers faisant l'objet de politiques actives d'orientation des investissements. Sur les mandats, Abeille Assurances applique en effet des stratégies sectorielles dédiées au charbon et au pétrole et gaz, visant à réduire progressivement les expositions fossiles et à orienter les flux vers des activités plus durables.

### Exposition au pétrole-gaz conventionnel – Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)

|                                        | Exposition 2025 (m€) | % 2025      | Exposition 2024 (m€) | % 2024 |
|----------------------------------------|----------------------|-------------|----------------------|--------|
| Périmètre Abeille Vie mandats          | <b>261</b>           | <b>0,9%</b> | 100                  | 0,3%   |
| Périmètre Abeille Vie Unités de compte | <b>347</b>           | <b>1,7%</b> | 268                  | 1,4%   |

Périmètre : Portefeuille Abeille Vie (hors UC et UC), investissements transparisés au 31/12/2024 et 31/12/2025

Source : Abeille Assurances

En 2025, **l'exposition d'Abeille Vie au pétrole et au gaz conventionnels augmente** sur l'ensemble des périmètres. Cette évolution s'explique par le fait que la politique Oil & Gas d'Abeille Assurances est plus ambitieuse sur les activités non conventionnelles que sur les activités conventionnelles à ce stade. Le renforcement de la politique Oil & Gas en 2025 devrait produire des effets visibles sur les niveaux d'exposition dans les prochaines années. Abeille Assurances reste particulièrement vigilante quant à l'évolution de ses expositions au secteur Oil & Gas.

#### Plan d'amélioration 2026

- En 2026, nous implémenterons une politique d'exclusion renforcée sur les hydrocarbures

# G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone

## 1. Pourquoi agir en faveur du climat

Depuis sa création en 1856 pour protéger les agriculteurs et viticulteurs bourguignons contre les sinistres climatiques menaçant leurs récoltes, Abeille Assurances porte dans son ADN la conscience profonde des risques liés au climat. Près de 170 ans plus tard, cette préoccupation initiale résonne avec une acuité nouvelle. Les impacts du changement climatique ne relèvent plus de l'anticipation lointaine, mais d'une réalité tangible qui s'impose à tous.

### Une année 2025 encore marquée par des événements climatiques

L'année 2025 l'illustre de façon frappante : la France a enregistré une température moyenne de +2,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, janvier 2025 est devenu le mois de janvier le plus chaud jamais mesuré dans le monde (+1,61°C), tandis que deux canicules successives ont étouffé le pays durant l'été, faisant de 2025 le troisième été le plus chaud jamais enregistré en France. Au-delà de ces événements spectaculaires, 56 % des Français déclarent aujourd'hui avoir déjà subi un dommage lié à un événement climatique sur leur logement ou leurs biens.<sup>7</sup>

#### Une réalité climatique encore mal intégrée par les marchés

La réalité du changement climatique demeure largement sous-estimée par les professionnels de l'investissement. L'étude de Rebonato et al. (2024) met en évidence que **les risques physiques du changement climatique ne sont pas correctement reflétés dans les prix des actifs**. Cette sous-évaluation s'explique en partie par la complexité inhérente aux scénarios climatiques. Comme le souligne Morgan Stanley (2023), les horizons d'investissement sont généralement beaucoup plus courts que les échelles de temps des impacts climatiques, et l'impact des risques physiques peut être structurellement sous-estimé dans les modèles. Les climatologues alertent par ailleurs sur le caractère potentiellement exponentiel et irréversible des impacts physiques si certains points de basculement sont atteints dans les écosystèmes, un phénomène que les modèles existants ne capturent qu'imparfaitement.

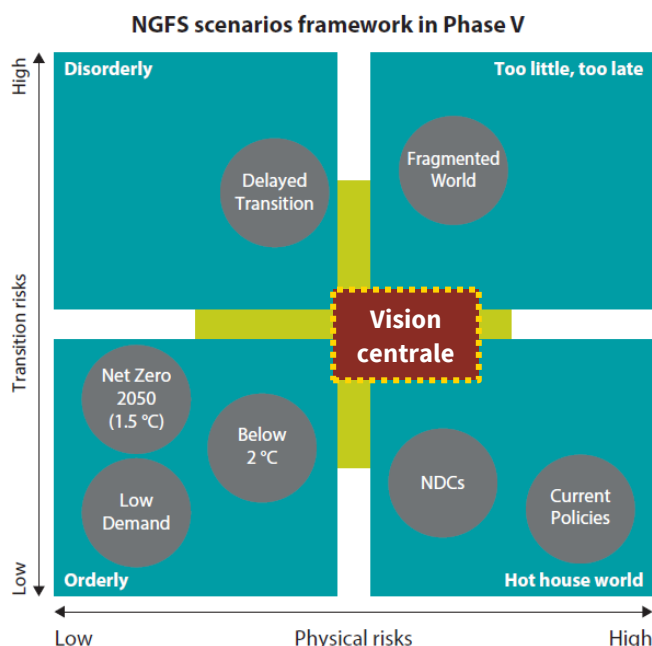
Dans le même temps, la transition climatique constitue un enjeu mondial où les gouvernements jouent un rôle déterminant. Les investisseurs disposent désormais de repères structurants pour identifier ce qui est « vert » : taxonomies, réglementations et cadres normalisés se multiplient et guident progressivement l'allocation du capital. L'étude de Faccini et al. (2023) confirme d'ailleurs que les investisseurs réagissent principalement aux risques de politique climatique liés à l'intervention gouvernementale, d'avantage qu'aux risques physiques directs. Cette réactivité aux signaux réglementaires démontre que le marché attend des impulsions claires pour orienter ses décisions d'investissement.

### Anticiper un monde en transition retardée

Face à cette incertitude, Abeille Assurances s'attache à construire sa propre vision du scénario climatique le plus probable, en s'appuyant sur les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS). Ces scénarios explorent différentes trajectoires couvrant un large éventail de risques de transition et de risques physiques. Le NGFS identifie notamment le scénario « Delayed Transition », où les émissions annuelles mondiales ne diminuent pas jusqu'en 2030,

<sup>7</sup> Source : meteo france

avant qu'un durcissement rapide des politiques ne devienne nécessaire pour limiter le réchauffement à moins de 2°C, ainsi que le scénario « NDCs » (Nationally Determined Contributions), qui intègre tous les engagements politiques promis, même ceux qui ne sont pas encore soutenus par des politiques efficaces.



Notre **vision centrale du scénario monde le plus probable** combine à parts égales les trajectoires « Delayed Transition » et « NDCs ». Jusqu'en 2030, les efforts de réduction des émissions restent en deçà de ce qui serait nécessaire pour une trajectoire 1,5°C. Ensuite, une accélération s'enclenche, portée par une prise de conscience accrue des impacts physiques et des coûts associés à l'inaction. Dans ce contexte, les risques augmentent progressivement, tout comme les exigences de transition. La réponse des politiques publiques et des marchés s'intensifie de manière graduelle. Les prix du carbone amorcent une hausse modérée, reflet d'une dynamique de transition qui se structure dans le temps.

## Un engagement stratégique au service de la performance et de l'impact

**Dans ce contexte, Abeille Assurances réaffirme son engagement en faveur du Net Zéro à l'horizon 2050, un choix stratégique et une responsabilité sociétale pleinement assumés.** Nous sommes convaincus qu'il est possible, et nécessaire, de concilier performance financière et extra-financière. Trois raisons guident cette ambition : générer un impact durable et mesurable sur les enjeux sociaux et environnementaux ; renforcer la performance des investissements sur le moyen et long terme et répondre aux attentes croissantes des clients et des réseaux de distribution.

En tant qu'acteur majeur du financement de l'économie, Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour favoriser et accélérer cette transition. Les assureurs disposent de leviers d'action déterminants à travers leurs décisions d'investissement, leur engagement actionnarial et leur dialogue avec les entreprises. Abeille Assurances entend orienter ses investissements vers des projets accélérant la transition ou vers des entreprises ayant besoin de financements pour transformer leur modèle d'affaires. Cette stratégie vise à réduire l'empreinte carbone des actifs financiers tout en accompagnant la transformation de l'économie réelle, en lien avec les objectifs nationaux et internationaux, dont l'Accord de Paris. Cette transition doit également être la plus juste possible. La lutte contre le dérèglement climatique a des impacts sociaux et économiques majeurs qui ne peuvent être ignorés. La transition créera de nombreux emplois dans les secteurs verts, mais en détruira aussi dans les secteurs les plus carbonés. En tant qu'assureur, Abeille Assurances joue un rôle clé pour accompagner les entreprises et les particuliers dans cette transformation, en leur proposant des solutions adaptées pour se préparer aux impacts sociaux, économiques et écologiques de la transition. Cette approche pragmatique et responsable guide l'ensemble de la stratégie climat d'Abeille Assurances.

## 2. Nos objectifs dans le cadre de l'engagement Net Zero 2050

Les engagements d'Abeille Assurances en matière de décarbonation s'inscrivent dans le cadre de l'adhésion du groupe Aéma à la Net Zero Asset Owner Alliance. Les principaux engagements quantifiés par Abeille Assurances sont les suivants :

### Réduire les émissions du portefeuille

- **2030** : réduction de -40% par rapport à 2019 de l'empreinte carbone scope 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>e/M€ investi) sur le portefeuille d'investissement corporate (mandat et fonds dédié)
- **2030** : alignement du portefeuille immobilier avec une trajectoire 1.5°C

### Engager les contreparties

- Engagement avec **les 20 sociétés les plus émettrices** dans notre portefeuille d'investissement

### Financer la transition

- Au moins 500m€ d'investissements durables bruts annuels (incluant des actifs verts)

### Fixer des engagements sectoriels

- 2030 : Sortie du charbon thermique
- Engagement à construire des trajectoires d'alignement pour les secteurs carbo-intensifs

### Poursuivre la tendance historique de réduction des émissions du portefeuille

**L'objectif de réduction de l'intensité carbone** (tCO<sub>2</sub>e/M€ CA) entre 2020 et 2025 (-25%) a été **largement atteint** (-54%) grâce à la mobilisation de plusieurs leviers et des outils adaptés. Nous continuerons de poursuivre cette dynamique positive pour atteindre nos objectifs 2030.

De nombreuses actions ont été menées en 2025 dans le but de renforcer les objectifs de décarbonation :

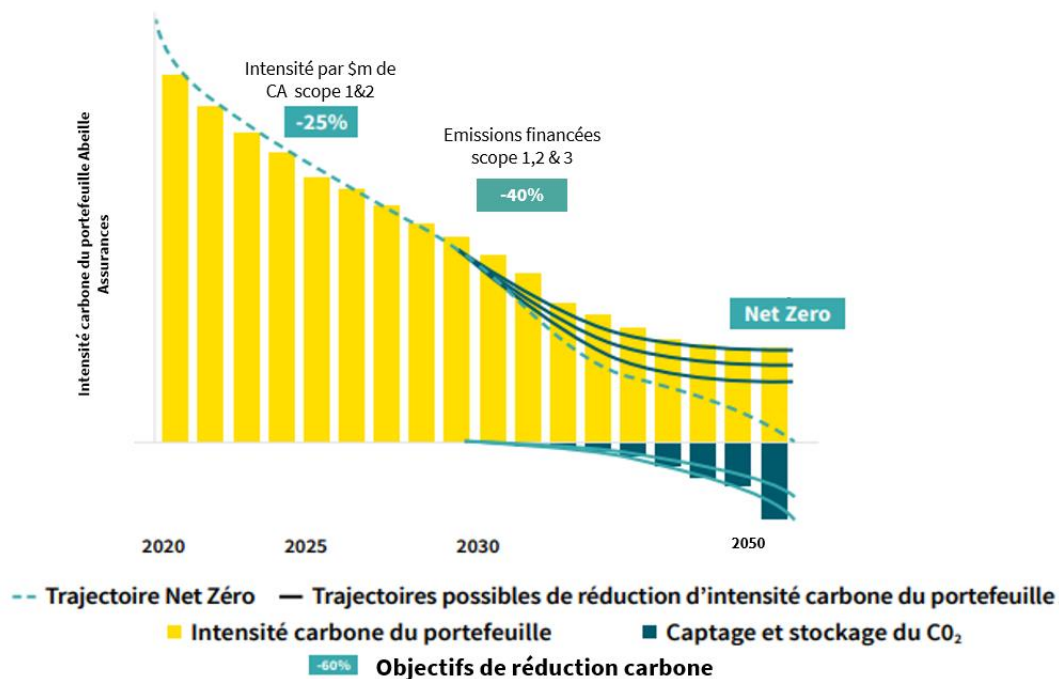
- **Sur les obligations souveraines** : Nous avons lancé l'analyse ASCOR pour évaluer la crédibilité des engagements climatiques des États présents en portefeuille. En ligne avec le protocole NZAOA, nous suivons désormais l'« ASCOR Improvement Score » afin de piloter dynamiquement leur trajectoire de transition »<sup>8</sup>
- **Sur le portefeuille corporate** : Nous suivons l'exposition du portefeuille aux différentes catégories NZIF (Net Zero, Aligned, Aligning, Not aligning). Cette approche est cohérente avec l'introduction des objectifs de transition dans la 5e édition du protocole NZAOA.

### Plan d'amélioration 2026

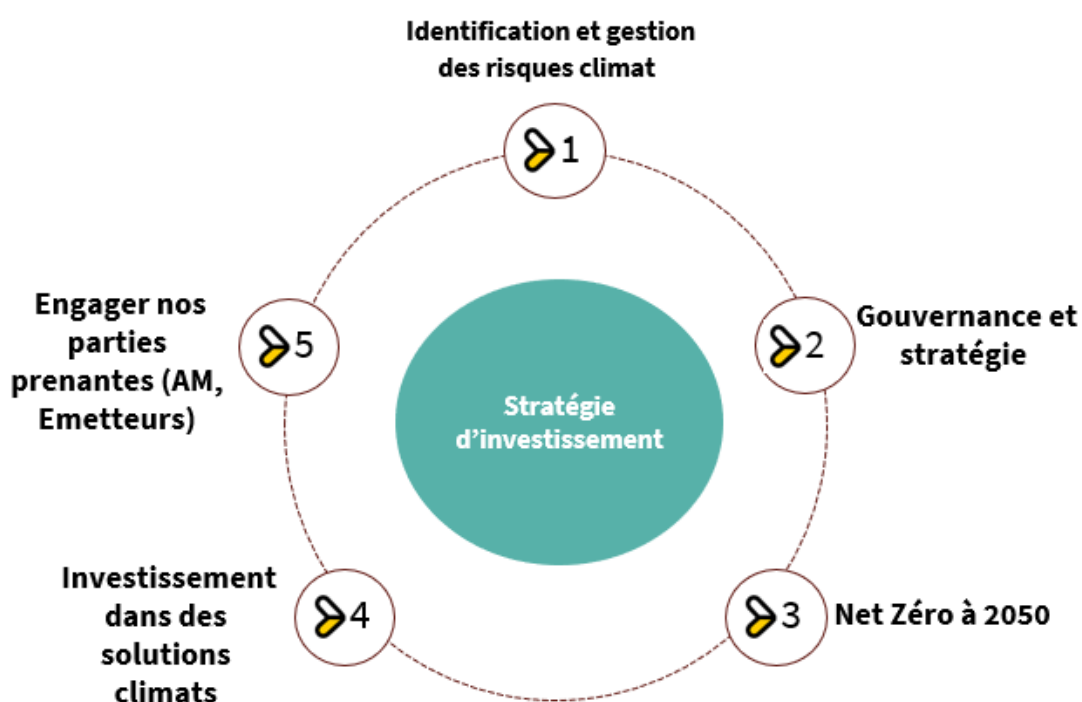
- ▶ En 2026, nous travaillerons sur la possibilité de décliner l'objectif de réduction des émissions au niveau des secteurs d'activité en lien avec les scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et le protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), ainsi que sur le recensement des stratégies d'alignement climatique des sociétés de gestion.

### Illustration de la stratégie d'alignement Net zero

<sup>8</sup> Détaillé dans la sous-partie 4



### 3. Nos leviers d'action



#### 3.1. Identification et gestion des risques et opportunités climat

La mesure constitue un levier central de la finance climat. Depuis plusieurs années, nous avons déployé des outils permettant de mesurer nos expositions climatiques, à la fois au niveau de chaque actif et de manière consolidée au niveau des portefeuilles. Ces travaux couvrent notamment :

- L'empreinte carbone/énergétique de nos actifs (voir section 4)
- La performance carbone/niveau d'alignement (voir section 4)
- La part verte taxonomique (voir partie F)
- L'exposition aux risques physiques et de transition (voir partie I)

Plusieurs fournisseurs de données climatiques sont utilisés avec des indicateurs pertinents (voir partie C).

L'identification et la mesure de l'exposition aux risques et opportunités climatique est une composante fondamentale de l'approche d'investisseur responsable d'Abeille Assurances. Pour ce faire, nous avons développé des outils et indicateurs permettant de suivre et piloter notre exposition aux risques climat de nos investissements. Nous identifions, analysons et gérons les risques matériels du climat (risques de transition et risques physiques). Cette analyse est réalisée à la fois au niveau micro (émetteurs ou secteurs à travers des métriques carbone ou des métriques idoines comme le transition risk indicator) et macro (au niveau portefeuille ou du bilan à travers la métrique climate value at risk (voir partie I).

## 3.2. Engager nos parties prenantes

En tant qu'investisseur institutionnel, nous mobilisons plusieurs leviers d'action pour piloter l'alignement climatique de nos investissements :

### ► Dialogue actionnarial

La politique d'engagement actionnarial constitue un levier central de l'exercice de notre rôle d'actionnaire responsable. Elle vise à encourager les entreprises en portefeuille à accélérer leur transition et à améliorer leurs pratiques extra-financières, notamment sur les enjeux climatiques.

Le dialogue actionnarial est un levier d'action privilégié pour accompagner cette transition. Il est mené pour notre compte par Ofi Invest AM, ainsi que dans le cadre d'initiatives collaboratives telles que le CDP et la Net-Zero Asset Owner Alliance. Des actions d'engagement ciblées ont notamment été conduites auprès de compagnies pétrolières et d'énergéticiens afin d'accélérer leurs trajectoires de transition. La politique de vote complète ce dispositif et constitue un moyen essentiel d'influencer les pratiques de durabilité des entreprises dont nous sommes actionnaires.

Nous renforçons progressivement nos actions d'engagement, individuelles ou collectives, auprès des entreprises des secteurs les plus carbonés lorsque leurs trajectoires ne sont pas alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dès 2023, Abeille Assurances a mis en place un dialogue actionnarial et un accompagnement systématique auprès des 20 plus grands contributeurs à l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement (voir section E)

### ► Démarche collaborative

Sur les OPC en direct, nous avons engagé un dialogue structuré avec les sociétés de gestion tierces afin de nous assurer que la transition climatique constitue un pilier de leur stratégie d'investissement.

Le Groupe Aéma et Abeille Assurances ont rejoint la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) en 2022. Cette coalition d'investisseurs institutionnels, soutenue par l'UNEP FI, s'engage à atteindre la neutralité carbone des portefeuilles d'investissement à horizon 2050. Les signataires définissent des objectifs intermédiaires de réduction des émissions, révisés tous les cinq ans, et publient régulièrement les progrès réalisés.

Abeille Assurances a également renouvelé son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Le CDP incite les entreprises à publier un reporting climat à destination des investisseurs. Abeille Assurances répond à ce reporting et s'appuie sur les données du CDP dans ses processus d'investissement. Le CDP mène par ailleurs des actions d'engagement afin d'améliorer la transparence et la qualité des informations extra-financières publiées par les entreprises. Enfin, Abeille Assurances poursuit son engagement auprès des instances de place par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI), soutenus par les Nations unies. Ces principes engagent les investisseurs à intégrer les enjeux ESG, et en particulier climatiques, dans l'analyse et la prise de décision en matière d'investissement. Les signataires rendent compte annuellement de leurs pratiques d'investissement responsable. (Voir section E)



### 3.3. Des politiques sectorielles dédiées

Afin de progresser en continu et d'atteindre nos objectifs climatiques, nous déployons une **stratégie articulée autour de trois leviers sectoriels complémentaires** :

- **Financer la transition** : nous orientons nos investissements vers les infrastructures d'énergies renouvelables et les entreprises développant des solutions contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.
- **Dialoguer avec les émetteurs en portefeuille** : nous menons un engagement actif auprès des entreprises afin de soutenir et d'accélérer leurs trajectoires de transition. En tant qu'investisseur et actionnaire, nous sommes convaincus de l'impact de ce dialogue dans la transformation de l'économie réelle.
- **Cesser certains investissements** : nous excluons progressivement les entreprises les plus exposées au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels ; dont la stratégie d'expansion est incompatible avec une trajectoire de neutralité carbone fondée sur la science.

Les politiques détaillées ci-après s'appliquent aux **nouveaux investissements**. Les obligations détenues avant la publication des politiques d'exclusion sont conservées jusqu'à maturité, lorsque celle-ci intervient avant 2030 pour le charbon et les hydrocarbures non conventionnels.

L'exposition actuelle d'Abeille Assurances et de ses entités d'assurance au secteur pétro-gazier demeure **très limitée**. Par ailleurs, s'agissant des investissements en actions, nous ne détenons aucun titre direct ni OPC dédiés dans des sociétés figurant sur les listes d'exclusion charbon et hydrocarbures.

Ces exclusions sont formalisées au sein de **politiques dédiées**, régulièrement mises à jour. Elles s'appliquent à l'ensemble des activités d'investissement d'Abeille Assurances et de ses entités d'assurance.

#### Stratégie d'investissement charbon

Notre stratégie d'investissement liée au charbon a été renforcée le 30 juin 2023. Elle repose désormais sur des critères d'exclusion plus stricts que ceux de la Global Coal Exit List (GCEL) établie par l'ONG Urgewald.

Nous excluons tout nouvel investissement dans les entreprises répondant aux critères suivants :

- **Développeurs charbon** : entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon thermique, de production d'électricité à partir du charbon ou d'infrastructures liées au charbon, quelle que soit leur taille.
- **Seuil absolu** : entreprises dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 2 GW, ainsi que toute entreprise active dans l'extraction de charbon thermique dès le premier euro de chiffre d'affaires.
- **Seuil relatif** : entreprises tirant plus de 10 % de leurs revenus de l'exploitation de mines de charbon ou de la production d'électricité à partir du charbon (ou, à défaut, selon la part des capacités installées).

#### ► Périmètre d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des investissements gérés par Abeille AM pour le compte d'Abeille Assurances, sur les actions et obligations détenues en direct ainsi que sur les OPC dédiés.

#### ► Engagement et sortie du charbon

Abeille Assurances s'engage à ne plus financer ni investir dans le charbon thermique au plus tard en 2030, toutes classes d'actifs et zones géographiques confondues, conformément aux trajectoires de l'Accord de Paris. Cette politique s'accompagne d'un engagement actif visant à inciter les entreprises à renoncer aux nouveaux projets charbon et à mettre en œuvre des plans crédibles de fermeture progressive de leurs actifs existants.

À défaut d'un engagement clair, validé par l'initiative Science Based Targets comme compatible avec une trajectoire « well below 2°C », et de la publication d'un plan de sortie du charbon effectif au plus tard en 2030, l'entreprise est exclue des portefeuilles. Pour les énergéticiens, ces plans doivent inclure la fermeture effective des sites. Les stratégies alternatives, telles que la cession d'actifs ou la reconversion vers d'autres énergies fossiles, font l'objet d'un dialogue renforcé.



## Stratégie d'investissement hydrocarbures

Nous n'investissons plus dans les entreprises répondant à l'un des critères suivants :

- ▶ **Seuil de production** : plus de 25% de leur production totale d'énergie fossile<sup>9</sup> issue d'hydrocarbures non conventionnels ;
- ▶ **Seuil de chiffre d'affaires** : plus de 5% du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-conventionnels<sup>10</sup> ;
- ▶ **Zone Arctique** : toute entreprise ayant annoncé un investissement dans de nouveaux projets pétroliers ou gaziers en zone arctique après le 1er juillet 2022<sup>11</sup>.

Par classe d'actifs:

- ▶ Nous n'investissons plus en obligations dans les **entreprises impliquées dans le développement de nouvelles capacités conventionnelles et non conventionnelles**.
- ▶ Nous maintenons des positions actions dans une démarche d'engagement
- ▶ Sortie complète des hydrocarbures non conventionnels en 2035 pour les obligations en direct et 2040, au plus tard, pour l'ensemble du portefeuille

**Périmètre d'application** : Cette stratégie s'applique aux actifs détenus en direct (y compris fonds dédiés).

### Plan d'amélioration 2026

- ▶ En 2026, nous implémenterons la nouvelle politique d'exclusion sur les hydrocarbures

## Stratégie d'investissement net zero immobilier en direct

OFI Invest Real Estate intègre la décarbonation et l'énergie au cœur de sa stratégie immobilière. La politique ESG publiée en juin 2025 vise explicitement la réduction de l'empreinte carbone du patrimoine et la maîtrise des risques climatiques, dans le cadre d'une feuille de route ESG à horizon 2030, alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans ce cadre, plusieurs leviers d'action opérationnels sont utilisés :

- ▶ **Intégration du climat dans l'investissement** : analyse des performances énergétiques et carbone dès l'acquisition, prise en compte dans les arbitrages et dans le développement de nouveaux projets immobiliers.
- ▶ **Efficacité énergétique du patrimoine existant** :
  - déploiement de plans de travaux ciblés,
  - optimisation des consommations énergétiques en phase d'exploitation,
  - recours progressif à des sources d'énergie moins carbonées.
- ▶ **Gestion active des actifs** : visant à renforcer leur résilience face aux évolutions réglementaires et aux contraintes liées à la transition énergétique.
- ▶ **Engagement des parties prenantes** : en particulier des locataires et partenaires techniques, afin de favoriser des usages plus sobres et d'aligner les pratiques sur les objectifs de performance énergétique, notamment via des démarches collaboratives et des clauses environnementales.

<sup>9</sup> Ces exclusions seront définies à partir des données de la liste GCEL publiée par l'ONG Urgewald et mises à jour annuellement

<sup>10</sup> Ces filtres d'exclusions seront définis à partir des données fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI.

<sup>11</sup> L'exclusion prendra effet à partir de la publication, par un émetteur, d'une décision finale d'investissement (« Final Investment decision ») concernant un projet de nouveau champ d'exploitation pétro-gazier ou d'extension d'un champ existant dans la zone Arctique

Plus d'éléments sont directement accessibles sur la politique ESG d'OFI Invest Real Estate, disponible sur leur site internet.

### Plan d'amélioration 2026

Afin d'améliorer le suivi de notre performance climatique de notre portefeuille immobilier, plusieurs chantiers sont en cours de déploiement :

► **Premier chantier : Continuer d'intégrer à l'outil DEEPM de trajectoire CRREM l'ensemble des CAPEX de décarbonation afin d'obtenir la projection ajustée de l'intensité carbone**

L'objectif est d'intégrer dans l'outil DEEPM de trajectoire énergétique et carbone et son module de « plan d'investissement », l'ensemble des CAPEX, déjà prévus dans les budgets ou à prévoir, afin de repousser au maximum la date d'« échouage » du patrimoine selon la trajectoire CRREM en lien avec les engagements de la NZAO. La majorité des CAPEX déjà identifiés ont d'ores et déjà été intégrés depuis 2025, mais quelques actifs doivent encore faire l'objet d'audits énergétiques afin d'identifier les CAPEX nécessaires et pertinent.

► **Second chantier : Continuer à fiabiliser la donnée énergétique et carbone utilisée**

Le travail d'amélioration de la fiabilité de la donnée énergétique utilisée par Deepki doit continuer comme cela a été réalisé les années précédentes. L'amélioration du taux de données réelles (issues des fournisseurs d'énergie et non pas d'estimations) est un travail continu au cours de l'année. Pour se faire, nous proposons notamment aux locataires de nos actifs à activité tertiaire de renseigner pour eux la déclaration de leur consommation annuelle sur la plateforme gouvernementale (OPERAT), permettant ainsi d'augmenter le taux de collecte de données réelles.

► **Troisième chantier : Continuer à mettre en place des solutions de pilotage énergétique en lien avec les systèmes de Gestion Technique du Bâtiment**

Des solutions d'Energy Management ont commencé à être déployées en 2025 sur certains actifs énergivores, permettant un suivi en temps réel des consommations et la mise en place d'alertes. Les solutions de ce type doivent continuer à être déployées sur les prochaines années pour un plus large périmètre, et en continuant la démarche jusqu'à la mise en place de systèmes « Auto Pilot » de contrôle automatique à distance des équipements techniques afin de réagir au plus vite en cas de dérive de consommations. Nous avons l'objectif d'intégrer dans la manière de faire de l'Energy Management, les principes de « Flexibilité électrique », autrement dit, l'optimisation de la consommation en fonction de l'heure de la journée. Ce travail est réalisé en lien avec les obligations réglementaires du décret BACS portant sur les systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB). A noter, depuis 2025, il y a une intégration systématique de ces solutions d'Energy Management sur les immeubles faisant l'objet de projets de rénovation. Enfin, nous avons pour objectifs d'améliorer la centralisation des données des différentes GTB des actifs du patrimoine, en développant à termes des solutions d'« Hypervision ».

#### Focus sur un actif immobilier sur l'année 2025 : ELEMENTS

ELEMENTS est un bâtiment du portefeuille d'Abeille Assurances sous mandat de gestion Ofi Invest Real Estate, livré en 2017. Situé avenue Pierre Mendès-France Paris 13<sup>ème</sup>, à proximité de la Gare d'Austerlitz, l'immeuble ELEMENTS s'inscrit dans une démarche durable, ayant obtenu les certifications HQE niveau Excellent, BREEAM niveau Very Good, et le label Effinergie. Pourtant, la consommation de l'immeuble sur les dernières années se situait aux alentours de 140 à 160 kWh/m<sup>2</sup>.an, et pour une surface particulièrement importante de 17045 m<sup>2</sup> SU. L'actif a donc été sélectionné parmi les actifs prioritaires à la mise en place de solution d'Energy Management dynamique. La solution Dnergy a ainsi été implémentée, système de pilotage prédictif permettant d'anticiper les dérives de consommation et d'identifier des leviers d'optimisation en temps réel.



La gouvernance climat d'Abeille Assurances s'inscrit dans le cadre plus large de la gouvernance ESG d'Aéma Groupe, présentée de manière détaillée en partie D.

## 4. Mesure et pilotage de nos engagements

### 4.1. Réduire les émissions sur le portefeuille d'investissements corporate

#### 4.1.1. Empreinte carbone 2025 du portefeuille d'investissements corporates

**Rappel de l'objectif 2030 :** réduction de -40% par rapport à 2019 de l'empreinte carbone scope 1, 2 et 3 (tCO2e/M€ investi) sur le portefeuille d'investissement corporate (mandat et fonds dédié)

En tant qu'investisseur institutionnel, Abeille Assurances mesure les émissions financées afin de mieux appréhender l'impact climatique réel de ses investissements. Cette mesure permet d'identifier les principaux contributeurs aux émissions, de piloter les risques de transition et de fixer des objectifs de décarbonation alignés avec les trajectoires de la NZAOA. Elle constitue ainsi un outil central de suivi, de pilotage et de transparence de la stratégie climat.

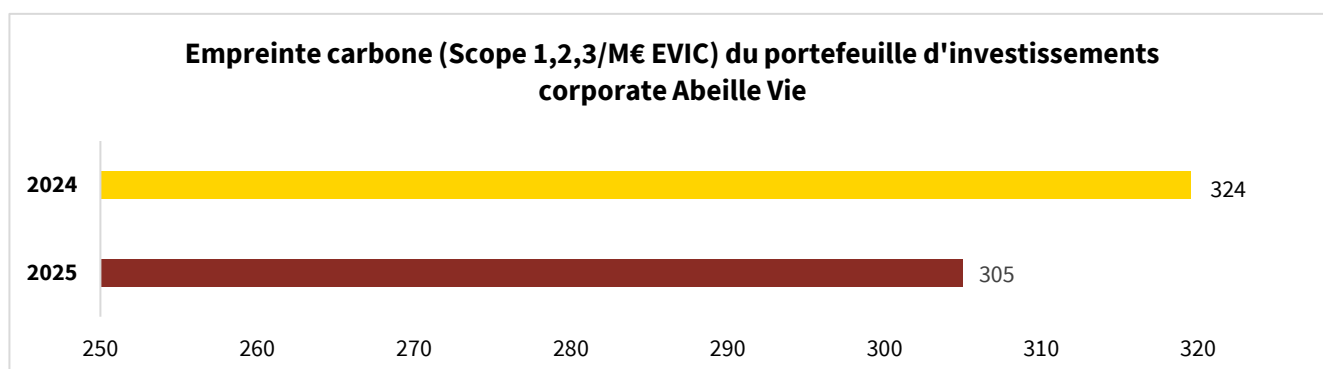
#### Empreinte carbone des entreprises en portefeuille :

L'empreinte carbone est une mesure des émissions financées par l'assureur : elle mesure la part des émissions attribuables aux titres financiers détenus par l'assureur. Sa formule de calcul est la suivante :

*Empreinte carbone du portefeuille d'investissement*

$$= \sum_{i=1}^n \frac{\text{Emissions Scope 1,2,3 de l'entreprise } i}{\text{EVIC de l'entreprise } i} * \frac{\text{valeur de l'investissement dans l'entreprise } i}{\text{valeur totale du portefeuille d'investissement}}$$

Sur ce périmètre, nous considérons les émissions directes (Scope 1 et 2), et les émissions indirectes (Scope 3).



Périmètre : Fonds général Abeille Vie – Actifs corporates

Source : Ofi Invest AM avec la donnée MSCI

Taux de couverture 2025 = 82% (vs 80% l'an passé)

Entre 2024 et 2025, Abeille Vie a réduit son empreinte carbone de -6%, contribuant à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de 40% entre 2019 et 2029, pris dans le cadre de notre adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance.

### Et sur les Unités de Compte ?

A titre de comparaison, l'empreinte carbone (Scope 1,2,3/M€ EVIC) du portefeuille d'investissements corporate en **Unités de Compte** Abeille Vie est de **416 tCO<sub>2</sub>e/M€** en 2025

#### 4.1.2. Performance carbone projetée du portefeuille d'investissement corporates

Plusieurs indicateurs pertinents permettent d'estimer la performance carbone des investissements entreprises.

##### Le Net Zero Investment Framework

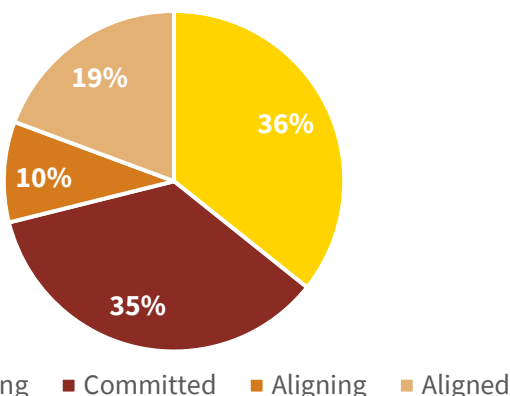
Le NZIF constitue pour Abeille Assurances un outil structurant de lecture et de pilotage de la décarbonation des portefeuilles. La classification des émetteurs selon leur degré d'alignement ou de transition permet d'adopter une approche dynamique de la trajectoire climat, au-delà d'une lecture statique des émissions :

- ▶ **Net Zero** : émetteurs ayant atteint un niveau d'émissions compatible avec une trajectoire net zero, et disposant d'un modèle opérationnel et d'allocation du capital permettant de maintenir cette performance dans le temps.
- ▶ **Aligned** : émetteurs dont la stratégie, les objectifs et la performance d'émissions sont déjà cohérents avec une trajectoire de neutralité carbone.
- ▶ **Aligning** : émetteurs engagés dans une trajectoire crédible d'alignement, avec des objectifs et des plans en place mais une performance encore en convergence.
- ▶ **Committed** : émetteurs ayant formalisé une ambition climatique et des engagements de transition, sans que ceux-ci soient traduits en résultats mesurables.
- ▶ **Not Aligned** : émetteurs ne disposant pas d'objectifs, de stratégie ou de trajectoire compatibles avec une transition vers la neutralité carbone.

Elle facilite la priorisation des actions d'engagement, l'orientation des décisions d'investissement et le suivi de l'évolution des portefeuilles dans le temps. Ce cadre contribue ainsi à renforcer le pilotage du risque de transition et la cohérence de la stratégie climat, en lien avec les exigences du protocole de la NZAOA.

**Il s'agit de la première année d'analyse de l'exposition du portefeuille d'investissements d'entreprise aux catégories du Net Zero Investment Framework. Les résultats montrent que 36% des encours sont classés « Not Aligned », identifiant ainsi un périmètre prioritaire d'engagement en matière de transition climatique.** Cette analyse constitue une base de référence et sera reconduite les années suivantes afin de suivre l'évolution du niveau d'alignement du portefeuille et d'apprécier les progrès réalisés dans le temps.

### Répartition du portefeuille d'investissement par catégorie NZIF



Périmètre : Abeille Vie - Fonds général – Actifs corporates, 31/12/2025

Source : MSCI

Taux de couverture 2025 : 98%

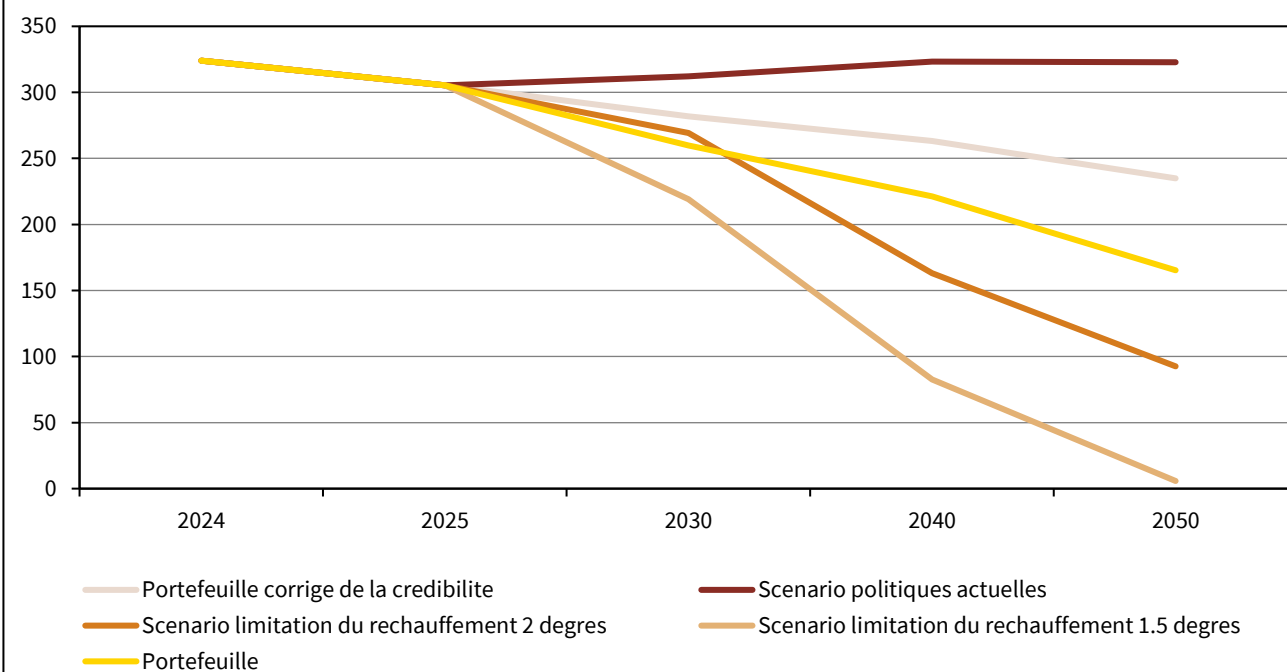
## La projection des émissions

Afin de piloter sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Abeille Assurances a construit, avec OFI Invest AM, plusieurs trajectoires prospectives de décarbonation du portefeuille, reposant sur des hypothèses distinctes.

- ▶ **Trajectoire « Portefeuille »** : Cette trajectoire projette l'évolution des émissions sur la base des objectifs climatiques déclarés par les émetteurs, en retenant une composition de portefeuille figée à fin 2025 (décarbonation intrinsèque). En l'absence d'objectif déclaré, une croissance prudente des émissions est retenue (+1%)
- ▶ **Trajectoire « Portefeuille corrigé de la crédibilité »** : Cette trajectoire ajuste la précédente en intégrant une évaluation de la crédibilité des objectifs climatiques, combinant une analyse de faisabilité sectorielle et la capacité de l'émetteur à effectivement atteindre ses objectifs (tendance historique, gouvernance, investissements...)
- Trajectoire « Tendances actuelles »** : Ce scénario reflète une évolution des émissions fondée sur les politiques actuellement en vigueur, correspondant à un scénario de statu quo (« business-as-usual »).
- ▶ **Trajectoire « Politiques déclarées »** : Ce scénario intègre les engagements climatiques annoncés par les États, même lorsqu'ils ne sont pas encore pleinement mis en œuvre, et correspond à une trajectoire proche de 2°C.
- ▶ **Trajectoire « Politiques ambitieuses »** : Ce scénario repose sur une mise en œuvre complète et effective des engagements nationaux et est compatible avec une trajectoire 1,5°C.

Les graphiques ci-dessous présentent des résultats pour une prise en compte des émissions Scope 1, 2 et 3.

## Projection de l'alignement aux 3 scénarios du GIEC Teq CO<sub>2</sub>/M€ - Scope 1 - 2 - 3



Périmètre : Abeille Vie - Fonds général - Actifs corporates, 31/12/2025

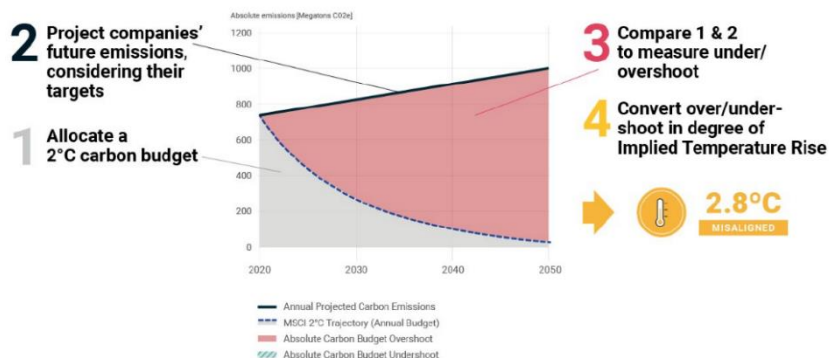
Source : Ofi Invest AM

Nous observons que le portefeuille décarbone jusqu'en 2050 mais en deçà des trajectoires Politiques déclarées et 1.5°C. Un signal qu'il faut continuer à engager les entreprises pour qu'elles réduisent leurs émissions grâce à des plans de transition concrets.

## L'analyse de la température - potentiel de réchauffement du portefeuille

Nous utilisons l'indicateur ITR (pour *Implied Temperature Rise*) développé pour MSCI afin de mesurer la température du portefeuille d'investissement de manière prospective.

L'ITR par MSCI est une métrique implicite qui traduit la façon dont les entreprises/les portefeuilles s'alignent vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100. Elle se base sur une approche cumulative au travers des 3 scopes d'émissions GES, qui considère une neutralité carbone atteinte en 2070. L'ITR capture sur toute cette période à la fois le budget carbone en ligne avec le scénario de limitation à 2°C et les émissions de CO<sub>2</sub> en projection des émetteurs (avec la prise en compte de leurs objectifs de réductions communiqués/estimés). Cela permet de définir un ratio d'*Overshoot*/d'*Undershoot* nécessaire à la modélisation du réchauffement (ou refroidissement) additionnel greffé aux 2°C de base du scénario. L'agrégation de la métrique au niveau portefeuille se base sur une approche par la détention en valeur d'entreprise (EVIC, ou *Enterprise Value Including Cash*).



### Légende

- 1 : Budgets carbone alignés avec une trajectoire 2°C
- 2 : Emissions futures jusqu'en 2070 selon le secteur
- 3 : Budgets Over/Undershoot en absolu, converti en relatif
- 4 : Conversion des ratios relatifs en degrés :

$$ITR = 2^{\circ} + \text{Relative CB Overshoot} * 2^{\circ} \text{Global Budget} * TCRE$$

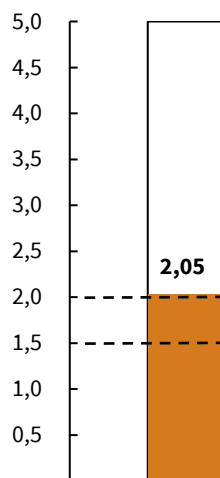
Cette méthode revêt plusieurs avantages :

- ▶ Une métrique en projection permettant d'analyser le comportement d'un émetteur ou d'un portefeuille vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique et de répondre à une problématique d'alignement.
- ▶ La mesure de température permet d'identifier les émetteurs/portefeuilles sur lesquels des risques climatiques existent.
- ▶ Le double comptage est lissé : La recherche ESG de MSCI n'a pas trouvé de solution pour le supprimer totalement, mais la modélisation de l'ITR tend à minimiser son impact en considérant le dépassement de GES en relatif (% du budget carbone global) car cela veut dire que nous retrouvons cet effet au numérateur et au dénominateur.
- ▶ La température est une métrique relativement parlante pour des besoins de sensibilisation et communication.

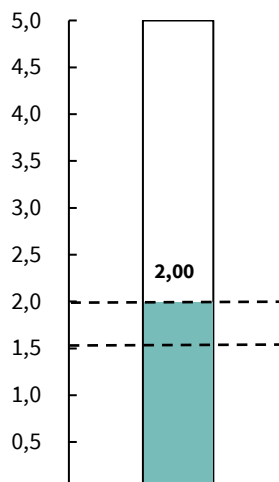
Cette méthodologie contient cependant plusieurs inconvénients :

- ▶ Elle nécessite d'avoir un suivi qualitatif dans le temps des objectifs de réduction sur lesquels la métrique repose sensiblement.
- ▶ Elle est en attente d'un cadrage réglementaire qui vient standardiser les inputs requis par le modèle afin de s'assurer que la température soit adéquate.
- ▶ Un « flou » persiste sur l'objectif d'alignement avec les Accords de Paris qui stipulent un scénario bien en dessous de 2°C et qui devrait tendre vers les 1.5°C avec un Net Zero à horizon 2050.

### Température du portefeuille au 31/12/24



### Température du portefeuille au 31/12/25



Périmètre : Abeille Vie - Fonds général – Actifs corporates, 31/12/2025  
Source : Ofi Invest AM

A fin 2024, la température du portefeuille Abeille Vie Fonds général corporates était de 2,05 °C. **A fin 2025, la température du portefeuille est en légère baisse, à 2 °C.**

### Et sur les Unités de Compte ?

A titre de comparaison, la température du portefeuille d'investissements corporate en **Unités de Compte** Abeille Vie est de **2,2°C en 2025**

### En conclusion

Abeille Assurances est **pleinement engagée pour atteindre son objectif** de réduction de l'empreinte carbone (tCO<sub>2</sub>e/M€ EVIC) à horizon 2030, même si des efforts supplémentaires restent nécessaires. Notre empreinte carbone initiale est déjà relativement basse par rapport à nos pairs, ce qui rend les gains marginaux plus exigeants à obtenir. Les différents indicateurs que nous suivons : trajectoires de projection, indicateurs de température et classification NZIF, montrent une dynamique positive qu'il convient désormais de concrétiser. Cela passe par un engagement renforcé auprès des entreprises, afin qu'elles s'engagent davantage et déploient des plans de transition crédibles, nécessairement soutenus par des politiques publiques ambitieuses.



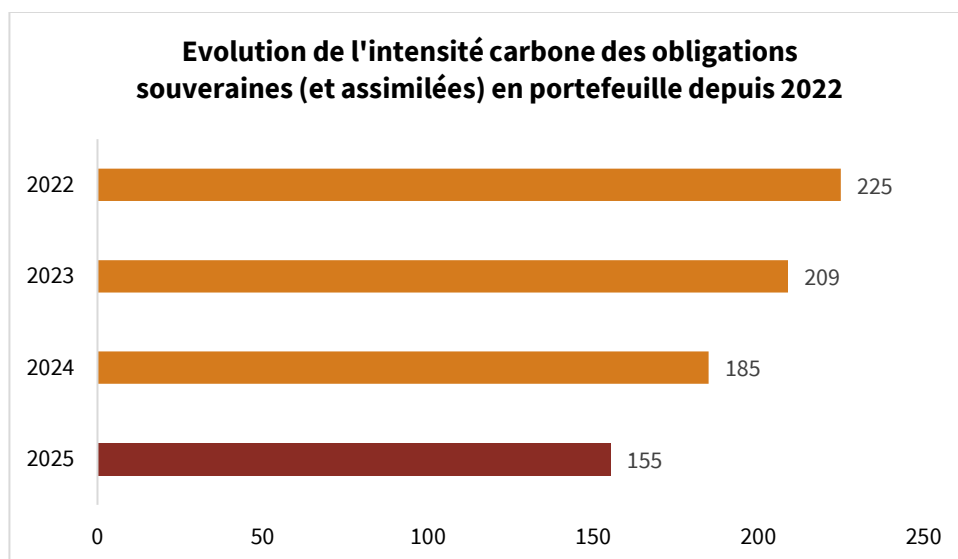
**Jean-François COPPENOLLE, Directeur d'investissement et du pôle ISR**



## 4.2. Améliorer la dynamique sur les souverains

### 4.2.1. Intensité carbone 2025 du portefeuille Souverains

Nous présentons aussi l'intensité carbone de notre portefeuille d'obligations souveraines et assimilées. **L'intensité carbone de notre portefeuille souverain a baissé de -16% entre 2024 et 2025** (en tonnes de CO2 émises rapportées au PIB des pays dont nous détenons des émissions souveraines dans l'actif général). Cette évolution est en grande partie due à la forte augmentation de couverture des données.



Périmètre : Abeille Vie - Fonds général – Actifs souverains, 31/12/2025

Source : Ofi Invest AM

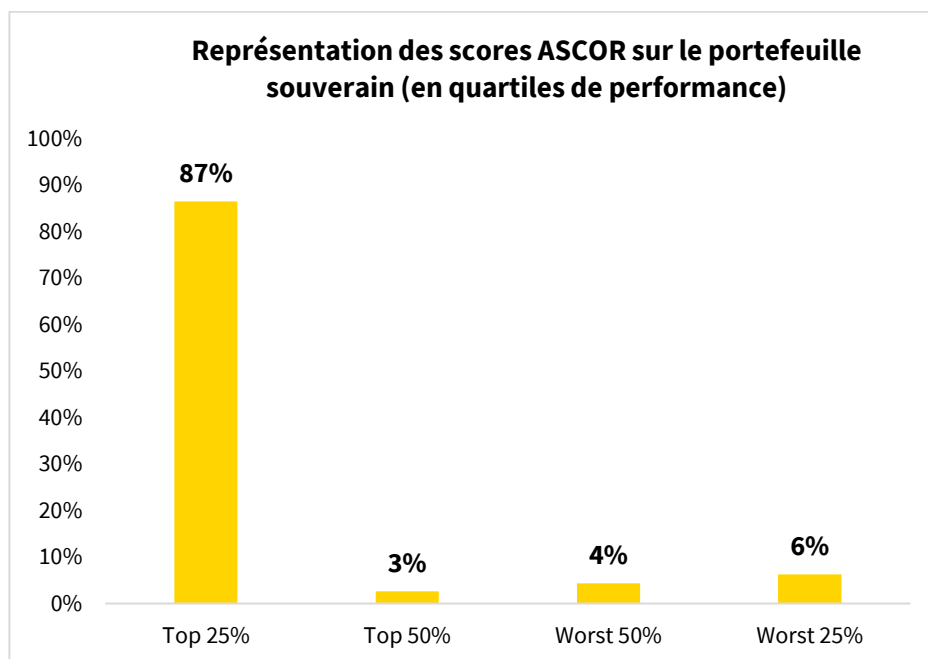
Taux de couverture 2025 : 91% (vs 44% l'an passé)

### 4.2.2. Performance carbone du portefeuille souverains

Pour la première année, Abeille Assurances a mené une analyse ASCOR (Assessing Sovereign Climate-related Opportunities and Risks) sur son portefeuille souverain en actifs généraux. Développé par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et lancé en 2022, ASCOR constitue un cadre de référence permettant d'évaluer la crédibilité des trajectoires climatiques des États et leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les exigences du protocole de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), qui recommande à ses signataires d'intégrer progressivement les émissions souveraines dans leurs objectifs de décarbonation et d'assurer un suivi rigoureux de l'alignement climatique des portefeuilles obligataires souverains.

Afin de construire un score ASCOR par pays, nous avons utilisé la règle suivante, pour chaque critère de notation :

- ▶ 1 point si le pays répond positivement au critère
- ▶ 0,5 points s'il y répond partiellement
- ▶ 0 point s'il n'y répond pas
- ▶ Puis la notation a été normalisée sur/10



Périmètre : Abeille Vie - Fonds général – Actifs souverains, 31/12/2025

Source : MSCI

Taux de couverture 2025 : 97%

Les résultats montrent que **87 % des encours souverains sont positionnés dans le premier quartile** des notations ASCOR, reflétant un niveau d'alignement climatique élevé par rapport aux autres pays. Ce résultat positif s'explique toutefois en grande partie par la forte contribution de la France aux encours souverains du portefeuille.

Afin de suivre l'évolution dynamique de cette exposition, Abeille Assurances a également calculé l'ASCOR Improvement Score, défini par la formule :

**ASCOR improvement:** For a portfolio with weight  $w_i$  for bond holdings of sovereign  $i$  that has an ASCOR of  $A_i$ , the ASCOR improvement can be defined as:

$$\Delta A = \sum_i w_i \times (A_i - A'_i)$$

L'ASCOR Improvement Score permet de mesurer, entre deux dates, l'évolution de la performance climatique d'un portefeuille d'investissements souverains, pondéré par les encours.

**L'ASCOR Improvement Score s'établit à +10 % par rapport à 2023**, progression principalement attribuable à une amélioration de la qualité des données et à un affinement méthodologique de l'analyse.

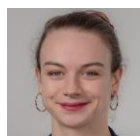
Abeille Assurances s'engage à piloter cet indicateur dans le temps, afin de suivre l'évolution de l'alignement climatique du portefeuille souverain et d'orienter, le cas échéant, les décisions d'allocation et d'engagement auprès des émetteurs. Dans le cadre de notre engagement Net Zero Asset Owner Alliance, nous n'avons pas à l'heure actuelle défini de cibles de réduction sur les émissions carbone des titres souverains en portefeuille. Cependant, nous pilotons trimestriellement leur intensité carbone, et nous publions annuellement cette intensité dans le cadre du rapport CSRD Groupe Aéma, et Article 29 LEC Abeille Assurances.

### En conclusion



L'année écoulée marque une **avancée structurante avec le déploiement de l'analyse ASCOR**, qui permet d'évaluer l'alignement des politiques publiques des États avec les objectifs de l'Accord de Paris. Les résultats montrent que le portefeuille souverain d'Abeille Assurances se situe parmi les niveaux d'alignement les plus avancés.

Cette première analyse constitue une base solide, que nous continuerons à approfondir et à piloter dans le temps, afin de renforcer notre capacité de suivi, de dialogue et d'engagement climatique auprès des États.



**Julia BERTUZZI**, Analyste senior du pôle ISR d'Abeille Assurances



### Plan d'amélioration 2026

- ▶ Intégrer les résultats de l'ASCOR dans nos outils de pilotage de la donnée ESG

## 4.3. Réduire les émissions : actifs immobiliers

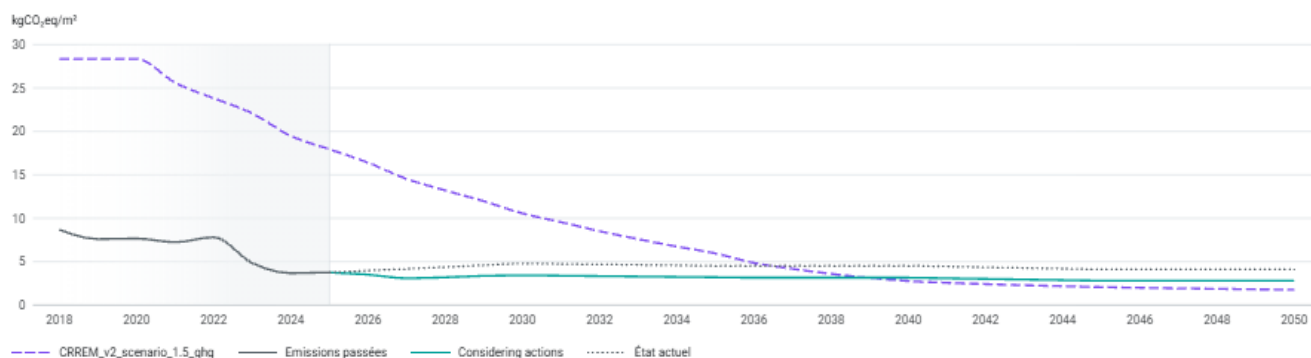
### 4.3.1. Objectif 2030 : alignement du portefeuille immobilier NZAOA avec une trajectoire 1.5°C - analyse CREEM

#### Alignement du portefeuille immobilier avec une trajectoire 1,5°C à horizon 2030 : que signifie-t-il ?

L'alignement du portefeuille immobilier avec une trajectoire compatible avec un réchauffement limité à 1,5 °C repose sur la **méthodologie développée par le CRREM** (Carbon Risk Real Estate Monitor). Cette approche consiste à comparer l'intensité carbone des actifs immobiliers, exprimée en kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>/an, à une trajectoire de décarbonation sectorielle projetée jusqu'en 2050. La méthodologie CRREM définit des objectifs intermédiaires, notamment à horizon 2030, permettant de suivre l'évolution des performances environnementales des actifs par rapport à cette trajectoire cible. **Un actif est considéré comme aligné lorsque son intensité carbone respecte ou se situe en dessous du seuil défini pour l'année considérée.** Cette approche permet d'identifier les besoins d'investissement et les actions de rénovation énergétique nécessaires pour maintenir l'alignement sur le long terme.

Abeille Assurances, via son gestionnaire Ofi Invest RE, a défini un objectif de décarbonation aligné sur une trajectoire 1,5°C sur un périmètre d'actifs donné.

## Analyse CREEM de la trajectoire de réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier Abeille Vie sous mandat de gestion OFI Invest RE par rapport à un scénario 1,5°C du secteur immobilier



Périmètre : Portefeuille de mandat de gestion immobilier Abeille Vie - périmètre retenu pour la NZAOA

Le périmètre comprend les actifs immobiliers, hors bâtiments résidentiels, hors parking, hors forêts, et hors étrangers à la France, conformément au périmètre actuel de reporting de la Net Zero Alliance Owner. Les immeubles en cours de développement ne sont également pas inclus dans le périmètre d'analyses. Les actifs sous gestion hors OFI Invest Real Estate sont également exclus.

Les actifs immobiliers pris en compte ici sont ceux présents dans le patrimoine au 31/12/2025

Source : CREEM

**D'après l'analyse CREEM, le portefeuille immobilier Abeille Vie est bien aligné 1.5°C à horizon 2030, avec une date d « échouage » prévue à 2039.** En effet, jusqu'en 2039, la courbe est en dessous de la courbe CREEM 1.5°C de référence. L'objectif à horizon 2030 pris par le groupe par son engagement dans la Net Zero Alliance Owner, est donc respecté à date sur le patrimoine au global et réalisable via des investissements de CAPEX complémentaires au cas par cas pour l'atteinte de l'objectif individuel sur certains actifs. Un travail a été réalisé et doit être poursuivi afin d'intégrer directement l'impact des CAPEX dans la courbe de projection de l'intensité carbone du patrimoine.

### 4.3.2. Performance énergétique, carbone et labels

Les données présentées ci-dessous reposent en partie sur une collecte réelle réalisée en 2025, complétée par des estimations de consommation issues de l'outil de suivi énergétique Deepki. Elles diffèrent ainsi de celles de l'analyse précédente fondée sur le CREEM, qui s'appuie sur une méthodologie spécifique.

## Données de performance énergétique et carbone du portefeuille immobilier sous mandat de gestion OFI Invest RE d'Abeille Vie

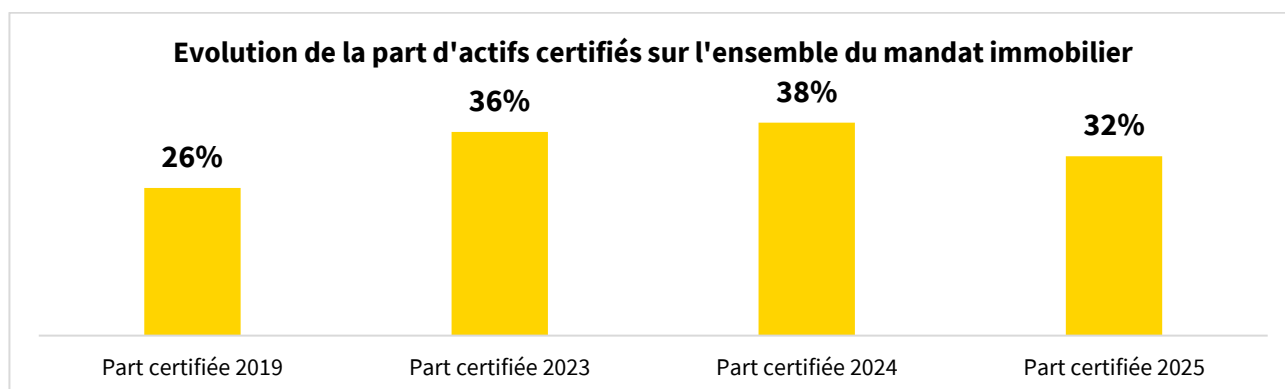
| Performance énergétique (kWhEF/m².an) |      |      |      |      |      |      | Performance carbone (kgCO2e/m².an) |      |      |      |      |      |      |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| 2019                                  | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2019                               | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| 122                                   | 114  | 118  | 112  | 99   | 110  | 152  | 10                                 | 9    | 11   | 9    | 8    | 12   | 13   |

Périmètre : Portefeuille immobilier explicité précédemment pour la trajectoire CREEM et en lien avec le périmètre de la Net Zéro Alliance Owner

Source : Deepki

L'augmentation des intensités énergétiques et carbone entre 2019 et 2025, notamment entre 2024 et 2025, s'explique principalement par des effets de périmètre et l'amélioration de la qualité des données. La cession d'actifs logistiques en 2025, caractérisés par de faibles intensités, a mécaniquement relevé la moyenne du portefeuille restant. Par ailleurs, l'intégration de nouveaux actifs (TOUDIC, REIWA), en phase initiale d'exploitation, a temporairement accru les niveaux de consommation. En parallèle, le passage d'estimations (Deepki) à des données réelles en 2025 a amélioré la fiabilité des indicateurs, tout en générant des écarts avec les années précédentes. Ces évolutions relèvent donc principalement d'effets méthodologiques et de périmètre, et non d'une dégradation de la performance.

## Certifications et labels de l'ensemble du portefeuille d'actifs immobilier Abeille Vie sous mandat de gestion OFI Invest RE



Périmètre : Portefeuille Abeille Vie sous mandat de gestion OFI Invest RE au 31/12/2025

Source : Ofi Invest Real Estate

La part des actifs immobiliers du patrimoine sous mandat de gestion OFI Invest RE bénéficiant d'une certification environnementale (BREEAM, HQE, LEED) est passée de 26% en nombre en 2019 à 32% en nombre en 2025, notamment du fait d'acquisitions bénéficiant de niveau de labels élevés ou de la restructuration d'immeubles en vue d'obtenir un niveau de labellisation plus exigeant, mais fluctuant parfois à la baisse au cours des années en fonction des cessions d'actifs bénéficiant d'une certification environnementale.

### Et sur les Unités de Compte ?

| Performance énergétique (kWhEF/m².an) |      |      |      |      |      |      | Performance carbone (kgCO2e/m².an) |      |      |      |      |      |      |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| 2019                                  | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2019                               | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| 194                                   | 174  | 179  | 169  | 154  | 93   | 100  | 15                                 | 13   | 15   | 14   | 12   | 9    | 9    |

Depuis 2019, l'intensité carbone et énergétique du portefeuille d'Unités de Compte a fortement diminué, tandis que la part d'actifs certifiés, exprimée en nombre d'actifs, est passée de 19% à 31%.

## H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### 1. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie

#### 1.1. Notre alignement aux objectifs de la COP 15

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. La perte de biodiversité et de capital naturel peut à ce titre se transformer en risque financier. Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour préserver et restaurer la biodiversité. Fort de ces constats, Abeille Assurances est conscient qu'il est impératif d'intégrer la préservation de la biodiversité à sa stratégie.

#### Stratégie d'alignement

S'agissant de notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de lutte contre l'érosion de la biodiversité, Abeille Assurances a pour ambition de poursuivre une trajectoire qui s'insère dans les objectifs du texte utilisé comme base de négociation pour la COP15<sup>12</sup> sur la diversité biologique, et notamment les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à savoir :

- ▶ La conservation de la biodiversité ;
- ▶ L'utilisation durable de ses composants ;
- ▶ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances qui y sont associées.

Le tableau ci-dessous résume nos actions en faveur de la biodiversité selon les cibles du cadre global biodiversité (Global Biodiversity Framework) défini à Montréal en décembre 2022.

| Cible                                                  | Descriptif                                                                                                                                                                        | Actions mises en place chez Abeille Assurances                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1 - Planification spatiale</b>                      | Réduire la perte de zones de haute importance pour la biodiversité à "près de zéro" d'ici 2030, tout en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mesure et gestion de la part des entreprises en portefeuille qui ont une activité liée à des zones riches en biodiversité</li> </ul>                                                                                                   |
| <b>2 - Restauration</b>                                | Veiller à ce que d'ici 2030, au moins 30 % des zones dégradées fassent l'objet d'une restauration efficace                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une enveloppe de 10m€ dans le fonds <b>Terra</b> de SWEN, en faveur de la transition agricole en France et en Europe</li> <li>▶ Une enveloppe de 20m€ dans les fonds de place biodiversité (Mirova et Starquest-Montefiore)</li> </ul> |
| <b>3 - Protection des espaces terrestres et marins</b> | Protéger d'ici 2030, au moins 30 % des terres et des mers.                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une enveloppe d'investissement de 25 m€ destinée à financer les PME/ETI apportant des solutions à la dégradation des mers, via la participation dans les fonds <b>Blue Ocean</b></li> </ul>                                            |

<sup>12</sup> 15e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique

## 7 - Réduire les pollutions

Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire d'au moins la moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique.

- Stratégie d'arrêt d'investissement dans les entreprises qui produisent des biocides (Bayer, Syngenta, etc.)

## 8 - Minimiser les impacts du changement climatique

Minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter sa résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de "solutions fondées sur la nature" et/ou des "approches basées sur les écosystèmes".

- Objectif d'alignement des portefeuilles à la neutralité carbone à horizon 2050

## 11 - Maintenir et augmenter les contributions de la nature

Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction du risque de maladie.

- Stratégie d'arrêt des investissements dans les producteurs d'huile de palme non durable, un des moteurs principaux de la déforestation, depuis 2022
- Campagne d'engagement depuis 2023 avec les entreprises très utilisatrices d'huile de palme (cosmétique, biocarburants) et en 2025 sur la gestion de l'eau

## 15 - Impact et dépendances des entreprises

Encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs.

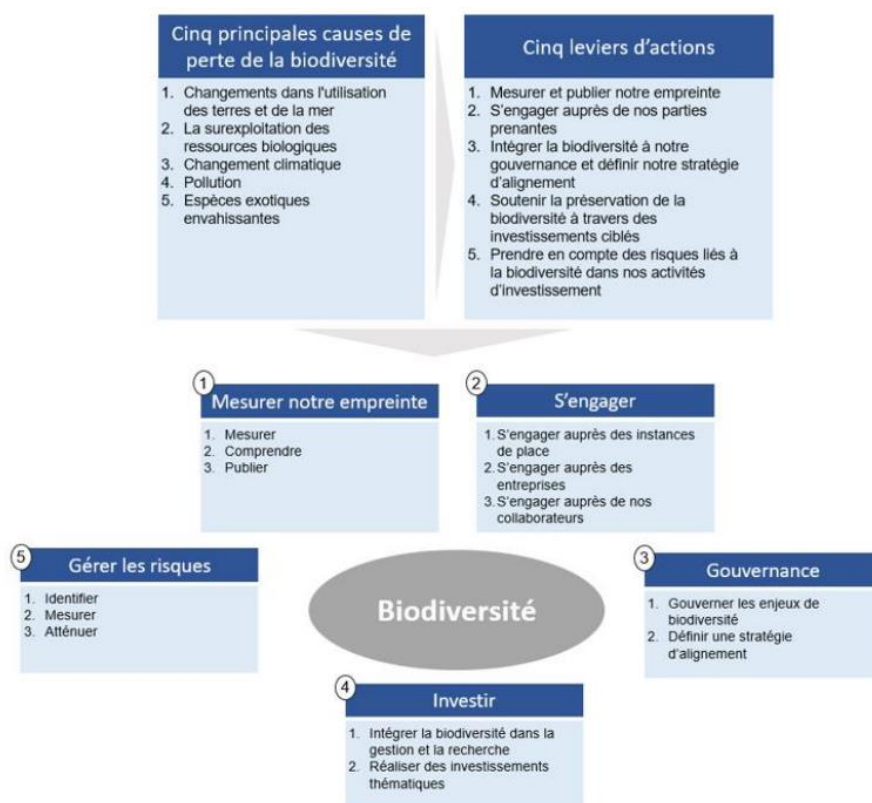
- Evaluation de la **dépendance** des portefeuilles d'investissement à la biodiversité
- Evaluation de **l'impact** des portefeuilles d'investissement sur la biodiversité
- Evaluation du niveau d'engagement biodiversité des entreprises NA100+ présentes en portefeuille

## 19 - Mobilisation de ressources financières

Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger leur biodiversité.

- **En 2025, 20m€** d'engagement supplémentaire pour financer la biodiversité terrestre (capital naturel), portant le total des engagements fléchés vers des solutions en faveur de la biodiversité à **60 m€ (25m€ capital naturel, et 35m€ solutions biodiversité)**.

L'illustration ci-dessous synthétise notre approche en faveur de la biodiversité et du capital naturel.



## 1.2 - S'engager auprès des instances de place

Abeille Assurances s'inscrit dans une démarche progressive d'intégration des enjeux de biodiversité, en cohérence avec les bonnes pratiques de place et les cadres émergents. L'entreprise contribue aux travaux collectifs visant à structurer des méthodes communes d'évaluation et de gestion des risques biodiversité. Les objectifs sont doubles :

- ▶ Sensibiliser les entreprises et les clients à cette thématique biodiversité ;
- ▶ Faire progresser les connaissances en matière d'indicateurs de mesure et de trajectoires d'alignement au sein de la communauté d'investisseurs.

Depuis 2022, Abeille Assurances participe activement aux travaux de la **Finance For Biodiversity Foundation** afin d'accélérer sur plusieurs sujets :

- ▶ Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- ▶ Intégrer la biodiversité dans notre politique d'investissement responsable et de dialogue actionnarial comme c'est le cas pour l'huile de palme ;
- ▶ Evaluer les impacts positifs et négatifs de nos investissements sur la biodiversité ;
- ▶ Rendre compte chaque année des actions mises en place au sein de nos portefeuilles d'investissement pour favoriser la biodiversité et en faire reculer l'érosion

Abeille Assurances, via le groupe Aéma, s'engage dans le cadre de la TNFD afin de mieux identifier et analyser ses dépendances, impacts et risques liés à la nature. Cette démarche s'appuie sur les travaux méthodologiques de place, notamment l'approche LEAP, pour structurer l'analyse des risques biodiversité dans les portefeuilles.



Depuis 2024, nous avons très activement participé à l'initiative de **fonds de place Objectif Biodiversité**. L'initiative de Place « Objectif Biodiversité », lancée en mars 2024 par 17 investisseurs institutionnels français (dont Abeille Assurances), vise à structurer un cadre d'investissement exigeant et innovant dédié à la préservation et la restauration de la biodiversité.

L'initiative repose sur deux fonds complémentaires (avec un total de plus de 400M€ levés) :

- ▶ **Un fonds coté**, géré par Mirova depuis octobre 2024, ciblant majoritairement des entreprises internationales cotées
- ▶ **Un fonds non coté**, géré par Starquest-Montefiore depuis septembre 2025, investissant en capital-innovation, capital-développement et capital-transmission dans des entreprises européennes et françaises actives dans la préservation et la restauration des écosystèmes

**En 2025, Abeille Assurances a investi 10 M€ dans le fonds coté et 10 M€ dans le fonds non coté.** Notre Directeur des investissements d'Abeille Assurances, Jean-François COPPENOLLE, a par ailleurs été moteur dans la structuration de la démarche. À ce titre, il a contribué à la sélection des sociétés de gestion, sur la base d'une analyse critique de leurs dispositifs de gestion et de leur capacité à intégrer les enjeux de biodiversité. Il a également participé à la préparation et à l'animation des travaux du comité scientifique, ainsi qu'au relais des décisions et avancées auprès des investisseurs du consortium.

#### Plan d'amélioration 2026

- ▶ Lancer une réflexion sur la possibilité de tester le cadre LEAP de la TNFD sur un segment de notre portefeuille d'immobilier en direct

## 2. Nos politiques sectorielles sur la biodiversité

### Stratégie d'investissement sur les producteurs d'huile de palme non durable

Abeille Assurances a mis en place depuis 2022 une stratégie combinant exclusions ciblées et engagement afin de lutter contre la déforestation, l'un des principaux facteurs de pression sur la biodiversité terrestre. Cette politique se concentre sur la filière de l'huile de palme, en raison de l'impact significatif de son expansion sur les écosystèmes naturels et les populations locales, ainsi que de la disponibilité de données robustes permettant un suivi opérationnel. En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, nos choix d'exclusion se portent principalement sur :

- ▶ Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme et ;
- ▶ Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base d'huile de palme

Ces exclusions sont aussi accompagnées par une campagne d'engagement, qui a débuté en 2023 et s'est poursuivie en 2024 et 2025. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entreprises suivantes ne sont plus investies :

- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires grâce à la production ou la distribution d'huile de palme ;
- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d'huile de palme certifiée RSPO<sup>13</sup> aux niveaux les plus exigeants (Segregated ou Identity Preserved) est inférieure à 30% de la part totale d'huile de palme produite ou distribuée ;

<sup>13</sup> RSPO : Responsibly sourced palm oil (huile de palme sourcée de façon responsable)

- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part totale d'huile de palme certifiée RSPO produite ou distribuée est inférieure à 50%

Au sens de cette politique, les producteurs sont les entreprises exploitant des plantations et récoltant les fruits destinés à la production d'huile de palme, tandis que les distributeurs sont les entreprises distribuant exclusivement des produits à base d'huile de palme (huile brute, raffinée, blanchie ou désodorisée).

## Stratégie d'investissement sur les producteurs de biocides

En 2023, nous avons renforcé nos exclusions sectorielles en ajoutant les producteurs de biocides, et de néonicotinoïdes. Les biocides regroupent des substances destinées à éliminer ou neutraliser des organismes nuisibles, utilisées notamment comme désinfectants, insecticides ou produits de protection des matériaux. Bien qu'ils ciblent des organismes spécifiques, ces produits peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé humaine, animale et sur l'environnement. Les néonicotinoïdes, insecticides principalement utilisés en enrobage de semences, agissent sur le système nerveux des insectes et sont reconnus pour leurs effets délétères sur les pollinisateurs, en particulier les abeilles, avec des conséquences importantes sur l'équilibre des écosystèmes et l'agriculture.

Depuis le 1er janvier 2024, Abeille Assurances exclut de ses investissements :

- ▶ Les entreprises réalisant 10 % ou plus de leur chiffre d'affaires dans les biocides,
- ▶ Les entreprises impliquées dans la production de néonicotinoïdes et/ou de composés organochlorés, dès le premier euro de chiffre d'affaires.

En parallèle, une campagne d'engagement de deux ans a été mise en place en 2024-2025, visant à sensibiliser les entreprises restant significativement exposées aux biocides (>10 % du chiffre d'affaires), ainsi que les émetteurs faisant l'objet de controverses environnementales et sanitaires de sévérité élevée, selon l'analyse d'Ofi Invest AM.

## Stratégie d'investissement biodiversité sur l'immobilier en direct

Dans le cadre des mandats immobiliers indirects d'Abeille Assurances, OFI Invest Real Estate applique sa stratégie biodiversité, couvrant l'ensemble des leviers d'intervention :

- ▶ Préserver le vivant en réduisant nos pressions sur les écosystèmes ;
- ▶ Restaurer la qualité écologique de nos sites ;
- ▶ Mobiliser et sensibiliser nos parties prenantes aux enjeux biodiversité ;
- ▶ Valoriser la performance biodiversité de nos actifs.

## 2025 : rédaction de notre charte Biodiversité !

En 2025, Ofi Invest Real Estate a développé sa charte biodiversité avec pour objectif de fédérer et mobiliser toutes les parties prenantes autour d'un engagement commun, via un outil structurant et inspiré de pratiques concrètes sur le terrain.



Par ailleurs, nous suivons le **taux de végétalisation sur nos actifs**, cet indicateur étant pris en compte dans la grille ESG d'évaluation des immeubles. Au cas par cas, le **Coefficient de Biotope Surfacing (CBS)** de nos investissements immobiliers est également calculé, dès lors qu'un audit écologique est réalisé par un écologue. Ce point est demandé explicitement dans le cahier des charges d'audit écologique communiqué à tous les prestataires lors d'une consultation sur un actif pour la réalisation d'un tel audit. Le CBS décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (en complément de la surface végétalisée) par rapport à la surface totale d'une parcelle. Augmenter ce coefficient favorise la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie, la santé et le bien-être des populations locales.

## Plan d'amélioration 2026

- ▶ En 2026, il est prévu de publier la feuille de route biodiversité coconstruite avec les collaborateurs Ofi Invest Real Estate

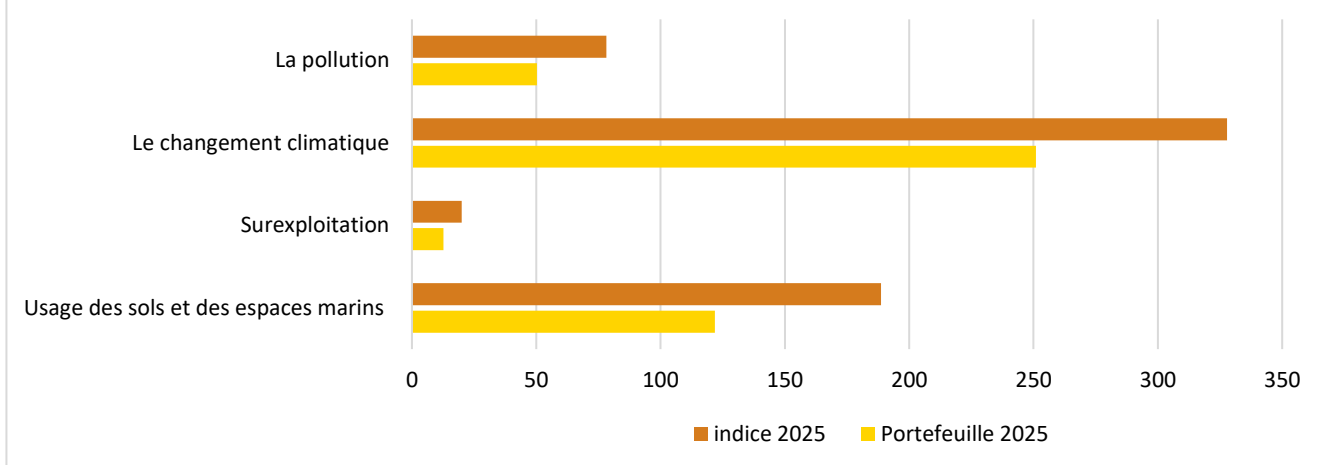
## 3. Notre impact sur la biodiversité

### 3.1. L'empreinte biodiversité de notre portefeuille d'investissements corporate

### Notre métrique d'empreinte : le MSAppb\*

La métrique MSAppb\* développée par Carbon4 Finance, en partenariat avec CDC Biodiversité, permet de mesurer et d'agréger les **impacts sur la biodiversité terrestre et aquatique**, en intégrant des dimensions à la fois **statiques et dynamiques**. Elle vise à refléter l'impact global des investissements sur la biodiversité à l'échelle du portefeuille. Notre société de gestion a retenu cette métrique comme outil de référence, tout en restant attentive aux évolutions méthodologiques du marché, afin de sélectionner, le cas échéant, les indicateurs les plus pertinents et les plus représentatifs des impacts réels du portefeuille sur la biodiversité.

### Empreinte biodiversité du portefeuille et de l'indice en valeur absolue par type de pression, en MSA PPB\*



Périmètre : Abeille Vie - Fonds général – Actifs corporates, 31/12/2025

Source : Ofi Invest AM

Les pressions exercées par le portefeuille Abeille Vie sont globalement inférieures à celles de l'indice de marché de référence (Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index). La pression liée au changement climatique y est la plus marquée.

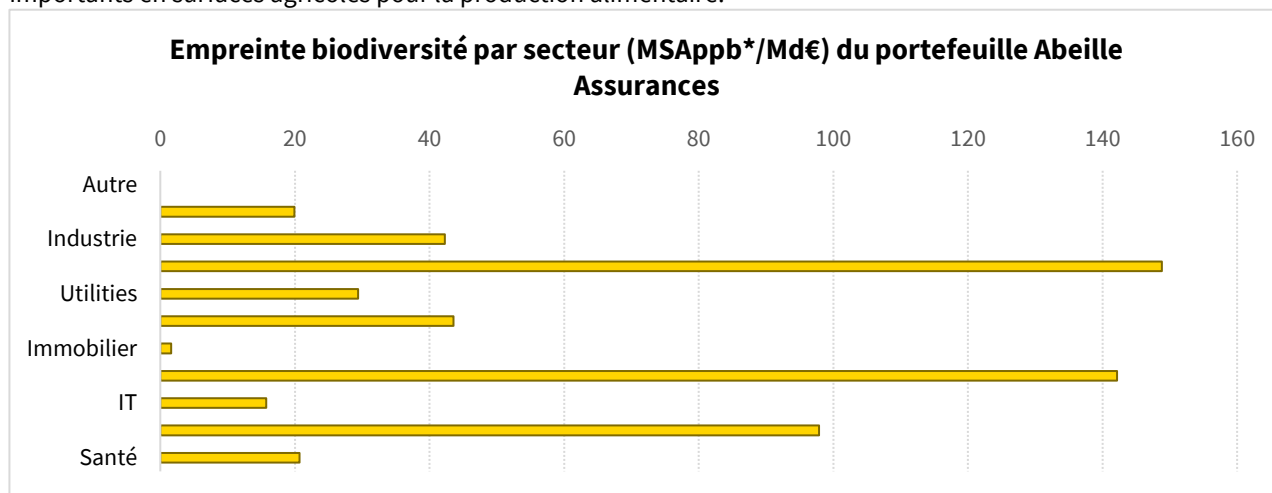
**Sur le fonds général Abeille Vie (hors UC), l'empreinte d'artificialisation absolue est de 436 MSAppb\* pour l'année 2025, soit une hausse de 7% par rapport à l'année passée (407MSAppb\*), avec un taux de couverture de 78%.**

### Et sur les Unités de Compte ?

Sur les Unités de Compte d'Abeille Vie, l'empreinte d'artificialisation absolue est de **513 MSAppb\*** pour l'année 2025, première année de calcul de l'empreinte biodiversité sur le portefeuille UC, avec un taux de couverture de 91%.

Une analyse sectorielle permet d'identifier les secteurs exerçant les impacts les plus élevés en intensité monétaire. Le secteur des biens de grande consommation ressort comme le plus contributif, principalement en raison des besoins

importants en surfaces agricoles pour la production alimentaire.



Périmètre : Abeille Assurances (hors UC) au 31/12/2024

Source : Ofi Invest AM

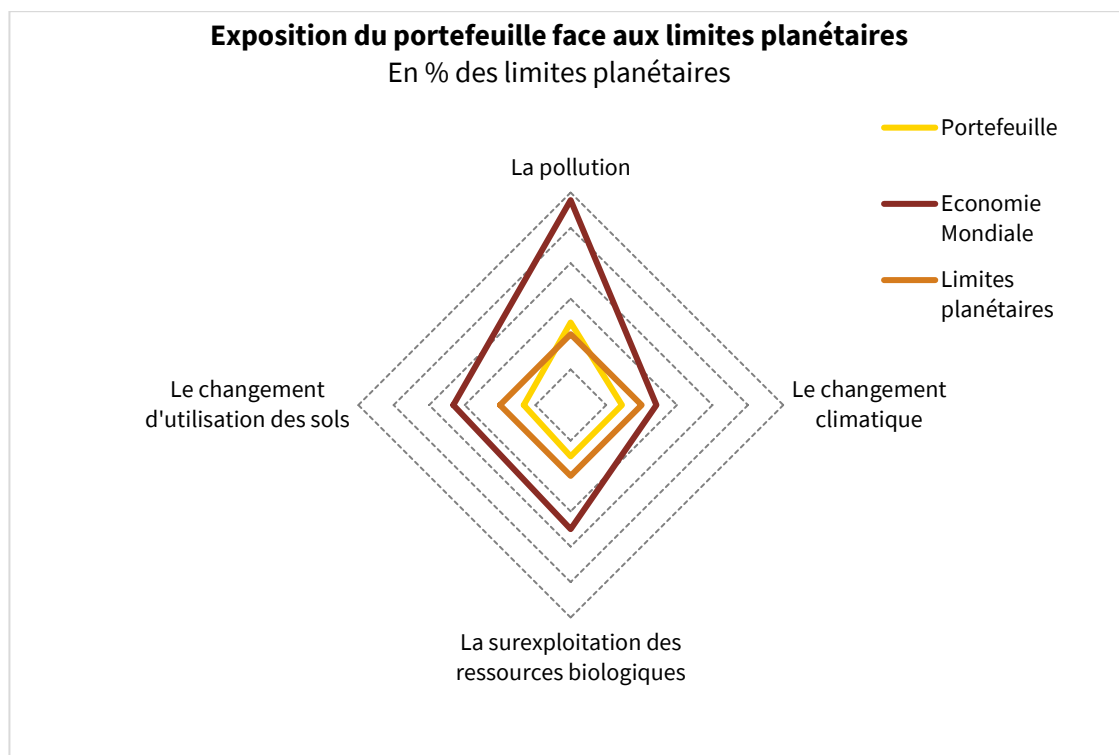
Couverture : 77% des actions et obligations d'entreprises en 2024

### Un outil innovant : l'exposition aux limites planétaires

Afin de relier l'analyse du portefeuille aux objectifs internationaux de biodiversité, Ofi Invest AM a développé un cadre d'analyse d'exposition aux limites planétaires inspiré des travaux du Stockholm Resilience Center. Ce cadre permet de décliner ces limites à l'échelle d'un portefeuille d'investissement et d'en suivre l'alignement au regard des quatre principales pressions identifiées précédemment.

Pour analyser le positionnement du portefeuille au regard des limites planétaires, une correspondance est d'abord établie entre les seuils de dépassement définis par le Stockholm Resilience Center et leur traduction en MSAppb\*, l'indicateur de pression biodiversité utilisé par Carbon4 Finance. Une référence "économie mondiale" est ensuite construite à partir d'un indice représentatif, fondé sur la pondération du PIB de chaque pays (source Banque mondiale) et sur la contribution des entreprises à ce PIB par pays. Le MSAppb\* par million d'euros investis est calculé, pour chacune des quatre pressions considérées, à la fois pour cet indice mondial et pour le portefeuille d'investissement. Les niveaux de pression du portefeuille sont enfin rebasés par rapport aux limites planétaires, afin d'exprimer les dépassements relatifs et d'évaluer le positionnement du portefeuille au regard des seuils environnementaux globaux.

Le graphique ci-dessous présente le positionnement du portefeuille d'investissement (UC et hors UC) d'Abeille Vie par rapport à ces limites planétaires, ainsi qu'une comparaison avec l'économie mondiale.



Périmètre : Abeille Vie actif consolidé – au 31/12/2025

Source : Ofi Invest Asset Management

Cette analyse suggère, avec la prudence requise au regard du niveau de modélisation, que le portefeuille ne dépasse pas les limites planétaires, à l'exception du pilier Pollution, pour lequel l'impact élevé observé reflète avant tout la pression exercée par l'économie mondiale.

## En conclusion

Nous sommes convaincus que **l'enjeu biodiversité est fondamental**, à la fois pour la stabilité des écosystèmes et pour la résilience de nos portefeuilles. Les métriques biodiversité commencent à se propager dans le milieu financier, mais leur opérationnalisation concrète demeure complexe. C'est pourquoi nous avons choisi de nous engager fortement dans les initiatives de place, à l'image du fonds Objectif Biodiversité, afin de structurer l'action collective et de passer des intentions collectives aux investissements réels. Notre stratégie combine investissements thématiques, exclusions ciblées des secteurs les plus impactant et l'amélioration continue de la mesure, dans le respect des recommandations scientifiques.



**Jean-François COPPENOLLE, Directeur d'investissement et du pôle ISR**

# I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Cette partie I présente la gestion des risques de durabilité d'Abeille Assurances sous l'angle de leur matérialité financière. Elle n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des informations de durabilité du groupe Aéma, lesquelles sont détaillées dans le rapport de durabilité CSRD 2025 du groupe, mais se concentre sur l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'affecter la situation financière et la solvabilité d'Abeille Assurances, notamment au regard de son portefeuille d'investissements.

## Réforme de la directive Solvabilité II

L'importance des risques de durabilité pour le secteur de l'assurance ne fait désormais plus aucun doute. La directive Solvabilité II révisée, adoptée par l'Union européenne en janvier 2025, marque une étape décisive. L'introduction du nouvel article 45bis impose aux assureurs et réassureurs d'intégrer les risques de durabilité, en particulier climatiques, dans leur système de gestion des risques ainsi que dans leur évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), selon une approche proportionnée, prospective et cohérente avec la stratégie et le modèle économique de l'entreprise.

Cette obligation s'accompagne de l'élaboration d'un plan de gestion des risques de durabilité (Sustainability Risk Plan), dont les modalités opérationnelles ainsi que le calendrier de transmission au superviseur seront précisées dans le cadre de la transposition de la directive et des travaux d'application en cours au niveau européen, avec un premier exercice attendu à horizon 2027.

Abeille Assurances a développé un cadre de gestion des risques intégrant les enjeux de durabilité à l'ensemble de son dispositif de gestion des risques, en cohérence avec les exigences de Solvabilité II et les pratiques existantes du Groupe Aéma :

- ▶ **L'identification des risques de durabilité** (sous-partie 1) s'appuie sur des travaux conduits de manière transversale avec les différentes directions concernées. Elle repose notamment sur les analyses existantes menées dans le cadre du rapport CSRD du groupe Aéma, les analyses de scénarios prospectifs, ainsi que la veille réglementaire et sectorielle. Ces travaux permettent d'identifier les principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'affecter l'activité d'Abeille Assurances et d'en établir une cartographie détaillée.
- ▶ **L'évaluation des risques de durabilité** (sous-partie 2) : les risques identifiés font ensuite l'objet d'une évaluation associant l'ensemble des directions concernées afin d'apprécier l'exposition de l'entreprise aux différents risques de durabilité. Cette évaluation repose sur une combinaison d'éléments qualitatifs et quantitatifs, notamment à travers des indicateurs de suivi (**Key Risk Indicators**) permettant d'apprécier les niveaux d'exposition. Le risque de durabilité est évalué et intégré dans la cartographie générale des risques d'Abeille Assurances, aux côtés des autres risques financiers et assurantiels.
- ▶ **La gestion des risques de durabilité** (sous-partie 3) s'inscrit dans les politiques écrites existantes de l'entreprise. Ces politiques définissent un ensemble de principes et de règles visant à maîtriser les expositions aux risques de durabilité, ainsi que les outils opérationnels mis en œuvre au sein des différentes activités et métiers.

L'ensemble de ce dispositif est étroitement articulé avec le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), qui intègre une dimension relative aux risques de durabilité. Il est complété par une gouvernance dédiée, décrite dans la partie D du présent rapport.

# 1. Identifier les risques de durabilité

Le risque de durabilité est pris en compte dans le cadre de la cartographie des risques, au sein de la famille des risques stratégiques. L'analyse de double matérialité conduite dans le cadre du rapport CSRD Groupe auquel Abeille contribue permet de décliner les impacts, risques et opportunités en matière de durabilité.

## Extrait de la cartographie des impacts et risques issus de l'analyse de double matérialité d'Abeille Assurances

|                 | Thématique ESRS                         | Chaîne de valeur                         | Enjeu                                                                                                                                   | Description de l'IRO                                                                                                                                                                                                                                     | Type d'IRO Impact | Risque       | Matérialité de l'IRO |
|-----------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|----------------------|
| Environnement   | E1 Changement climatique                | Assurances                               | Anticipation et adaptation des activités assurantielles face au changement climatique et environnemental                                | Risque financier lié à l'augmentation de la diversité et de l'intensité des sinistres directement liés aux dérèglements climatiques ou environnementaux                                                                                                  |                   | R            | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Risque financier lié à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sinistres climatiques ou environnementaux rendant de plus en plus de risques inassurables                                                                                    |                   | R            | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          | Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services                                           | Impact positif pour les clients via des produits, services et actions de prévention adaptés à leurs besoins                                                                                                                                              | I+                |              | MATERIEL             |
|                 |                                         | Vie de l'entreprise                      | Enjeux climatiques et environnementaux des opérations                                                                                   | Impact négatif - Empreinte carbone, consommations d'énergie et autres impacts environnementaux des activités d'Abeille Assurances                                                                                                                        | I-                |              | NON MATERIEL         |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Impact négatif sur le climat via les investissements                                                                                                                                                                                                     | I-                |              | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Impact positif sur le climat via les investissements                                                                                                                                                                                                     | I+                |              | MATERIEL             |
|                 | E2 Pollution                            | Investissements                          | Enjeux climatiques et environnementaux des investissements                                                                              | Risques de perte de valeur des actifs financiers ou de perte d'opportunité liés à un manque de prise en compte de l'impact du changement climatique sur les investissements (actifs exposés aux risques physiques, critères climatiques insuffisants...) |                   | R            | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Risques d'image liés à des investissements non-responsables du point de vue environnemental (non-respect réglementation, contentieux, entreprises non-éthiques...)                                                                                       |                   | R            | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Impact négatif sur la circularité / exploitation des ressources naturelles via les investissements.                                                                                                                                                      | I-                |              | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Impact positif sur la circularité / exploitation des ressources naturelles via les investissements.                                                                                                                                                      | I+                |              | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Impact négatif sur l'environnement via les investissements                                                                                                                                                                                               | I-                |              | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Impact négatif sur la biodiversité via les investissements. Cela couvre la pollution, les ressources aquatiques et marines                                                                                                                               | I-                |              | MATERIEL             |
| E4 Biodiversité |                                         |                                          | Impact positif sur la biodiversité via les investissements. Cela couvre la pollution, les ressources aquatiques et marines              | I+                                                                                                                                                                                                                                                       |                   | MATERIEL     |                      |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |              |                      |
| Social          | S1 Personnel de l'entreprise            | Vie de l'entreprise                      | Accompagnement des collaborateurs                                                                                                       | Amélioration de la santé des collaborateurs grâce à des politiques volontaristes de bien-être au travail et hors travail                                                                                                                                 | I+                |              | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Risque de baisse de la productivité due au manque de mise à jour des compétences des collaborateurs                                                                                                                                                      |                   | R            | MATERIEL             |
|                 |                                         | Diversité et inclusion dans l'entreprise | Impact positif sur les collaborateurs grâce à des politiques diversité et inclusion ambitieuses                                         | I+                                                                                                                                                                                                                                                       |                   | MATERIEL     |                      |
|                 | S2 Travailleur de la chaîne de valeur   | Investissements                          | Enjeux sociaux dans les investissements                                                                                                 | Impact positif sur les parties prenantes des entreprises en portefeuille via des critères sociaux exigeants et un engagement actionnarial fort (développement de l'emploi, bonnes conditions de travail)                                                 | I+                |              | MATERIEL             |
|                 | S3 communauté affectées                 | Vie de l'entreprise                      | Soutien des territoires et des activités à impact environnemental et social                                                             | Impact sur la société et l'environnement du mécénat ou du soutien aux acteurs à impact positif                                                                                                                                                           | I+                |              | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          |                                                                                                                                         | Dynamisme économique (présence d'agences de proximité, insertion des personnes) au bénéfice des territoires                                                                                                                                              | I+                |              | MATERIEL             |
|                 | S4 Consommateurs et utilisateurs finaux | Assurances                               | Dispositifs de solidarité et de sensibilisation à la durabilité auprès des clients                                                      | Impact positif sur les clients dû à la mise en place de dispositifs de solidarité et actions de sensibilisation en lien avec les sujets de durabilité                                                                                                    | I+                |              | NON MATERIEL         |
|                 |                                         |                                          | Accessibilité de l'offre au plus grand nombre                                                                                           | Accès facilité à l'assurance et amélioration de la qualité de vie des personnes fragiles ou nécessitant des produits adaptés                                                                                                                             | I+                |              | NON MATERIEL         |
| Gouvernance     | G1 Ethique des affaires                 | Vie de l'entreprise                      | Intégration des enjeux de durabilité et des besoins des clients dans les produits et services                                           | Risque de baisse de souscriptions, de perte de compétitivité ou de hausse de la sinistralité dû à des offres inadaptées aux besoins des clients, en décalage avec le marché ou à un manque d'action de prévention                                        |                   | R            | NON MATERIEL         |
|                 |                                         |                                          | Cybersécurité, protection des données personnelles et des systèmes d'information                                                        | Risques financiers en cas de pertes de données ou d'indisponibilité des systèmes d'information ou infrastructures de communication                                                                                                                       |                   | R            | MATERIEL             |
|                 |                                         |                                          | Enjeux de durabilité chez les fournisseurs et partenaires                                                                               | Risque sur la continuité des activités suite à une mauvaise gouvernance ou à une mauvaise prise en compte des enjeux sociaux chez les fournisseurs et partenaires                                                                                        |                   | R            | NON MATERIEL         |
|                 |                                         | Ethique des affaires                     | Risque juridique/réglementaire et de non-conformité lié à la fraude (interne/externe) ou au non respect des lois d'éthique des affaires |                                                                                                                                                                                                                                                          | R                 | NON MATERIEL |                      |
|                 |                                         | Investissements                          | Enjeux de gouvernance dans les investissements                                                                                          | Impact positif sur les parties prenantes des entreprises en portefeuille via l'application de critères de gouvernance stricts                                                                                                                            | I+                |              | NON MATERIEL         |

# 2. Evaluation de l'exposition des investissements aux risques de durabilité

Le score ESG constitue un outil central d'appréciation des risques de durabilité « as a whole ». Il permet d'évaluer de manière transversale l'exposition des actifs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, en pondérant les différents piliers en fonction de leur matérialité sectorielle. À ce titre, le score ESG contribue notamment à l'identification et à l'évaluation des risques sociaux et de gouvernance, en complément des analyses spécifiques dédiées aux risques environnementaux.



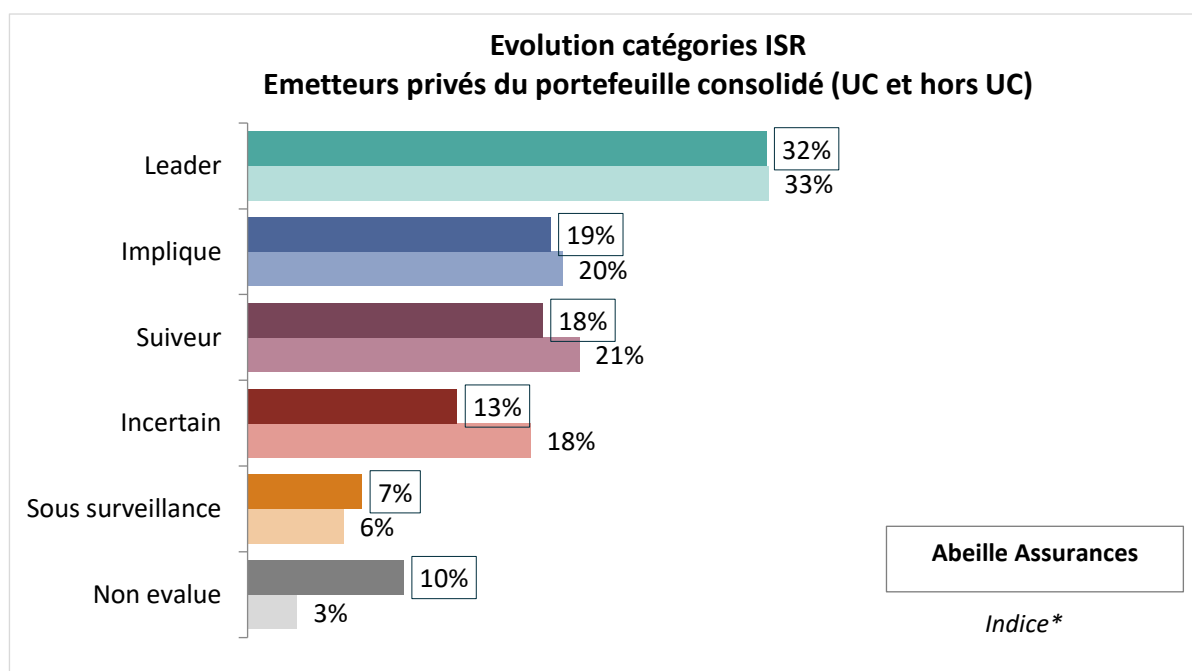
## 2.1. Portefeuille d'investissement corporate

### ► Comparaison des catégories ISR avec l'indice

Une analyse ESG spécifique est réalisée par Ofi Invest AM selon une méthodologie propriétaire reposant sur une approche sectorielle. Celle-ci vise à identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus significatifs pour chaque émetteur, avec une pondération différenciée des piliers E, S et G en fonction de la matérialité sectorielle. Une note ESG absolue, comprise entre 0 et 10, est attribuée à chaque émetteur afin de refléter son positionnement ESG au sein de son secteur. Cette notation est ensuite transposée selon une approche « Best-in-Class », permettant d'évaluer le positionnement relatif des émetteurs par rapport à leurs pairs (classification ICB niveau 2). Le score ISR ainsi obtenu, sur une échelle de 0,5 à 5, permet de classer les entreprises en quintiles, des émetteurs « Leaders » aux émetteurs « sous surveillance ».

| Catégorie de notation ISR | Détail                                                                | Notation quantitative              |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Leaders</b>            | Entreprises les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG  | Premier quintile ( $4 < x < 5$ )   |
| <b>Impliqués</b>          | Entreprises actives dans la prise en compte des enjeux ESG            | $3 < x < 4$                        |
| <b>Suiveurs</b>           | Entreprises avec une gestion moyenne des enjeux ESG                   | $2 < x < 3$                        |
| <b>Incertains</b>         | Entreprises avec une gestion faible des enjeux ESG                    | $1 < x < 2$                        |
| <b>Sous surveillance</b>  | Entreprises qui sont en retard dans la prise en compte des enjeux ESG | Dernier quintile ( $0,5 < x < 1$ ) |

**51% des encours du portefeuille Abeille Vie consolidé (UC et hors UC) est composé d'entreprises leader ou impliquées, en ligne avec l'indice.**



Source : Ofi Invest AM

Périmètre : Abeille Vie consolidé – 31/12/2025

Taux de couverture : 90%

\*L'indice est le Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, composé d'obligations investment grade libellé en euros émis par des émetteurs privés.

## 2.2. Portefeuille d'investissements souverains

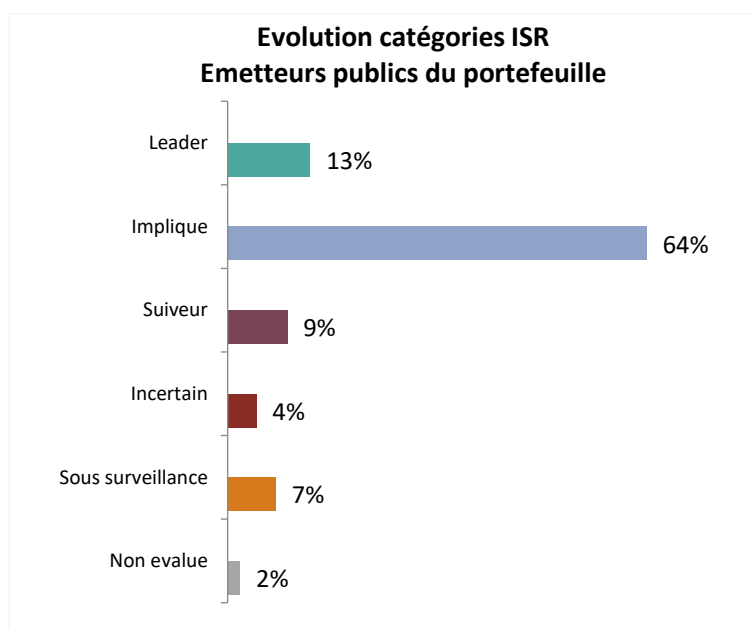
### ► Analyse des catégories ISR

À partir de standards internationaux et des objectifs de développement durable, l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques financiers et extra-financiers, prenant en compte :

1. **Les risques économiques et financiers** : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison de faiblesses dans les conditions créées par l'État pour soutenir les activités économiques.
2. **Les risques sur la stabilité politique** : risque d'altération de la croissance, en raison de conflits internes.
3. **Les risques sur la cohésion sociale** : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison du partage contestable des ressources ou de l'organisation non équitable de l'accès aux services.
4. **Les risques sur les ressources naturelles** : risque d'altération de la croissance, en raison d'une faible protection ou d'une mauvaise gestion des ressources naturelles.

À la suite de cette approche, une note qui s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG, pour l'ensemble des États analysés. La note ESG est ensuite rebasée sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur, pour obtenir le score ISR. Les États sont enfin répartis au sein de quintiles sur la base du score ISR afin d'obtenir la catégorie ISR.

**77% des encours du portefeuille Abeille Vie consolidé (UC et hors UC) est composé d'émetteurs leaders ou impliqués.**



Source : OFI Invest AM

Périmètre : Abeille Vie consolidé – 31/12/2025

Taux de couverture : 98%

## 2.3. Portefeuille d'investissements immobiliers

La méthodologie de notation ESG sur le portefeuille immobilier est disponible en annexe.

**Performance ESG (sur 100) de notre portefeuille immobilier Abeille Assurances sous mandat de gestion**

| Score ESG moyen 2023<br>(Évalué au 31/12/2024) | Score ESG moyen 2024<br>(Évalué au 31/12/2025) | Score ESG cible du portefeuille (en<br>prenant en compte l'ensemble des<br>plans d'actions ESG) |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 35                                             | 46                                             | 73                                                                                              |

Périmètre : Portefeuille de mandats immobiliers Abeille Vie

Source : Abeille Assurances

Le score ESG a augmenté depuis l'année dernière.

Au 31/12/2024, 99% du portefeuille de mandats immobiliers Abeille Vie était couvert par cette notation, les actifs n'étant pas couverts étant principalement des forêts, des parkings et les quelques actifs allant être cédés prochainement. Pour chaque actif évalué, une cible à atteindre a été établie avec des axes d'amélioration identifiés sur chaque pilier E, S et G.

## 3. Evaluation de l'exposition des investissements aux risques liés à la nature

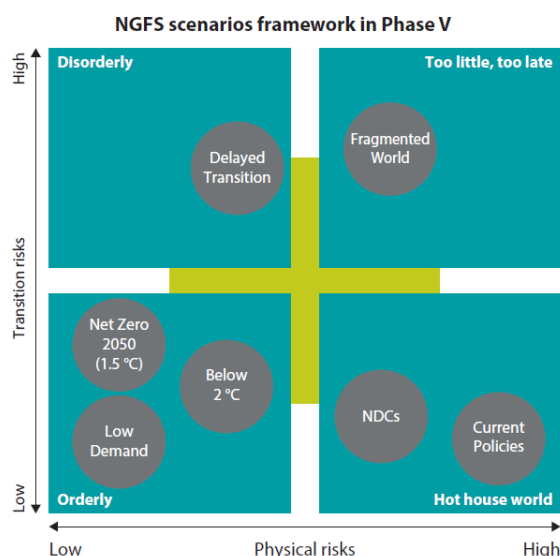
### 3.1. Portefeuille d'investissement corporate

#### 3.1.1. Les risques liés au changement climatique

##### ► Risques de transition climatique

Les risques de transition liés au changement climatique dépendent étroitement des trajectoires de transition retenues. Les coûts associés résultent de facteurs exogènes multiples, notamment l'évolution des politiques publiques, des cadres réglementaires, des technologies et du comportement des investisseurs, et varient en fonction des scénarios prospectifs considérés.

**Scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS)**



Les scénarios développés par le Network for Greening the Financial System (NGFS) mettent en évidence des profils de risques contrastés à horizon 2030 : un scénario de transition retardée implique des coûts de transition limités à court terme pour les entreprises ; un scénario de type Net Zero se traduit par des ajustements plus rapides et plus significatifs, susceptibles d'entraîner des impacts financiers plus marqués.

Dans ce contexte, Abeille Assurances s'attache à identifier le scénario de transition jugé le plus plausible afin d'estimer de manière appropriée les pertes potentielles associées à son portefeuille d'investissements corporate et d'éclairer ses décisions stratégiques. Cette analyse prospective constitue un élément structurant de la démarche présentée dans la partie G « Alignement » du présent rapport.

### Indicateurs mobilisés (KRI)

L'évaluation des risques de transition climatique repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

- ▶ l'intensité carbone moyenne des portefeuilles\* ;
- ▶ les indicateurs d'alignement climatique (% d'actifs alignés sur des trajectoires Net Zero, indicateurs de température implicite)\* ;
- ▶ le niveau d'exposition aux industries fossiles ;
- ▶ les résultats de la Climate Value at Risk, partie spécifique aux risques de transition.

\* Les résultats relatifs aux indicateurs directement associés à la stratégie d'alignement Net Zero sont présentés dans la partie G du rapport.

### ▶ Risques physiques du changement climatique

Comme pour les risques de transition, les risques physiques sont directement liés au scénario de réchauffement retenu.

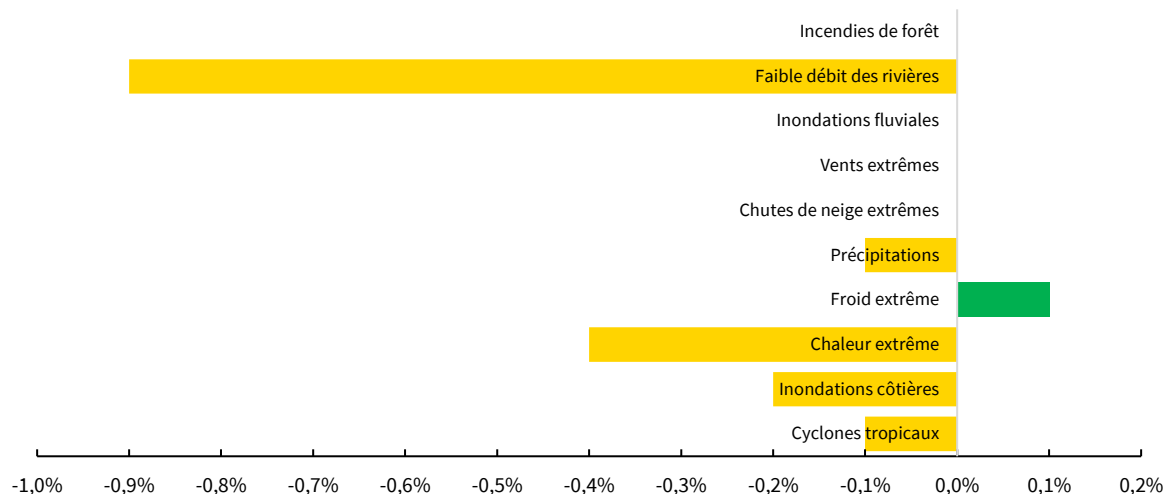
### Indicateurs mobilisés (KRI)

L'évaluation des risques physiques du changement climatique repose principalement sur :

- ▶ Les résultats de la Climate Value at Risk, partie spécifique aux risques physiques.
- ▶ Le pourcentage moyen des activités des entreprises du portefeuille exposées à des zones présentant un niveau élevé de stress hydrique

### Climate Value at Risk- risques physiques

### Impacts Climate Var (%) de chaque aléa climatique, dans le cas d'un scénario de réchauffement 2°C



Source : MSCI

Périmètre : Abeille Assurances actif consolidé – investissements corporate

Scénario de risque physique agressif

31/12/2025

Le portefeuille est principalement exposé aux vagues de chaleur extrême et au faible débit des rivières. Les résultats de l'analyse des risques climatiques physiques indiquent que le portefeuille corporate est, à ce stade, relativement peu exposé aux principaux aléas physiques, avec des pertes estimées actuellement limitées. Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence. Les risques climatiques physiques restent complexes à quantifier et certaines dynamiques ne sont pas pleinement intégrées dans les modèles existants.

### Des risques physiques probablement sous-estimés

- ▶ Les résultats sur les risques climatiques physiques doivent être interprétés avec prudence. Les modèles actuellement utilisés dans les services financiers présentent des limites structurelles bien documentées.
- ▶ L'étude The Emperor's New Climate Scenarios (Institute and Faculty of Actuaries & University of Exeter, 2023) montre que de nombreux modèles sous-estiment les risques physiques en excluant des dynamiques clés, notamment les effets non linéaires, les impacts de second ordre et les points de bascule climatiques, qui ne sont pas intégrés dans les chaînes de modélisation économiques.
- ▶ Le franchissement de certains seuils critiques (calottes glaciaires, AMOC, Amazonie, pergélisol) est susceptible d'entraîner des effets irréversibles et amplificateurs, dont la probabilité augmente à mesure que le réchauffement dépasse 1,5°C. Ces mécanismes restent imparfaitement pris en compte dans les modèles utilisés par les institutions financières et dans les estimations de référence du GIEC.
- ▶ Par ailleurs, plusieurs travaux académiques et financiers soulignent que les impacts climatiques physiques peuvent évoluer de manière non linéaire, voire exponentielle, ce qui implique que les pertes sont actuellement sous-estimées.

## Exposition au stress hydrique

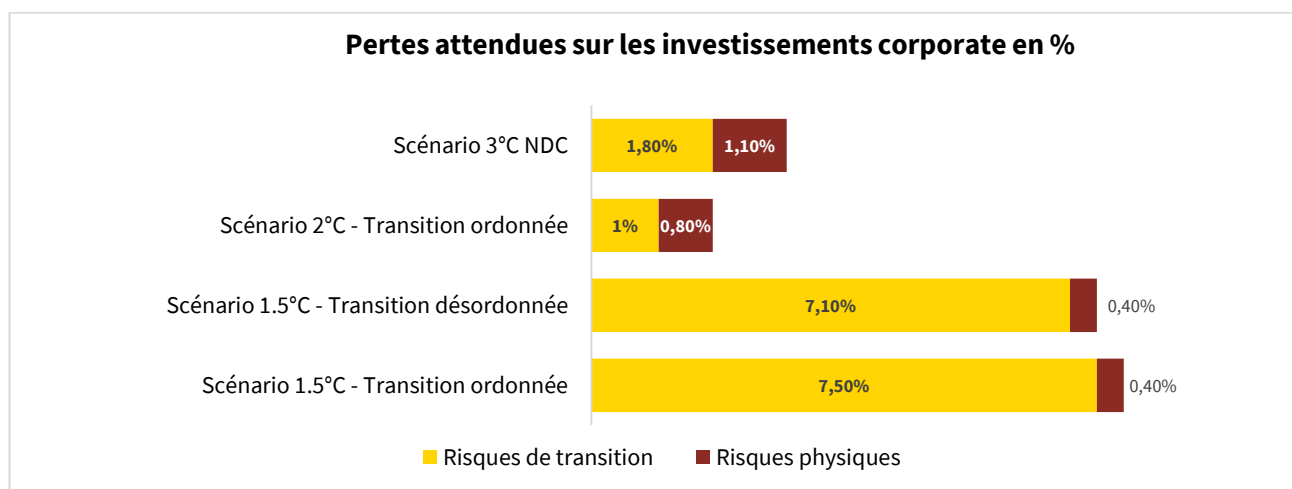
Nous suivons également le pourcentage moyen des activités des entreprises du portefeuille exposées à des zones présentant un niveau élevé de stress hydrique, selon les données MSCI. **En 2025, cet indicateur s'élève à 11,8% pour le portefeuille Abeille Vie consolidé, avec un taux de couverture de 79 %.** Ces résultats sont significatifs et gagneront encore en importance avec l'amélioration et le recours accru aux données de localisation, indispensables pour anticiper les impacts localisés du changement climatique.

## Climate Value at Risk – risques physiques et de transition

Le détail des éléments méthodologiques et limites de l'indicateur sont présentés en annexe.

Les analyses de Climate Value at Risk font ressortir plusieurs enseignements.

- **Le scénario de transition à 1,5°C** présente des impacts financiers significatifs. Ces résultats reflètent les effets d'une transition exigeante, impliquant des ajustements rapides et profonds de l'économie. Ils soulignent l'importance d'anticiper et d'accompagner cette trajectoire afin d'en limiter les effets de transition.
- **Le scénario 2°C** apparaît comme le plus équilibré à ce stade. Il génère des impacts plus modérés et est cohérent avec la température implicite actuelle des portefeuilles d'investissement d'Abeille Assurances.
- **Le scénario 3°C** met en évidence des impacts physiques plus marqués. Ces résultats sont interprétés avec prudence. Les risques climatiques physiques restent difficiles à quantifier et certaines dynamiques, notamment certaines boucles de rétroaction, ne sont pas pleinement intégrées dans les modèles actuels, comme précisé ci-dessus.



Source : MSCI

Périmètre : Abeille Assurances actif consolidé – investissements corporate

Scénario de risque physique agressif

31/12/2025

## En conclusion

Le constat est clair : à mesure que le temps passe, la trajectoire 1,5°C devient de moins en moins probable, au prix de coûts de transition de plus en plus élevés si elle devait être atteinte. Dans ce contexte, le scénario 2°C constitue aujourd'hui, au vu des résultats de la Climate Var, un point d'équilibre crédible pour analyser et piloter les portefeuilles. Pour autant, il serait illusoire d'en tirer un excès de confort : les risques physiques du changement climatique restent très probablement sous-appréciés. Les prochaines années seront décisives pour affiner la compréhension de ces impacts et intégrer pleinement cette réalité dans notre cadre de gestion des risques. Il s'agit d'un enjeu stratégique majeur pour la résilience durable de nos portefeuilles.

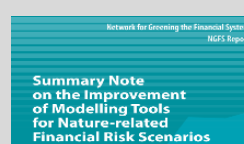
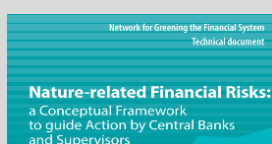


**Regis WEISSLINGER, Directeur des Risques**

### 3.1.2. Les risques liés à la perte de biodiversité

Les risques liés à la perte de biodiversité sont aujourd'hui considérés comme globalement plus difficiles à appréhender que les risques climatiques, en raison d'un cadre réglementaire et méthodologique encore en cours de structuration et d'une capacité plus limitée à mesurer et piloter les impacts de manière homogène. Les effets de la perte de biodiversité sont extrêmement liés aux localisations des actifs, données encore peu disponibles aujourd'hui. À ce stade, il n'existe pas d'exigence prudentielle contraignante imposant aux assureurs de quantifier ou de stress-tester les risques liés à la biodiversité.

### Scénarios nature : quid de la NatureVar ?



Les travaux relatifs aux scénarios « nature » restent à un stade émergent, en raison de la complexité des mécanismes en jeu, du caractère fortement localisé des impacts et de l'absence de données homogènes permettant une quantification financière robuste. Le Network for Greening the Financial System (NGFS) a publié un cadre conceptuel sur les risques liés à la nature, visant à décrire les canaux de transmission entre dégradation des écosystèmes, économie réelle et système financier, mais sans proposer de scénarios chiffrés ou standardisés comparables aux scénarios climat. **À ce stade, les acteurs du marché ne disposent donc pas de scénarios permettant de conduire des stress tests nature généralisés ou de calculer des indicateurs de type « Nature Value at Risk »** à l'échelle des portefeuilles, comme cela est désormais le cas pour le climat. Dans ce contexte, Abeille Assurances suit attentivement les travaux en cours menés par les instances internationales et les pratiques de place, afin d'anticiper les évolutions méthodologiques et réglementaires futures.

### ► Risques de transition liés à la perte de biodiversité

Les risques de transition biodiversité sont complexe à évaluer au niveau des investissements dans les entreprises tant les enjeux de localisation dans les chaînes de valeur sont importants (chaque pays ayant sa propre politique de protection de la biodiversité), au-delà du simple secteur d'activité. Assez logiquement les secteurs les plus impactant en termes d'artificialisation des sols sont les plus exposés, et d'autant plus dans les zones à forte biodiversité.

### Indicateurs mobilisés (KRI)

L'évaluation des risques de transition biodiversité repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

- ▶ **L'empreinte biodiversité en km2.MSA\*** ; reflet de l'impact global en matière d'artificialisation des sols\*
- ▶ **L'exposition aux limites planétaires\*** ;
- ▶ **Le niveau d'exposition du portefeuille aux entreprises NA100+**, ainsi que leur score de gestion biodiversité. Cet indicateur est particulièrement pertinent car ce sont les entreprises les plus exposées aux engagements de coalition d'investisseurs, à l'instar du CA100+
- ▶ **Le pourcentage moyen des activités des entreprises du portefeuille situées dans des zones caractérisées par une forte fragilité des écosystèmes**, selon l'indicateur MSCI.

\* Les résultats relatifs aux indicateurs directement associés à la stratégie biodiversité sont présentés dans la partie H du rapport.

### Exposition et score NA100+



#### Nature Action 100

NA100+ est une coalition internationale d'investisseurs, inspirée de Climate Action 100+, lancée lors de la COP15 à Montréal en décembre 2022 à l'initiative de la Banque mondiale et d'investisseurs institutionnels, avec pour objectif de mobiliser le secteur financier face à l'érosion de la biodiversité. Concrètement, elle vise à identifier et engager les 100 entreprises ayant les impacts les plus significatifs sur la nature. Le groupe Aéma en fait partie.

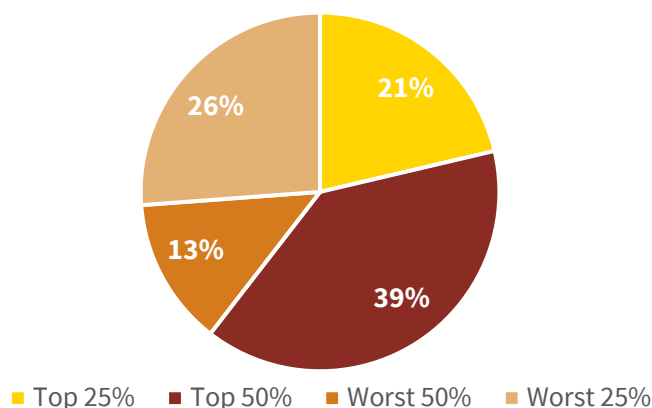
**2,5% du portefeuille consolidé d'Abeille Vie est composé d'entreprises présentes dans le NA100+, et donc potentiellement exposé à un fort risque de transition.** Il s'agit principalement d'entreprises issues du secteur de l'agroalimentaire et du pharmaceutique.

À l'instar du score ASCOR, nous avons élaboré un score biodiversité appliqué aux 100 émetteurs de NA100+, en reposant sur une logique de notation identique pour chaque critère (1 point si oui, 0,5 point si partiel, 0 point si non). Les entreprises ont ensuite été classées en quartiles de performance, puis nous avons analysé leur répartition au sein du portefeuille consolidé d'Abeille Vie.

**Les résultats présentés ci-dessous montrent que 60 % des encours NA100+ du portefeuille d'Abeille Vie se situent dans le top 50 % des meilleures notes.**



### Répartition des encours exposés aux entreprises NA100+ par quartile de performance biodiversité



Source : MSCI

Périmètre : Abeille Vie consolidé – 31/12/2025

### Exposition aux écosystèmes fragiles

Nous suivons également le % moyen des activités des entreprises du portefeuille exposées à des zones caractérisées par une forte fragilité des écosystèmes, selon l'indicateur MSCI. **En 2025, cet indicateur s'établit à 21,9% pour le portefeuille Abeille Vie consolidé, avec un taux de couverture de 95%.** Cet indicateur est appelé à prendre une importance croissante à mesure que les données de localisation se renforcent, permettant une meilleure anticipation des impacts localisés de la perte de biodiversité.

### ► Risques physiques liés à la perte de biodiversité

Les risques physiques liés à la biodiversité sont principalement associés aux dépendances des activités économiques aux services écosystémiques, tels que la pollinisation, la disponibilité de l'eau, la fertilité des sols ou la régulation du climat. La dégradation de ces services peut entraîner des perturbations opérationnelles, une hausse des coûts ou une baisse de productivité, se traduisant in fine par des risques financiers pour les entreprises et les portefeuilles exposés.

### Indicateurs mobilisés (KRI)

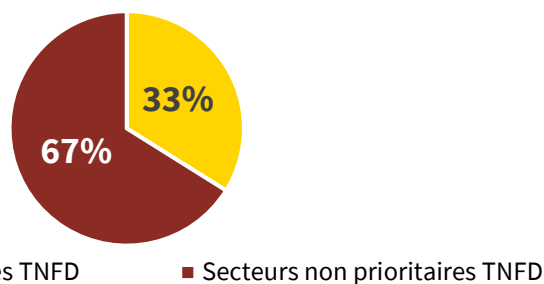
L'évaluation des risques de transition biodiversité repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

- Le % d'encours du portefeuille considéré comme « prioritaire » par la TNFD ;
- Le score de dépendance à la biodiversité par secteur

### Part d'exposition aux secteurs « prioritaires TNFD »

En 2025, 1/3 des encours du portefeuille consolidé Abeille Vie sont considérés comme appartenant à des secteurs « prioritaires » d'après la Task Force for Nature Related Disclosure. Ces secteurs sont listés dans les [documents de guidance de la TNFD](#). (Incluent notamment les matériaux de construction, secteur agroalimentaire, infrastructures de transport, secteur pharmaceutique...)

### Répartition des encours du portefeuille consolidé



Source : MSCI

Périmètre : Abeille Vie consolidé – 31/12/2025

Taux de couverture : 98%

### Niveau de dépendance à la biodiversité par secteur – ENCORE opérations directes

|                            | Énergie d'origine naturelle | Approvisionnement en biomasse et ressources génétiques | Épuration et qualité de l'eau | Protection et fertilité des sols | Épuration et qualité de l'air | Pollinisation, habitats et contrôle biologique | Protection contre les aléas naturels | Régulation climatique | Approvisionnement en eau | Atténuation des nuisances sensorielles |
|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------------------|
| Automobiles                | 2,0                         |                                                        |                               | 2,5                              | 2,5                           | 1,5                                            |                                      | 3,0                   | 1,3                      | 2,0                                    |
| Biens d'équipement         | 1,9                         | 1,0                                                    |                               | 2,6                              | 2,5                           | 1,5                                            | 1,0                                  | 2,9                   | 2,0                      | 2,5                                    |
| Services professionnels    | 1,7                         | 1,0                                                    | 2,0                           | 2,8                              | 2,2                           | 1,9                                            | 1,3                                  | 1,7                   | 1,5                      | 1,8                                    |
| Biens durables             | 2,0                         |                                                        |                               | 2,8                              | 2,0                           | 1,6                                            | 1,0                                  | 3,0                   | 1,4                      | 3,0                                    |
| Services consommateurs     | 1,8                         | 2,5                                                    | 1,8                           | 2,6                              | 1,3                           | 1,5                                            | 1,4                                  | 1,9                   | 1,8                      | 1,6                                    |
| Énergie                    | 2,2                         |                                                        | 1,3                           | 2,6                              | 2,7                           | 1,9                                            | 1,0                                  | 3,0                   | 2,8                      | 3,0                                    |
| Alimentation & tabac       | 3,1                         | 3,0                                                    | 4,3                           | 3,7                              | 3,7                           | 2,2                                            | 2,5                                  | 3,4                   | 3,5                      | 4,0                                    |
| Équipements de santé       | 2,0                         | 3,0                                                    |                               | 3,6                              | 1,7                           | 1,5                                            | 1,1                                  | 2,8                   | 1,3                      | 2,4                                    |
| Assurance                  | 1,1                         |                                                        |                               |                                  | 1,0                           |                                                |                                      | 1,0                   | 1,5                      | 1,0                                    |
| Matériaux                  | 2,7                         | 2,3                                                    | 3,5                           | 3,0                              | 3,7                           | 1,9                                            | 3,1                                  | 3,1                   | 2,4                      | 3,2                                    |
| Médias                     | 1,2                         |                                                        |                               | 1,0                              | 1,3                           | 1,0                                            | 1,0                                  | 1,3                   | 1,3                      | 1,4                                    |
| Pharmacie & biotech        | 3,0                         |                                                        | 4,0                           | 3,5                              | 3,0                           | 1,5                                            |                                      | 3,3                   | 1,5                      | 4,0                                    |
| Semi-conducteurs           | 2,0                         |                                                        |                               | 2,5                              | 2,0                           | 1,5                                            |                                      | 3,0                   | 1,3                      | 3,0                                    |
| Logiciels                  | 1,2                         |                                                        |                               |                                  | 1,0                           | 2,0                                            | 1,0                                  | 1,0                   | 1,3                      | 1,0                                    |
| Matériel technologique     | 1,9                         |                                                        |                               | 2,5                              | 2,0                           | 1,5                                            | 1,0                                  | 2,9                   | 1,4                      | 2,7                                    |
| Télécommunications         | 1,5                         |                                                        |                               |                                  | 2,3                           |                                                | 1,0                                  | 2,1                   | 1,3                      | 1,0                                    |
| Transport                  | 1,8                         | 3,0                                                    |                               | 3,0                              | 2,1                           | 1,0                                            | 1,0                                  | 2,1                   | 2,2                      | 1,2                                    |
| Services aux collectivités | 2,1                         |                                                        | 1,0                           | 3,1                              | 2,8                           | 1,1                                            | 1,0                                  | 2,7                   | 2,7                      | 3,7                                    |

Source : ENCORE

Mix de GICS 2 et GICS 4

Les cases en blanc représentent des dépendances non étudiées

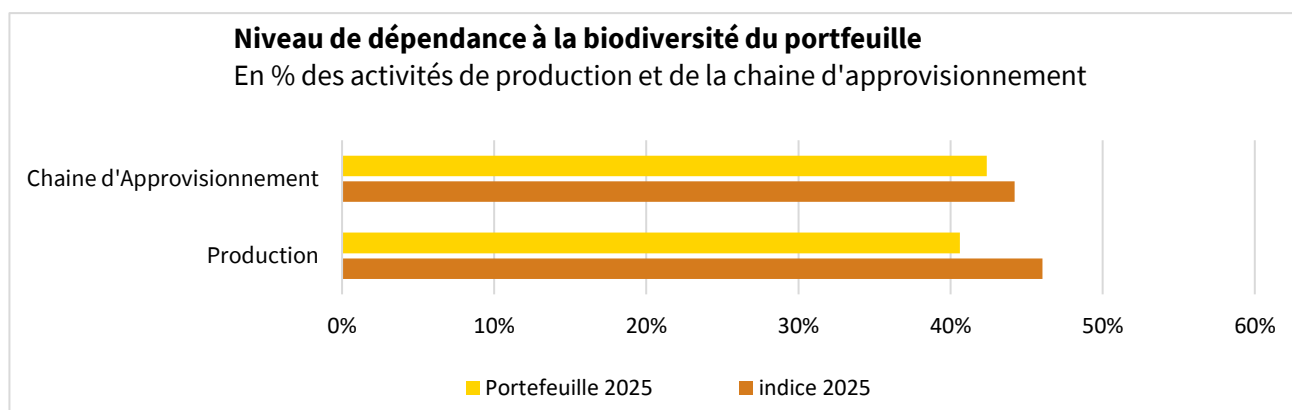
Score /5 (5 étant le plus haut niveau de dépendance)

Sur leurs opérations directes, certaines activités sont plus dépendantes de la biodiversité que d'autres, notamment 2 secteurs qui ressortent particulièrement :

- ▶ Food, Beverages & Tobacco
- ▶ Pharmaceuticals & biotechnology

## Niveau de dépendance à la biodiversité par secteur – Ofi Invest AM

Ofi Invest AM a développé un indicateur de dépendance fondé sur la base de données en libre accès ENCORE, qui recense, pour une nomenclature d'activités économiques, le nombre et le niveau d'intensité des dépendances aux services écosystémiques. Lorsqu'une activité exercée par une entreprise en portefeuille présente un niveau de dépendance jugé critique, correspondant au niveau « très fortement dépendant » selon l'échelle de matérialité d'ENCORE, le Critical Dependency Score (CDS) de cette activité est fixé à 100 % (et à 0 % dans le cas contraire). Le CDS de l'entreprise est ensuite calculé comme la somme pondérée des CDS de chacune de ses activités, en fonction de leur poids relatif. Pour chaque émetteur, l'analyse des dépendances est menée séparément pour les activités de production et pour la chaîne d'approvisionnement. Ces indicateurs reposent sur l'agrégation des dépendances critiques associées aux 21 services écosystémiques évalués par Carbon4 Finance. L'indice de référence utilisé pour l'année 2025 est identique à celui retenu pour l'analyse des pressions : le Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, composé d'obligations Investment grades libellés en euros et émises par des entreprises.



Source : Ofi Invest AM

Périmètre : Abeille Vie consolidé – 31/12/2025

Taux de couverture : 90%

Les niveaux de dépendance sur la chaîne d'approvisionnement et production sont en ligne avec l'an dernier, et légèrement moins exposé que l'indice.



## En conclusion

Les risques liés à la biodiversité accusent encore un retard de maturité significatif par rapport aux risques climatiques, tant sur le plan des données disponibles que des méthodologies de mesure. Face à ce constat, nos efforts doivent se concentrer en priorité sur les secteurs présentant de fortes dépendances aux écosystèmes, en particulier l'agriculture, et sur les entreprises les plus exposées, notamment via l'engagement groupe dans des initiatives telles que Nature Action 100+. Au-delà de cette priorisation sectorielle, il est désormais impératif de faire converger les politiques climat et biodiversité et d'adopter une approche intégrée des « risques nature » dans leur globalité. C'est un levier stratégique essentiel pour renforcer la cohérence de notre dispositif et anticiper les interdépendances des deux enjeux.



**Regis WEISLINGER, Directeur des Risques**



### 3.1.3. Focus sur le risque déforestation

La déforestation constitue l'un des principaux moteurs de l'érosion de la biodiversité et du changement climatique, en contribuant à la perte d'habitats naturels, à la diminution des services écosystémiques et à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Consciente de l'ampleur de ces enjeux et des risques financiers associés, Abeille Assurances attache une importance particulière à la mesure et à la maîtrise de son exposition à la déforestation, afin d'orienter ses décisions d'investissement et d'engagement vers des pratiques plus responsables et compatibles avec la préservation des écosystèmes.

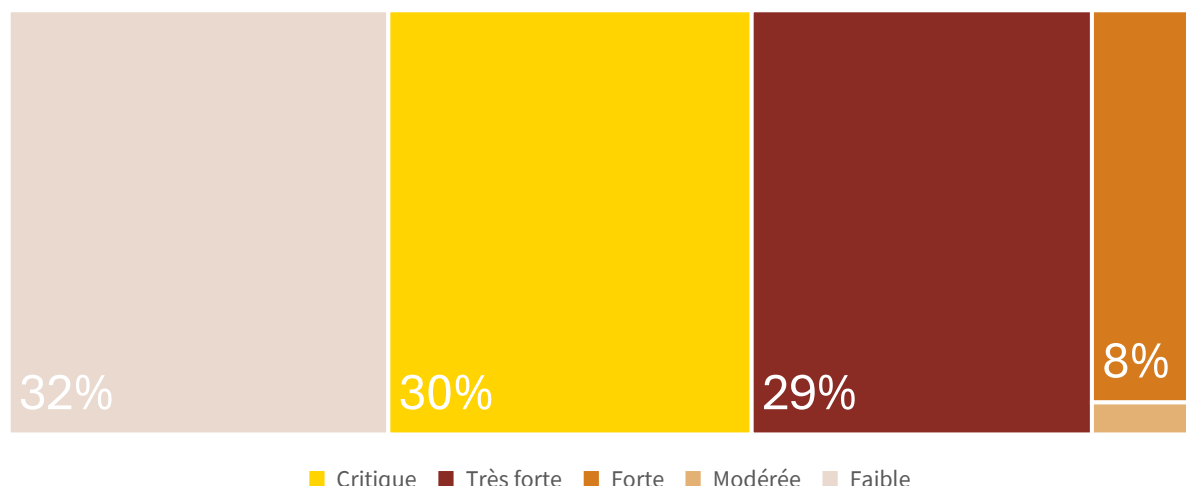
#### Indicateurs mobilisés (KRI)

L'évaluation des risques de déforestation repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

- ▶ **Score d'exposition à la déforestation, via Forest IQ**
- ▶ **Score de reporting déforestation, via Forest IQ**

L'analyse présentée ci-dessous met en évidence que, sur le périmètre actuellement couvert par Forest IQ, encore limité à 40 %, 67 % des encours d'Abeille Vie présentent une exposition à minima « forte » à la déforestation.

### Répartition du portefeuille consolidé par catégorie d'exposition à la déforestation



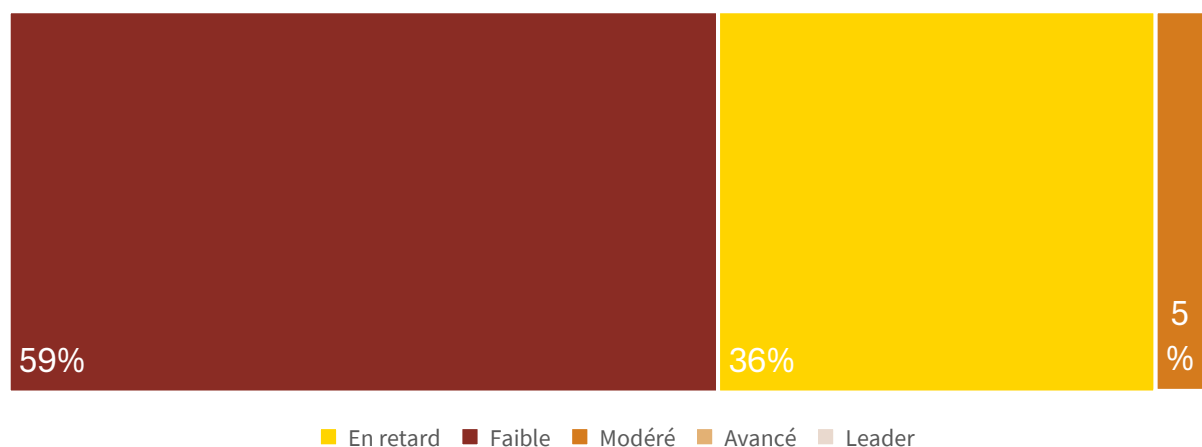
Source : Forest IQ

Périmètre : Abeille Vie consolidé – 31/12/2025

Taux de couverture : 40%

Dans un second temps, nous avons approfondi cette analyse à partir de Forest IQ en examinant la répartition de cette poche fortement exposée à la déforestation selon les différents niveaux de gestion du risque de déforestation identifiés.

### Répartition du portefeuille consolidé exposé fortement à la déforestation, par niveau de gestion du risque



Source : Forest IQ

Périmètre : Abeille Vie consolidé – 31/12/2025

Taux de couverture : 40%

**L'analyse menée ci-dessus montre que la quasi-totalité des entreprises fortement exposées à la déforestation, soit 95 %, présentent un niveau faible de transparence et de gestion de ce risque. Ces constats appellent une vigilance accrue de la part des équipes d'Abeille Assurances afin de piloter ces expositions de manière rigoureuse et renforcer la maîtrise des risques associés.**

## 3.2. Portefeuille d'investissements souverains

### 3.2.1. *Les risques liés au changement climatique*

#### ► **Risques de transition climatique**

Les risques de transition climatique pour les États sont, comme pour les entreprises, étroitement liés aux scénarios de transition retenus. Ils résultent principalement des choix de politiques publiques, des trajectoires de décarbonation et des engagements climatiques pris au niveau national et international. Leur appréhension est toutefois plus complexe que pour les entreprises, dans la mesure où les États sont à la fois les acteurs exposés et les décideurs des règles qui encadrent la transition.

Ces risques peuvent néanmoins se matérialiser à travers des engagements internationaux, tels que l'Accord de Paris, des cadres régionaux comme la réglementation européenne, ou encore via des impacts macroéconomiques liés à l'adaptation des modèles économiques, fiscaux et énergétiques.

#### **Indicateurs mobilisés (KRI)**

L'évaluation des risques de transition climatique sur le portefeuille souverains repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

- **L'ASCOR Improvement Score**, présenté en partie G, et démontre un risque faible

#### ► **Risques physiques du changement climatique**

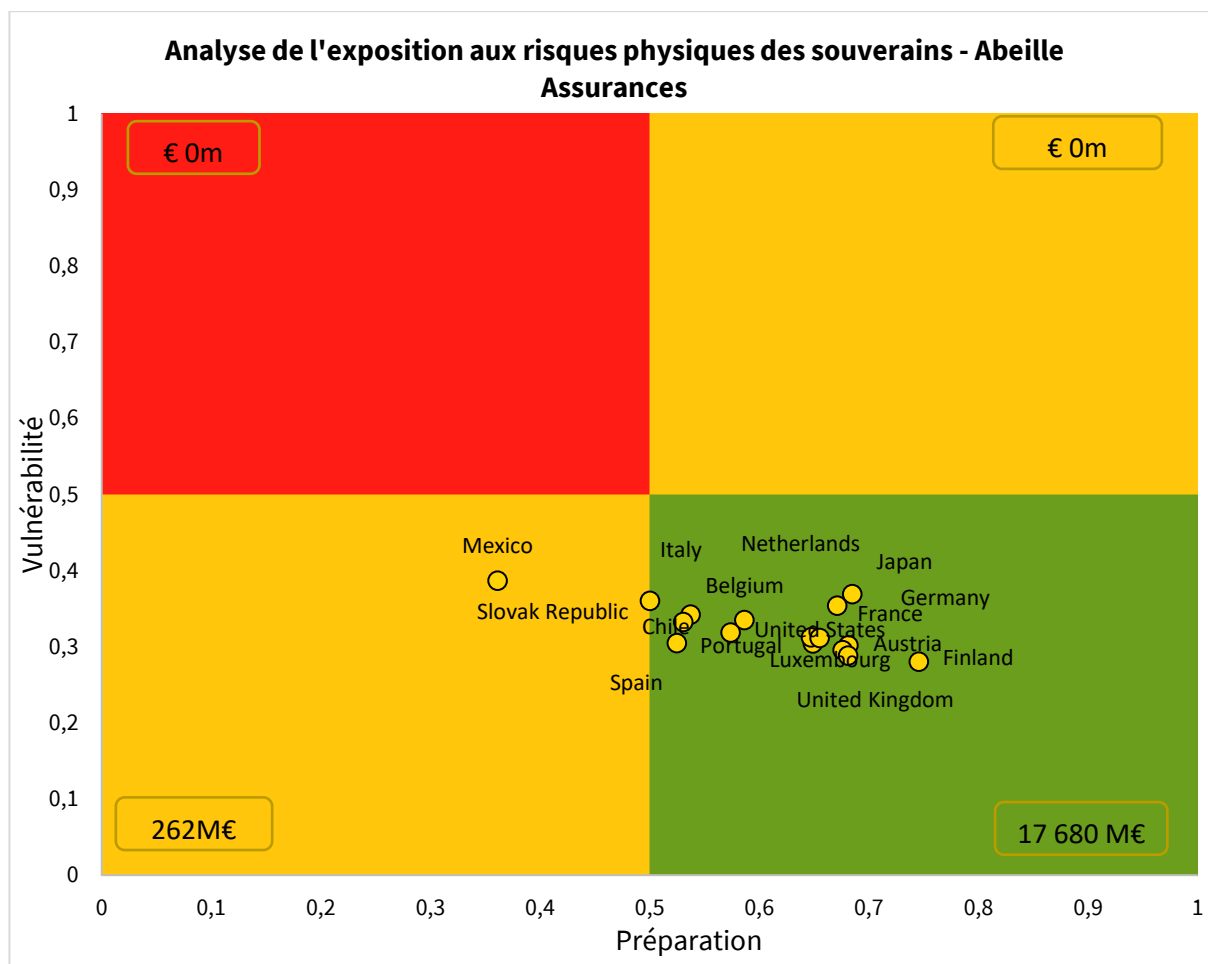
Les risques physiques sont plus aisés à analyser pour les émetteurs souverains que pour les entreprises, dans la mesure où les enjeux sont majoritairement localisés, ne nécessitent pas l'analyse de chaînes de valeur complexes et bénéficient généralement de données publiques disponibles du fait de l'engagement des États.

#### **Indicateurs mobilisés (KRI)**

L'évaluation des risques physiques du changement climatique sur le portefeuille souverain repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

- **Le score ND GAIN**

#### **Score ND Gain**



Source : ND GAIN

Périmètre : Abeille Assurances consolidé souverain – 31/12/2025

Taux de couverture : 100%

|                                                             |                                              |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Défis les plus importants et urgence d'agir                 | Défis importants, mais adoption de solutions |
| Peu de défis actuels, mais temps à prévoir pour se préparer | Bien positionné avec peu de défis            |

Notre analyse des indicateurs ND Gain de l'Université de Notre Dame concernant la préparation et la vulnérabilité des souverains au changement climatique montre que la quasi-totalité de nos souverains sont peu exposés, relativement à l'ensemble des pays du monde, au changement climatique.

Le score moyen ND GAIN du portefeuille est très élevé (66,9) et légèrement plus faible que l'an dernier (67,3) notamment par une hausse des encours sur les obligations souveraines mexicaines.

### 3.2.2. Les risques liés à la perte de biodiversité

Les risques de transition liés à la biodiversité sont particulièrement complexes à analyser au niveau souverain, en raison de l'absence de cadre international commun et harmonisé. Chaque pays protège son patrimoine naturel selon ses priorités propres et en fonction des bénéfices directs qu'il en retire, notamment en matière culturelle ou touristique, comme l'illustre le cas du Costa Rica. De manière générale, plus un pays est exposé à des risques physiques ou présente une forte dépendance aux écosystèmes, plus le risque de transition associé est élevé. Plusieurs indicateurs permettent néanmoins d'analyser la résilience du portefeuille face à la vulnérabilité liée à la perte de biodiversité.

À cet égard, l'exposition significative du portefeuille à la France, classée 12<sup>e</sup> au niveau mondial selon l'indicateur Ecosystem Vitality du classement Yale, constitue un signal positif quant à sa résilience globale.

#### Indicateurs mobilisés (KRI)

L'évaluation des risques biodiversité sur le portefeuille souverains repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

- ▶ **Ecosystem Vitality Score, Yale University**
- ▶ **WWF Biodiversity Risk Filter Country, score sur le risque physique**

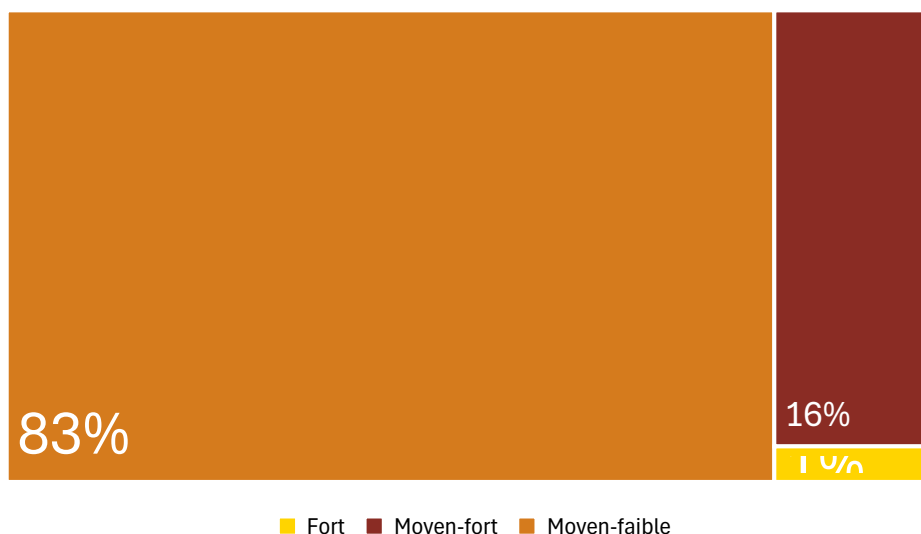


Le **WWF Biodiversity Risk Filter Country** est un outil qui permet d'évaluer le niveau de risque biodiversité d'un pays, en combinant risques physiques, dépendances aux écosystèmes et gouvernance environnementale. Il s'appuie sur des données scientifiques publiques et comparables entre pays et permet d'identifier les États les plus vulnérables à la perte de biodiversité. Pour Abeille Assurances, il est pertinent pour analyser et piloter l'exposition du portefeuille souverain aux risques liés à la biodiversité. Les pays sont classés en 5 catégories de risque en fonction de leur score (De « très fort » à « très faible »)

Comme l'illustrent les résultats ci-dessous, la quasi-totalité des encours souverains se situent dans la tranche moyenne « Medium » en niveau de risque physique.



### Répartition des scores d'exposition au risque physique biodiversité sur le portefeuille souverain



Source : WWF Risk Filter

Périmètre : Portefeuille de mandats Abeille Vie (hors UC) – 31/12/2025

Taux de couverture : 100%

### En conclusion



L'approche de mesure des risques nature sur les souverains diffère sensiblement de celle appliquée aux entreprises. Les États sont à la fois exposés aux risques climatiques et de biodiversité et aux cadres réglementaires et engagements qu'ils se fixent eux-mêmes, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris et des COP Biodiversité. **La résilience des territoires constitue dès lors un enjeu central** pour garantir la soutenabilité financière et, à terme, la solvabilité des États. Dans ce contexte, **l'exposition d'Abeille Assurances aux risques nature souverains demeure relativement modérée**, tout en appelant une vigilance continue face à l'évolution des trajectoires publiques et des capacités d'adaptation des territoires.



**Jean-François COPPENOLLE**, Directeur d'investissement et du pôle ISR



## 3.3. Portefeuille d'investissements immobiliers

### 3.3.1. Les risques liés au changement climatique

## ► Risques de transition climatique

Les risques de transition sont principalement d'origine réglementaire. En France, le décret tertiaire impose par exemple une réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments (-40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 par rapport à 2010), contraignant les propriétaires à engager des travaux de rénovation, à optimiser le pilotage des usages et à démontrer leur conformité. Ces obligations créent des risques financiers (coûts de mise en conformité, dépréciation des actifs non conformes, perte d'attractivité locative) et opérationnels (calendrier de travaux, disponibilité technique, complexité administrative).

### Indicateurs mobilisés (KRI)

L'évaluation des risques de transition sur le portefeuille immobilier repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

#### ► Intensité carbone et énergétique du portefeuille et par actif

Les résultats liés à ces indicateurs sont présents dans la partie G.

## ► Risques physiques du changement climatique

L'exposition du portefeuille immobilier aux risques physiques du changement climatique dépend de la localisation de chaque actif, du type d'aléa climatique considéré, ainsi que de son intensité et de sa fréquence. La vulnérabilité climatique d'un bâtiment est évaluée à partir d'une analyse croisée de ses usages et de sa sensibilité aux différents aléas identifiés.

### Indicateurs mobilisés (KRI)

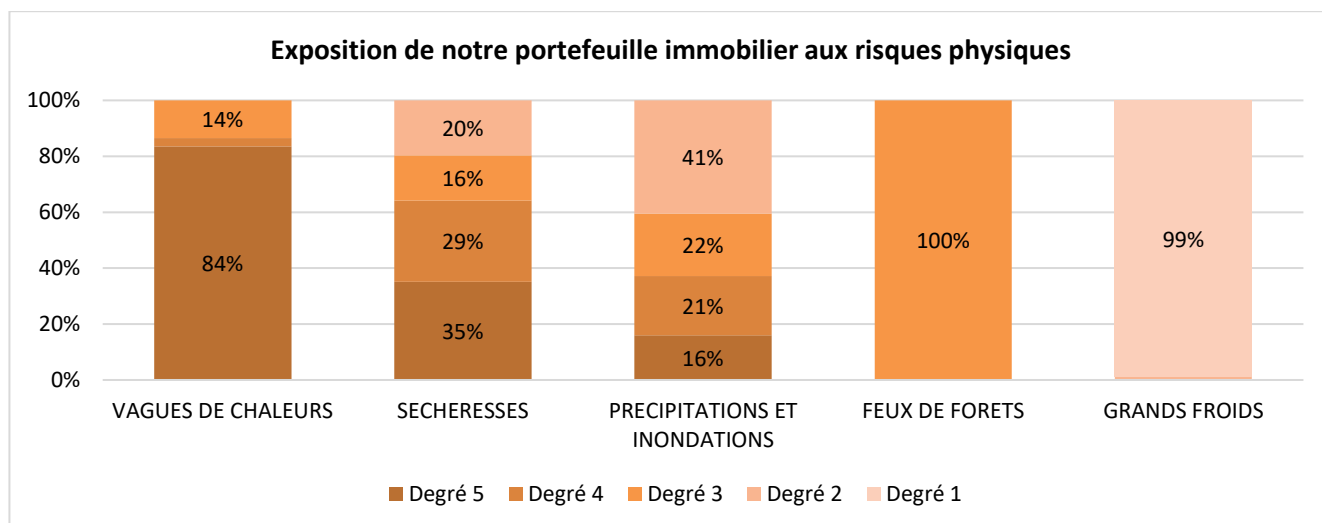
L'évaluation des risques biodiversité sur le portefeuille souverains repose sur plusieurs indicateurs de suivi, parmi lesquels :

#### ► Outil Bat-adapt, R4RE - Observatoire de l'immobilier durable

Nous examinons le risque de chaque aléa (vagues de chaleur, sécheresses et retrait-gonflement des argiles (RGA), précipitations et inondations, feux de forêts, grands froids) à horizon 2050. Pour chaque aléa, un niveau d'exposition est défini de 1 à 5, 1 étant peu exposé et 5 étant très exposé. Ce niveau est attribué d'après le tableau suivant. Ofi Invest Real Estate a retenu l'horizon temporel 2050 ainsi que le scénario BAU RCP 8.5 du GIEC. Ce choix s'inscrit notamment dans une volonté d'alignement avec la taxonomie européenne, de cohérence avec les politiques climatiques nationales et européennes, et de capacité à intégrer dès aujourd'hui des mesures d'adaptation concrètes et réalistes.

| MATRICE ANALYSE<br>CROISEE<br>EXPOSITION * /<br>VULNERABILITE |             | VULNERABILITE |             |        |            |            |
|---------------------------------------------------------------|-------------|---------------|-------------|--------|------------|------------|
|                                                               |             | TRES FAIBLE   | FAIBLE      | MOYEN  | FORTE      | TRES FORTE |
| EXPOSITION                                                    | TRES FAIBLE | TRES FAIBLE   | TRES FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE     | MOYEN      |
|                                                               | FAIBLE      | TRES FAIBLE   | FAIBLE      | FAIBLE | MOYEN      | FORTE      |
|                                                               | MOYEN       | FAIBLE        | FAIBLE      | MOYEN  | FORTE      | FORTE      |
|                                                               | FORTE       | FAIBLE        | MOYEN       | FORTE  | FORTE      | TRES FORTE |
|                                                               | TRES FORTE  | MOYEN         | FORTE       | FORTE  | TRES FORTE | TRES FORTE |

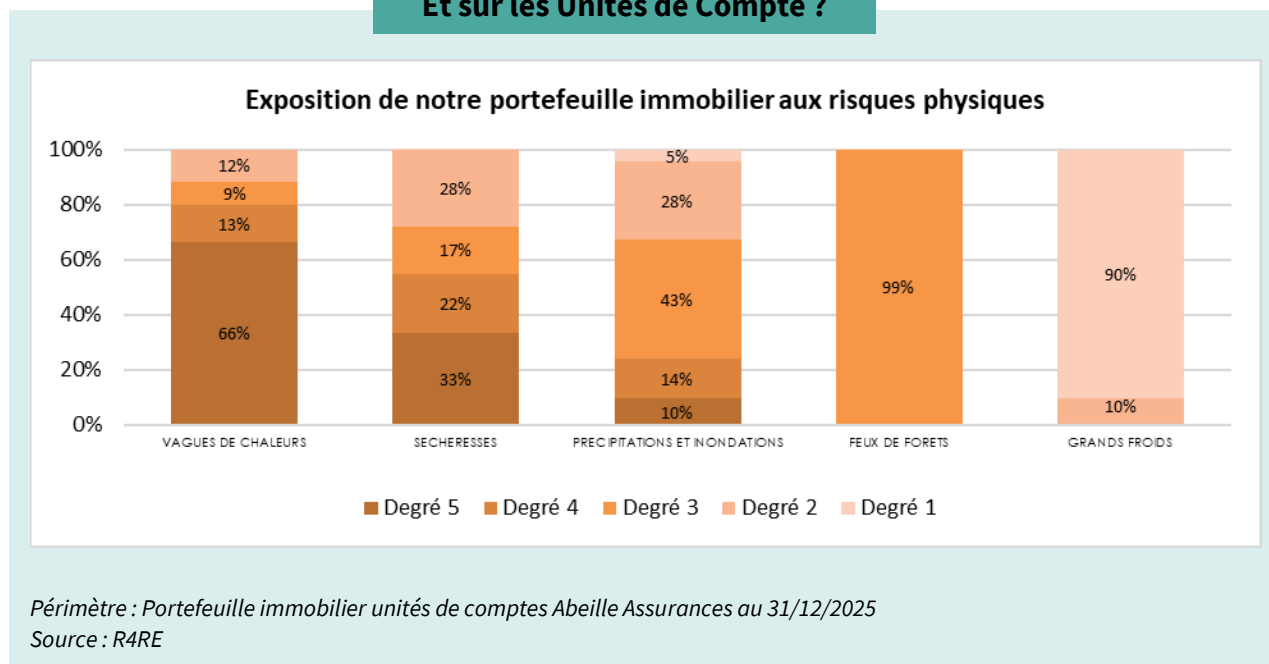
## Exposition du portefeuille immobilier aux risques physiques, outil BAT-adapt



Périmètre : Portefeuille immobilier mandat Abeille Vie au 31/12/2025

Source : R4RE

### Et sur les Unités de Compte ?



Périmètre : Portefeuille immobilier unités de comptes Abeille Assurances au 31/12/2025

Source : R4RE

L'analyse présentée met en évidence que les principaux risques physiques pesant sur le portefeuille sont, de loin, les vagues de chaleur, suivies des sécheresses ainsi que des précipitations et inondations. À l'inverse, les risques liés aux grands froids et aux feux de forêt apparaissent plus limités, ce qui s'explique par la localisation majoritaire des actifs en Île-de-France et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas et en Allemagne.

### Le développement d'un nouvel outil de résilience climatique en 2025

En 2025, Ofi Invest RE a développé un nouvel outil structurant de pilotage des risques physiques climatiques, marquant une étape majeure dans sa stratégie de résilience immobilière. L'approche repose, pour chaque actif, sur la **production d'un score de risque** fondé sur la méthodologie Bat-ADAPT via la plateforme R4RE, issue du croisement entre

l'exposition aux aléas climatiques et la vulnérabilité intrinsèque du bâtiment. Ces scores permettent ensuite une **hiérarchisation des actifs à l'échelle du portefeuille** afin d'identifier les priorités d'intervention. Sur cette base, des **plans d'adaptation standardisés sont construits** par actif pour les aléas présentant des niveaux de risque élevés. L'outil permet enfin le suivi **opérationnel de la mise en œuvre** des actions d'adaptation et de leur avancement dans le temps. En 2026, un changement majeur de méthodologie est prévu. Une nouvelle stratégie de prise en compte des risques physiques sera déployée, ce qui modifiera les résultats d'évaluation par l'affichage d'un score de risque unique par actif et permettra de couvrir l'ensemble du patrimoine avec une analyse de vulnérabilité. Cela permettra également d'obtenir des plans d'actions adaptés aux aléas identifiés, qui seront complétés par les équipes opérationnelles afin d'identifier les actions pertinentes à implémenter aux prochains budgets.

### 3.3.2. *Les risques liés à la perte de biodiversité*

Le secteur immobilier est exposé aux risques de perte de biodiversité à la fois lors :

- **La phase de construction** : L'exposition biodiversité est la plus forte à la construction. Elle provient surtout de l'artificialisation des sols, de la destruction d'habitats et de la fragmentation écologique, selon la localisation. Les risques sont principalement des impacts directs et des risques de transition liés aux contraintes environnementales croissantes.
- **La phase d'exploitation** : En exploitation, l'exposition est plus faible et indirecte. Elle repose sur des dépendances locales (végétation, gestion de l'eau, régulation thermique) et des impacts résiduels (pollution lumineuse, usages des sols). Les enjeux sont surtout contextuels et liés à la qualité de la gestion écologique du site.

À ce stade, nous ne disposons pas encore, comme sur le climat, d'outil dédié permettant d'analyser l'exposition aux risques liés à la biodiversité sur les actifs immobiliers du mandat. Notre stratégie biodiversité, présentée en partie H, intègre en revanche de nombreux leviers liés à la biodiversité, avec pour objectif de réduire en continu l'impact de nos actifs.

#### Plan d'amélioration 2026

- ▶ Lancer une réflexion sur un pilote TNFD sur un segment du portefeuille immobilier

### En conclusion



L'analyse des risques liés à la nature sur nos actifs immobiliers, bien que complexe, présente l'avantage d'être plus directement lisible que sur les portefeuilles d'actions ou d'obligations d'entreprises, grâce à la localisation précise des actifs et à la connaissance fine de leurs caractéristiques physiques. Cette année, nous avons franchi un pas décisif sur l'évaluation et gestion des risques physiques climatiques avec la refonte complète de notre outil d'exposition et l'intégration de plans d'adaptation standardisés directement dans nos processus de gestion. Sur la biodiversité, nous allons progressivement développer des outils de mesure structurés, tout en poursuivant les actions de réduction des impacts déjà engagées. Cette approche progressive et concrète s'inscrit pleinement dans notre stratégie de résilience à long terme.



**Franck Pages (Responsable ESG, Ofi Invest RE)**



## 4. Dispositif de pilotage des risques de durabilité

Abeille Assurances dispose d'un cadre de gestion des risques incluant les risques de durabilité, conformément aux exigences de Solvabilité II révisée (article 45 bis), aux attentes de l'ACPR et aux standards internationaux de référence.

Ce cadre inclut l'ensemble des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'affecter le bilan assurantiel, la performance financière ou la stratégie de l'entreprise. Il repose sur une gouvernance claire, des outils de pilotage opérationnels et une intégration prospective dans l'évaluation interne des risques (ORSA).

Le risque de durabilité est pleinement intégré au dispositif de gouvernance d'Abeille Assurances. Les rôles et responsabilités des différentes instances impliquées dans son pilotage sont décrits de manière détaillée en partie D du présent rapport.

### 4.1. Définir des Key Risk Indicators

Sur le plan opérationnel, Abeille Assurances a décliné, pour chacun des risques de durabilité identifiés, un ensemble structuré d'indicateurs clés de risque (Key Risk Indicators – KRI) permettant un pilotage continu et prospectif des expositions aux risques de durabilité. Ces indicateurs couvrent l'ensemble des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Les dispositifs de maîtrise et de réduction des risques de durabilité mis en œuvre dans la gestion des portefeuilles d'investissement, et mobilisés pour le pilotage de ces KRI, sont synthétisés ci-après.

| Type de risque                             | Périmètre / Classe d'actifs principales | Facteurs de risque                                                                               | Principale action de gestion du risque                                   |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Risques sociaux et gouvernance             | Corporate                               | Score ESG, catégorie ISR et multiples indicateurs S et G identifiés dans le cadre CSRD           | Listes d'exclusions, pilotage du score, sélection d'actifs best-in class |
| Risques sociaux et gouvernance             | Souverain                               | Score ESG, catégorie ISR                                                                         | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques sociaux et gouvernance             | Immobilier                              | Score ESG, indicateurs spécifiques                                                               | Listes d'exclusions, pilotage du score, sélection d'actifs best-in class |
| Risques de transition climatique           | Corporate                               | Climate Var Transition risks                                                                     | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques de transition climatique           | Corporate                               | Emissions financées (tCO <sub>2</sub> e/M€ EVIC) et intensité carbone (tCO <sub>2</sub> e/M€ CA) | Objectifs de réduction dans le cadre de la NZAOA                         |
| Risques de transition climatique           | Corporate                               | Niveau de réchauffement du portefeuille (T°C)                                                    | Sélection d'actifs best-in class pour atteindre les objectifs NZAOA      |
| Risques de transition climatique           | Corporate                               | % d'exposition aux catégories d'alignement NZIF                                                  | Sélection d'actifs best-in class pour atteindre les objectifs NZAOA      |
| Risques de transition climatique           | Corporate                               | % d'exposition aux énergies fossiles                                                             | Politiques d'exclusion et d'engagement sur les hydrocarbures             |
| Risques de transition climatique           | Corporate                               | % part verte du portefeuille                                                                     | Objectifs d'investissements durables annuels (incluant des actifs verts) |
| Risques de transition climatique           | Souverain                               | ASCOR Improvement score                                                                          | Pilotage dans le cadre des engagements NZAOA                             |
| Risques de transition climatique           | Immobilier                              | Intensité carbone et énergétique                                                                 | Due-diligence, stratégies de réductions, engagement NZAOA                |
| Risques physiques du changement climatique | Corporate                               | Climate Var Physical risks                                                                       | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques physiques du changement climatique | Corporate                               | % d'exposition au stress hydrique                                                                | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques physiques du changement climatique | Souverain                               | Score ND Gain                                                                                    | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques physiques du changement climatique | Immobilier                              | Outil BAT-adapt et interne                                                                       | Due-diligence, stratégies d'adaptation                                   |
| Risque de transition biodiversité          | Corporate                               | Empreinte biodiversité (MSAppb*) et intensité biodiversité (MSAppb*/M€)                          | Pilotage et reporting                                                    |
| Risque de transition biodiversité          | Corporate                               | % d'exposition du portefeuille aux entreprises NA100+ et score NA100+                            | Politiques d'engagement lié à l'engagement NA100+ du Groupe Aéma         |
| Risque de transition biodiversité          | Corporate                               | Exposition aux limites planétaires                                                               | Pilotage et reporting                                                    |
| Risque de transition biodiversité          | Corporate                               | % d'exposition à des zones caractérisées par une forte vulnérabilité de la biodiversité.         | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques physiques biodiversité             | Corporate                               | % d'encours prioritaire TNFD                                                                     | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques physiques biodiversité             | Corporate                               | % de score de dépendance à la biodiversité                                                       | Pilotage et reporting                                                    |
| Risques physiques biodiversité             | Souverain                               | WWF Risk Filter Country score                                                                    | Pilotage et reporting                                                    |
| Risque déforestation                       | Corporate                               | Score d'exposition et gestion du risque déforestation                                            | Pilotage et reporting                                                    |

## 4.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité – EIRS/ORSA

Parmi les outils mobilisés pour la gestion des risques, le processus ORSA, exercice central du Pilier 2 de Solvabilité II, intègre le risque de durabilité, son pilotage ainsi que les actions mises en œuvre pour le maîtriser.

Dans le cadre de l'exercice ORSA 2025, Abeille Assurances a défini un scénario spécifiquement lié au risque de durabilité, dit « scénario climatique ». Celui-ci vise à analyser la résilience d'Abeille Assurances dans un contexte de hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques ainsi que les marchés financiers, frappés par une crise de transition en réaction aux épisodes climatiques. Il combine ainsi des risques physiques significatifs tels que les tempêtes, les sécheresses et les inondations, et un environnement économique défavorable, afin d'évaluer la capacité de l'entreprise à faire face aux impacts du changement climatique.

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) 2025 est par ailleurs constitué des éléments suivants :

- **Une composante couverte par du capital économique.** Il s'agit du niveau d'appétence au risque d'Abeille Assurances, calculé à partir d'une vision interne pour certains facteurs de risques dont le risque physique, afin de tenir compte de son profil de risque spécifique et de sa stratégie de développement.
- **Une composante non-couverte par du capital économique.** Il s'agit du niveau d'impact des risques climatiques sur les fonds propres, calculé via un outil de stress test (Climate Var) permettant de quantifier les pertes financières potentielles générées par le changement climatique, selon différents scénarios climatiques (physique et de transition) et d'analyses relatives à l'exposition aux risques ESG, à l'évolution des scores ESG et à l'évolution de l'intensité carbone.

## J. Perspectives

En complément des actions déjà engagées, les principaux nouveaux axes de travail identifiés pour 2026 porteront sur les chantiers suivants :

### 1. Déployer et opérationnaliser les politiques mises en place en 2025

Les politiques et cadres définis ou renforcés en 2025 feront l'objet d'un déploiement opérationnel approfondi afin d'en assurer la pleine appropriation et l'efficacité.

- ▶ Formation des équipes, intégration dans les outils internes et approfondissement de l'analyse liée à la nouvelle définition de l'investissement durable.
- ▶ Suivre attentivement les évolutions réglementaires sur SFDR
- ▶ Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie hydrocarbures renforcée.
- ▶ Poursuite du suivi et de l'opérationnalisation des nouveaux indicateurs déployés (déforestation, WWF Risk Filter, ASCOR, etc.).
- ▶ Travailler sur la décarbonation du scope 3 et framework Finance For Biodiversity Pledge
- ▶ Formalisation de la feuille de route biodiversité sur le portefeuille immobilier géré par OFI Invest Real Estate.

### 2. Prioriser et développer de nouveaux axes stratégiques par thématique

Abeille Assurances engagera en 2026 une démarche de priorisation accrue des enjeux de durabilité, visant à concentrer les efforts sur les thématiques et secteurs présentant les enjeux d'impacts et de risques les plus significatifs.

- ▶ Élaboration d'un cadre spécifique applicable aux acteurs financiers, en particulier sur les enjeux environnementaux, compte tenu de leur poids très important dans les encours et de la nécessité de dépasser une approche aujourd'hui largement homogène avec d'autres secteurs.
- ▶ Réflexion sur le développement d'axes stratégiques dédiés au secteur agroalimentaire (soja/bétail), identifié comme le plus exposé aux enjeux de biodiversité au regard de l'ensemble des analyses menées.
- ▶ Lancement de travaux préparatoires à l'élaboration d'une politique sociale
- ▶ Réflexion sur une approche souveraineté

### 3. Faire de l'adaptation au changement climatique un axe de travail de plus en plus structurant

L'année 2026 sera marquée par un renforcement spécifique des travaux consacrés à l'adaptation au changement climatique, en lien étroit avec la gestion des risques physiques.

- ▶ Approfondissement de l'exploitation des résultats de la Climate VaR, en mettant l'accent sur l'interprétation des risques physiques et leurs implications opérationnelles
- ▶ Développement de métriques dédiées à l'évaluation des capacités d'adaptation des entreprises, en complément des indicateurs climatiques existants.
- ▶ Poursuite du suivi et de l'opérationnalisation des nouveaux indicateurs déployés (déforestation, WWF Risk Filter, ASCOR, etc.)



## K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Cette partie est publiée afin de satisfaire aux exigences de l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) dont les dispositions sont définies dans le règlement 2022 /1288.

### A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Abeille Assurances a effectué un exercice d'identification et de hiérarchisation des indicateurs d'incidence négative en matière de durabilité. Cette liste d'indicateurs définit un niveau de priorité des indicateurs (niveau 1 « prioritaire », niveau 2 « non prioritaire »).

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité                     |                                                                                                 | Eléments de mesure                                                                                                                                                                                                                                                               | Niveau de hiérarchisation |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                           |
| Émissions de gaz à effet de serre                                        | 1.Emissions de GES                                                                              | Emissions de GES de niveau 1                                                                                                                                                                                                                                                     | 1                         |
|                                                                          |                                                                                                 | Emissions de GES de niveau 2                                                                                                                                                                                                                                                     | 1                         |
|                                                                          |                                                                                                 | Emissions de GES de niveau 3                                                                                                                                                                                                                                                     | 1                         |
|                                                                          |                                                                                                 | Emissions totales de GES                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                         |
|                                                                          | 2.Empreinte carbone                                                                             | Empreinte carbone                                                                                                                                                                                                                                                                | 1                         |
|                                                                          | 3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                               | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                                  | 1                         |
|                                                                          | 4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                   | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                                                                                                        | 1                         |
|                                                                          | 5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                              | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celles provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 2                         |
| Biodiversité                                                             | 6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                      | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique                                                                                                                       | 2                         |
|                                                                          | 7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones                                      | 1                         |
| Eau                                                                      | 8.Rejets dans l'eau                                                                             | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                                                             | 2                         |

|                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Déchets                                                                                                                                            | 9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs                                                                                                                                                                         | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                          | 2 |
| Indicateurs liés aux questions sociales de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |   |
| Les questions sociales et de personnel                                                                                                             | 10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                                                      | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                                                                                                                             | 1 |
|                                                                                                                                                    | 11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 1 |
|                                                                                                                                                    | 12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                                                    | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                               | 1 |
|                                                                                                                                                    | 13.Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                                                                                                                   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres                                                                                                                                                                                                                | 1 |
|                                                                                                                                                    | 14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)                                                                                                    | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                                                                                                                                                                                                                                | 1 |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux                                                        |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |   |
| Environnement                                                                                                                                      | 15.Intensité de GES                                                                                                                                                                                                            | Intensité de GES des pays d'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 |
| Social                                                                                                                                             | 16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                                                                                                                                         | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.                                        | 1 |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers                |                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                       |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Combustibles fossiles                                                                  | 17.Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers                                        | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles                                                                     | 1 |
| Efficacité énergétique                                                                 | 18.Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique                                  | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique                                                                                                                                 | 1 |
| Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires |                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                       |   |
| Émissions                                                                              | 19.Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris FR Journal officiel de l'Union européenne 25.7.2022 L 196/4 | 1 |
| Droits de l'homme                                                                      | 20.Absence de politique en matière de droits de l'homme                                                     | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme                                                                                                               | 1 |

Un reporting annuel exhaustif en lien avec l'obligation réglementaire SFDR est publié chaque année à partir de 2023, incluant toutes les principales incidences négatives obligatoires et additionnelles sélectionnées par Abeille Assurances.

### Principe de reporting des indicateurs de principales incidences négatives

Le choix des principales incidences dites prioritaires est justifié par le respect de tous les critères suivants :

- L'ambition d'AEMA Groupe de création de valeur économique au service d'un projet social et humain
- L'alignement avec les stratégies de nos portefeuilles d'investissement qui ont pour objectif d'intégrer les facteurs de durabilité dans la gestion et l'alignement à une stratégie net zéro ;
- Le cadre réglementaire des autres textes de lois auxquels nous sommes assujettis sur le sujet lié au développement durable et notamment la Loi Energie Climat (LEC 29) pour le Climat et la biodiversité ;
- La qualité des données (notamment le taux de couverture disponible).

### Gestion des principales incidences négatives relatives à l'immobilier

En ce qui concerne son portefeuille immobilier, et en complément des principales incidences négatives 17 et 18, Abeille Assurances s'est fixé les objectifs suivants afin d'atténuer les principales incidences négatives de ses immeubles sur les facteurs de durabilité :

- Réduire l'impact environnemental des Immeubles, en particulier carbone et biodiversité à travers le suivi de l'impact sur la faune et la flore ;
- Aligner les émissions de gaz à effet de serre de ses immeubles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris d'ici à 2030, en lien avec la trajectoire de décarbonation adoptée par Abeille Assurances et à travers le suivi de la trajectoire CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor)
- Améliorer le confort des occupants et l'offre de services (restauration, conciergerie, salle de sport, etc.) ; et
- Engager ses parties prenantes clés (salariés, locataires, property managers, entreprises de travaux, associations de place, voisinage) autour de sa démarche ISR.

### Mise à jour et suivi des indicateurs de principales incidences négatives

Le niveau (1 ou 2) de chaque principale incidence négative est réévalué chaque année. Une modification de niveau d'une principale incidence négative doit être validée par le Comité des Investissements.

Le comité ESG discute trimestriellement des métriques relatives aux principales incidences négatives et de leurs résultats qui sont également reportés trimestriellement au Comité des Investissements d'Abeille Assurances.

Le suivi de l'évolution des principales incidences négatives de niveau 1 jusqu'à cinq périodes de reporting et des actions possibles en vue de les améliorer (telles que la restructuration de portefeuilles, dialogue actionnarial, etc.) ont vocation

à être traitées lors du comité ESG ainsi que lors de discussions bilatérales entre la société de gestion de portefeuille et la Direction des Investissements. Le comité ESG assure le suivi des actions d'amélioration.

Abeille Assurances pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations liées aux PAI ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG.

Abeille Assurances, par l'intermédiaire d'Ofi Invest Asset Management, pourra compléter les informations manquantes via des recherches supplémentaires de données publiques et/ou de l'engagement avec les émetteurs. Abeille Assurances ne peut s'engager, à ce stade, sur une couverture complète de ses actifs.

## **B. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Abeille Assurances intègre les principales incidences négatives dans ses pratiques d'investissement ; notamment au travers de l'intégration des critères ESG dans la gestion de ses portefeuilles d'investissement, de ses démarches d'engagement actionnarial et de politique de vote, et enfin par le biais de ses politiques d'exclusion.

### **La prise en compte des critères ESG par classe d'actifs**

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité et des principales incidences négatives dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Abeille Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs sur lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG, les scores de controverse et ainsi prendre en compte les principales incidences négatives dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra-financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Nous nous inspirons des Objectifs de Développement Durable de l'ONU comme cadre méthodologique pour cartographier l'impact social et environnemental des investissements. Nous sommes convaincus que la prise en compte des paramètres ESG dans notre gestion financière nous permet de constituer des portefeuilles avec un profil de risque réduit et des espérances de rendement plus favorables sur le long terme en lien avec nos obligations fiduciaires vis-à-vis de nos clients.

## **C. Politique d'engagement**

Nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone et/ou biodiversité afin notamment de réduire les incidences négatives liées à nos investissements. La politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset Management pour exercer son rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette politique d'engagement actionnarial est appliquée à nos actifs.

L'engagement auprès des entreprises fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles d'investissement. Ofi Invest Asset management, au nom d'Abeille Assurances, dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles il investit afin d'identifier et, le cas échéant, atténuer les risques ESG. Si l'engagement ne génère pas les effets escomptés, Abeille Assurances se réserve la possibilité de se désengager de certains émetteurs qui présentent des profils de risque ESG incompatibles avec son appétence en matière de risques ESG. Toutes les entreprises et secteurs ayant un rôle à jouer dans la transition bas-carbone, nous intégrons systématiquement la stratégie, les objectifs et la performance liés au climat dans nos actions d'engagement.

L'urgence climatique conjuguée à l'inertie de certaines entreprises émettant des volumes considérables de gaz à effet de serre nous a conduit à renforcer et cibler notre politique d'engagement vis-à-vis des sociétés opérant dans des secteurs à fort impact sur le climat. Ofi Invest Asset Management attend des entreprises qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition qui permettront de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Ces stratégies doivent inclure des objectifs à court et moyen terme, et s'articuler autour de méthodologies solides, comme l'initiative Science Based Target. Ofi Invest Asset Management n'apporte pas son soutien aux dirigeants

d'entreprise qui exercent leurs activités dans des secteurs à fort impact qui n'ont pas formalisé de stratégie crédible de transition. Nous avons renforcé notre politique de vote et d'engagement particulièrement vis-à-vis des sociétés opérant dans les secteurs à fort impact sur le climat. Nous attendons d'elles qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition approuvées par la science. C'est une condition sine qua non pour réduire l'intensité carbone de nos investissements dans ces secteurs.

La politique d'engagement actionnarial, utilisée depuis plusieurs années, revue annuellement est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset management pour exercer son rôle actif d'actionnaire responsable. Nos démarches de vote et d'engagement vont dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG.

### **La politique de vote**

L'exercice des droits de vote est un moyen privilégié pour Ofi Invest Asset management d'établir une relation étroite et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit. Ofi Invest Asset management applique une politique stricte et engagée, particulièrement sur les sujets liés aux rémunérations des dirigeants. Nous n'apportons pas notre soutien aux accords de rémunération si des objectifs significatifs en matière de développement durable n'ont pas été intégrés dans la rémunération variable des dirigeants. Depuis 2001, nous avons instauré une politique qui prévoit de refuser tout soutien à une entreprise si les informations publiées sur les questions ESG sont lacunaires ou inexistantes. Ofi Invest Asset Management est également l'un des premiers gérants d'actifs à avoir intégré l'évaluation de la diversité dans son analyse de vote. Dans ce cadre, le groupe pourrait voter contre la réélection des dirigeants et l'approbation des comptes si les progrès en matière de diversité sont jugés insuffisants.

## **D. Références aux normes internationales**

### **Les engagements responsables d'Abeille Assurances**

Les engagements d'Abeille Assurances en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique se reflètent à travers le fait qu'Abeille Assurances, en tant que filiale d'Aéma Groupe, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI<sup>14</sup>), du Finance for Biodiversity Pledge et de la Net Zero Asset Owner Alliance. Cet engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale se manifeste par l'obligation de mise en place d'une stratégie d'investissement responsable. Abeille Assurances suit également les recommandations de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosure) dont l'objectif est de prodiguer des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique afin de réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

En matière de transparence et de reporting extra financier, le rapport ESG Climat d'Abeille Assurances a pour but d'informer l'ensemble des parties prenantes sur nos activités de développement durable et d'investissement responsable. Par exemple, Abeille Assurances s'est engagée à réduire de 40% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements entre 2019 et 2029 dans le cadre de la mise en place de sa stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris. Le rapport ESG Climat permet de suivre l'atteinte de cet objectif.

---

<sup>14</sup> [www.unpri.org](http://www.unpri.org): les UN PRI incitent les investisseurs à prendre en compte les questions environnementale, sociale et de gouvernance dans leurs gestions d'actifs financiers

# Annexes

## Glossaire

**Actif** : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

**Action** : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : d'intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et d'en retirer un revenu appelé dividende.

**Changement climatique** : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables (GIEC).

**CO<sub>2</sub>** : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

**Contrepartie** : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur

**Critères ESG** : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise

**Développement durable** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (Rapport Brundtland, 1987).

**Droit de vote** : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

**Effet de serre** : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en larguant des gaz entraînant un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène (Météo France).

**Exposition financière** : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

**Gestion sous mandat de gestion** : Dans le cadre de la gestion sous mandats, le client confie la gestion de son épargne à l'assureur qui a la faculté de décider de la manière dont les investissements de son client sont gérés dans le cadre défini par le mandat de gestion. Dans le présent rapport, les mandats de gestion incluent les fonds en euros gérés par Ofi Invest Asset Management ainsi que tout fonds géré en représentation d'un contrat d'assurance.

**Intensité carbone** : L'intensité carbone est le rapport des émissions de CO<sub>2</sub> à la production de l'entreprise.

**Investissement Socialement Responsable** : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

**Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France** : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires).

**Loi énergie climat** : Adopté le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires).

**Obligation** : Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

**Portefeuille** : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

**Risque de crédit** : Risque qu'un emprunteur/émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

**Scénario 2 °C** : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2 °C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

**Scope 1** : Emissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise

**Scope 2 :** Emissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

**Scope 3 :** Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

**Unité de compte :** Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.



## Détails méthodologiques

### Méthodologie de mesure de la Climate VaR (MSCI)

MSCI ESG Research utilise une méthodologie hybride top-down et bottom-up pour calculer les risques et les opportunités liés au changement climatique, tels que les futures politiques ciblant les réductions d'émissions, le potentiel des technologies à faible teneur en carbone et les risques météorologiques extrêmes.

La modélisation des risques politiques de MSCI ESG Research quantifie les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque pays intégré dans les engagements nationaux, appelés contributions déterminées au niveau national (CDN), qui font partie de l'Accord de Paris. Les objectifs de réduction des émissions des pays sont ensuite décomposés en objectifs sectoriels qui sont reliés à la base de données des sites de production de MSCI ESG Research en attribuant des objectifs de réduction des émissions sectorielles aux sites de production des entreprises. Cela donne un aperçu des exigences en matière de réduction des émissions pour les installations détenues et exploitées par les entreprises à l'échelle mondiale.

En utilisant des estimations des prix futurs du carbone dans le cadre de scénarios politiques spécifiques, MSCI ESG Research calcule ensuite les coûts associés à ces objectifs de réduction des émissions et calcule la "Policy Climate Value-at-Risk" pour plus de 22 000 entreprises. L'analyse de transition de MSCI ESG Research évalue également les parts de marché actuelles des revenus verts sur la base des données Cleantech de MSCI, ainsi que la notation des technologies à faible teneur en carbone dans tous les secteurs GICS. La qualité des brevets est évaluée sur la base de méthodes statistiques, telles que les citations antérieures et postérieures, la couverture géographique et sectorielle. L'indicateur "Technology Opportunity" qui en résulte est un indicateur de rendement à la hausse pour plus de 5 000 émetteurs. En outre, MSCI ESG Research prend également en compte les impacts indirects du risque climatique liés à la consommation d'électricité et à la chaîne d'approvisionnement (Scopes 2 & 3). Enfin, les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, ainsi que la charge (ou l'opportunité) financière qui en découle pour les entreprises en raison de l'impact sur leurs installations. En utilisant les 35 dernières années de modèles météorologiques observés pour établir une base historique ainsi que des modèles climatiques de pointe, MSCI ESG Research met en perspective les développements climatiques aigus et chroniques en modélisant les coûts des dommages aux actifs et des interruptions d'activité respectivement.

### Méthodologie de mesure de l'intensité carbone

L'intensité carbone d'un portefeuille est la moyenne des intensités carbone des entreprises en portefeuille (émissions de gaz à effet de serre des sociétés investies normalisées par leur chiffre d'affaires), et pondérées par le poids des entreprises en portefeuille. Abeille Assurances mesure l'intensité carbone de son portefeuille grâce aux données fournies par MSCI.

### Méthodologie de mesure de l'empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un portefeuille est l'agrégation des émissions de gaz à effet de serre des actifs investis pondérées par la part de détention dans l'entreprise que représente l'investissement du portefeuille. Abeille Assurances mesure l'empreinte carbone de son portefeuille grâce aux données fournies par MSCI.



## Echelle de maturité NZIF

Exhibit 3 – NZIF 2.0 maturity scale alignment categories and criteria

| Asset alignment criteria        |                                                                                                                                                            | Criteria for lower impact companies |         |          |           |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------|----------|-----------|
| Criteria                        | Descriptions                                                                                                                                               | Net-zero                            | Aligned | Aligning | Committed |
| Net-zero criteria               | Asset with emissions intensity required by the sector and regional pathway for 2050 and whose operational model will maintain this performance             | X                                   |         |          |           |
| 1. Ambition                     | A long-term 2050 goal consistent with achieving global net-zero                                                                                            |                                     | X       | X        | X         |
| 2. Targets                      | Short- and medium-term science-based targets to reduce GHG emissions                                                                                       |                                     | X       | X        |           |
| 3. Emissions performance        | Current absolute or emissions intensity is at least equal to a relevant net zero pathway                                                                   |                                     | X       |          |           |
| 4. Disclosure                   | Disclosure of operational Scope 1, 2 and material Scope 3 emissions                                                                                        |                                     | X       | X        |           |
| 5. Decarbonization plan         | A quantified set of measures exists to achieve short- and medium-term science-based targets by reducing GHGs and increasing green revenues, when relevant. |                                     | X       | X        |           |
| 6. Capital allocation alignment | A clear demonstration that capital expenditures are consistent with a relevant net zero pathway                                                            |                                     | X       |          |           |

Source: MSCI S&C, Paris Aligned Investment Initiative (PAII) Net Zero Investment Framework (NZIF 2.0) (2024).

## Méthodologie de calcul de l'Implied Temperature Raise (ITR)

L'ITR est une métrique implicite qui traduit la façon dont les entreprises/les portefeuilles s'alignent vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100. Elle se base sur une approche cumulative au travers des 3 scopes d'émissions de GES, qui considère une neutralité carbone atteinte en 2070. L'ITR capture sur toute cette période à la fois le budget carbone en ligne avec le scénario de limitation à 2°C et les émissions de CO2 en projection des émetteurs (avec la prise en compte de leurs objectifs de réductions communiqués/estimés). Cela permet de définir un ratio d'Overshoot/d'Undershoot nécessaire à la modélisation du réchauffement (ou refroidissement) additionnel greffé aux 2°C de base du scénario. L'agrégation de la métrique au niveau portefeuille se base sur une approche par la détention en valeur d'entreprise (EVIC, ou Enterprise Value Including Cash). La méthodologie et les métriques sont fournies par MSCI.

## L'empreinte biodiversité de Carbon 4 Finance

Carbon4 Finance nous permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance (MSA) par km<sup>2</sup>.

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

- Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
- Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km<sup>2</sup> (Mean Species Abundance par km<sup>2</sup>), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques (les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb\* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

## Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

| Classe d'actif | Libellé portefeuille                     | Classification SFDR |
|----------------|------------------------------------------|---------------------|
| OPC            | BLUEBAAM                                 | 8                   |
| OPC            | 17Capital Strategic Lending Fund 6       | 8                   |
| OPC            | 2i Sélection                             | 8                   |
| OPC            | ABEILLE ACTIONS CONVEX FPS               | 8                   |
| OPC            | ABEILLE ACTIONS S2                       | 8                   |
| OPC            | ABEILLE INFRA EQUITY 2024 FPS            | 8                   |
| OPC            | ABEILLE MESSINE 5                        | 8                   |
| OPC            | ABEILLE OVERLAY ACTIONS EURO FCP         | 8                   |
| OPC            | ABEILLE STRUCTURE INDEX1                 | 8                   |
| OPC            | abrdn - Emerging Markets CorpBd          | 8                   |
| OPC            | Afer Actions Amérique                    | 8                   |
| OPC            | Afer Actions Euro                        | 8                   |
| OPC            | AFER ACTIONS PME                         | 8                   |
| OPC            | Afer Crédit Court                        | 8                   |
| OPC            | Afer Crédit Flexible                     | 8                   |
| OPC            | Afer Generation Big Data                 | 8                   |
| OPC            | Afer Generation Credit Financials        | 8                   |
| OPC            | Afer Global Souverains                   | 8                   |
| OPC            | ALGEBRIS FINANCIAL CREDIT FUND           | 8                   |
| OPC            | Allianz US Short Duration High Income Bd | 8                   |
| OPC            | Alvearium Equity                         | 8                   |
| OPC            | Amundi Asset Management                  | 8                   |
| OPC            | ANDERA PARTNER                           | 8                   |
| OPC            | ANTIN INF PAR V                          | 8                   |
| OPC            | ARDIAN BUYOUT FD                         | 8                   |
| OPC            | ARDIAN EXPANSION FUND VI SLP UNITS       | 8                   |
| OPC            | Ardian France                            | 8                   |
| OPC            | Aviva France Global High Yield Fund      | 8                   |
| OPC            | AVIVA INVESTORS ALPHA TAUX               | 8                   |
| OPC            | Aviva Investors Emerging Markets Bond Fd | 8                   |
| OPC            | Aviva Investors Emerging Mkts Corp Bd Fd | 8                   |
| OPC            | Aviva Investors Invm Solu Emerg Mkts Dbt | 8                   |
| OPC            | AXAIMFIIS US Short Duration High Yield   | 8                   |
| OPC            | AXAWF Global Convertibles                | 8                   |
| OPC            | AXAWF US High Yield Bonds                | 8                   |
| OPC            | Bételgeuse                               | 8                   |
| OPC            | BGF US Dollar High Yield Bond Fund       | 8                   |
| OPC            | BLACKFIN TECH 2 FPCI                     | 8                   |
| OPC            | BNY Mellon Global Short-Dtd Hi Yld Bd Fd | 8                   |
| OPC            | Candriam Bds Euro High Yield             | 8                   |
| OPC            | Comgest Growth Europe                    | 8                   |
| OPC            | DWS INVESTMENT MANAGEMENT AMERICAS INC   | 8                   |
| OPC            | EMERGENCE ACT II                         | 8                   |

|     |                                          |   |
|-----|------------------------------------------|---|
| OPC | EMERGENCE SICAV EMERGENCE EURO           | 8 |
| OPC | EMERGENCE TECHS FOR GOOD                 | 8 |
| OPC | Eurazeo Global Investor                  | 8 |
| OPC | EURAZEO GROWTH FUND III SLP 1            | 8 |
| OPC | Fidelity US High Yield Fund              | 8 |
| OPC | FIVE ARROW MANAGERS GP SAS               | 8 |
| OPC | Fonds Stratégique des Transitions SLP    | 8 |
| OPC | FPCI CAP 7                               | 8 |
| OPC | GS Emerging Markets Corporate Bond Port  | 8 |
| OPC | HSBC GIF Euro High Yield Bond            | 8 |
| OPC | IK PARTNERS                              | 8 |
| OPC | Infravia Capital Partners                | 8 |
| OPC | INNOVAFONDS                              | 8 |
| OPC | IXO 5 FPCI                               | 8 |
| OPC | JEITO SLP                                | 8 |
| OPC | JPM US Select Equity Fund                | 8 |
| OPC | LAC I SLP                                | 8 |
| OPC | LAUXERA CAPITAL PARTNER SAS              | 8 |
| OPC | LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL                | 8 |
| OPC | Lazard Small Caps Euro                   | 8 |
| OPC | M&G (Lux) European Strategic Value Fd    | 8 |
| OPC | MBO FLEX 1 SLP                           | 8 |
| OPC | MFS Meridian Emerging Markets Debt Fund  | 8 |
| OPC | MS INV F Global Convertible Bond Fund    | 8 |
| OPC | Naxicap Investment Opportunities III SLP | 8 |
| OPC | Neuberger Berman Corporate Hybrid Bd Fd  | 8 |
| OPC | Neuberger Berman Short Dur Em Mkt Dbt Fd | 8 |
| OPC | NOVI 2                                   | 8 |
| OPC | ODDO BHF Euro Credit Short Duration      | 8 |
| OPC | Ofi Invest Actions Euro                  | 8 |
| OPC | Ofi Invest Actions Japon                 | 8 |
| OPC | Ofi Invest Asset Management              | 8 |
| OPC | Ofi Invest Energy Strategic Metals       | 8 |
| OPC | Ofi Invest Euro High Yield               | 8 |
| OPC | Ofi Invest Global Convertible Bond       | 8 |
| OPC | Ofi Invest Valeurs Euro                  | 8 |
| OPC | PAI PARTNER VIII SCSP                    | 8 |
| OPC | PIMCO GIS US High Yield Bond Fund        | 8 |
| OPC | Quadrille Technologies V Companies SLP   | 8 |
| OPC | RAISE INVESTISSEMENT                     | 8 |
| OPC | Red River West II Growth SLP             | 8 |
| OPC | Sirius                                   | 8 |
| OPC | SOFRAGI                                  | 8 |
| OPC | Swen Capital Partners                    | 8 |
| OPC | Tikehau Investment Management            | 8 |
| OPC | UBS (Lux) BS Convert Global (EUR)        | 8 |
| OPC | Natural Capital Fund SCSp                | 9 |

|     |                                      |   |
|-----|--------------------------------------|---|
| OPC | Abeille La Fabrique Emploi Dynamique | 9 |
| OPC | Abeille La Fabrique Impact ISR       | 9 |
| OPC | AFER Actions Emploi Dynamique        | 9 |
| OPC | ALLIANCE FOR IMPACT FPCI FACTO       | 9 |
| OPC | ALLIANCE FOR IMPACT FPCI INVES       | 9 |
| OPC | BLUE OCEAN FPS                       | 9 |
| OPC | CAPENERGIE 5 SLP                     | 9 |
| OPC | CI IV US AIV Non-QPPF SCSp           | 9 |
| OPC | CITIZEN CAPITAL III FONDS D EN       | 9 |
| OPC | CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND SLP      | 9 |
| OPC | CONQUEST INFRASTRUCTURE SLP          | 9 |
| OPC | Copenhagen Infrastructure Part       | 9 |
| OPC | EIFFEL TRANSITION INFRASTRUCTU       | 9 |
| OPC | EPOPEE INFRA CLIMAT SLP              | 9 |
| OPC | FONDS NOV SANTE ACTIONS NON CO       | 9 |
| OPC | Fonds Objectif Climat Actions 1      | 9 |
| OPC | MERIDIAM TRANSITION FIPS             | 9 |
| OPC | MIROVA ENERGY TRANSITION 5 SLP       | 9 |
| OPC | MIROVA EUROFIDEME 4 FPS              | 9 |
| OPC | Mirova SA                            | 9 |
| OPC | PARIS FONDS VERT FCPI                | 9 |
| OPC | QUAERO EUROPEAN INFRASTRUCTUR        | 9 |
| OPC | RING ALTITUDE GROWTH                 | 9 |
| OPC | STARQUEST ISF SOLIDAIRE SAS          | 9 |
| OPC | SWEN IMPACT FD FOR TRANSITION2       | 9 |

| Classe d'actif | Libellé portefeuille                        | Classification SFDR |
|----------------|---------------------------------------------|---------------------|
| UC             | Amundi Fds Em Mkts Eq Foc A EUR C           | 8                   |
| UC             | AB Emerging Market Corp Debt A2 EUR H       | 8                   |
| UC             | Aberdeen EM Corporate Bond Fund K Acc H EUR | 8                   |
| UC             | abrdn-Japan Sustainable Eqty S Acc HEUR     | 8                   |
| UC             | AFER 2029 IG                                | 8                   |
| UC             | AFER 2030 IG                                | 8                   |

|    |                                          |   |
|----|------------------------------------------|---|
| UC | Afer Actions Amérique                    | 8 |
| UC | Afer Actions Euro A                      | 8 |
| UC | Afer Actions PME Classic                 | 8 |
| UC | Afer Avenir Senior                       | 8 |
| UC | Afer Convertibles                        | 8 |
| UC | Afer Diversifié ISR                      | 8 |
| UC | Afer Euro High Yield C/D                 | 8 |
| UC | Afer Experimmo ISR                       | 8 |
| UC | Afer Génération 2030 IG                  | 8 |
| UC | Afer Génération Act PME                  | 8 |
| UC | Afer Génération Actions Amérique         | 8 |
| UC | Afer Génération Actions Biodiversité     | 8 |
| UC | Afer Génération Actions Euro             | 8 |
| UC | Afer Génération Actions Japon            | 8 |
| UC | Afer Génération Avenir Senior            | 8 |
| UC | Afer Génération Big Data                 | 8 |
| UC | Afer Génération Blockchain Global Equity | 8 |
| UC | Afer Génération Climat                   | 8 |
| UC | Afer Génération Crédit Court             | 8 |
| UC | Afer Génération Credit Financials        | 8 |
| UC | Afer Génération Crédit Flexible          | 8 |
| UC | Afer Génération Diversifié Durable       | 8 |
| UC | Afer Génération Euro High Yield          | 8 |
| UC | Afer Génération Flexible Monde           | 8 |
| UC | Afer Génération Glob Sov                 | 8 |
| UC | Afer Génération Grandes Marques          | 8 |
| UC | Afer Génération High Yield 2029          | 8 |
| UC | Afer Génération Liquidités               | 8 |
| UC | Afer Génération Patrimoine               | 8 |
| UC | Afer Génération Premium                  | 8 |
| UC | Afer Génération Valor                    | 8 |
| UC | Afer High Yield 2027                     | 8 |
| UC | Afer High Yield 2029                     | 8 |
| UC | Afer High Yield 2027                     | 8 |
| UC | Afer Patrimoine C/D                      | 8 |
| UC | Afer Premium R EUR                       | 8 |
| UC | Amundi Actions Or PC                     | 8 |
| UC | Amundi Fds Glb Eq Inc Sel A2 EUR C       | 8 |
| UC | Amundi Fds US Bond A EUR C               | 8 |
| UC | Amundi Fds US Bond A EUR H C             | 8 |
| UC | Amundi Fds US Eq Fundm Gr A EUR C        | 8 |
| UC | Amundi Fds US Eq Fundm Gr A EUR H C      | 8 |
| UC | Amundi Funds US Bond I2 EUR Hdg (C)      | 8 |
| UC | BDL Rempart C                            | 8 |
| UC | BGF Systematic Glbl SmallCap A2          | 8 |
| UC | BGF US Dollar High Yield Bd A2           | 8 |

|    |                                          |   |
|----|------------------------------------------|---|
| UC | BGF US Dollar High Yield Bd A2 EUR H     | 8 |
| UC | BGF World Healthscience A2               | 8 |
| UC | BGF World Healthscience Fund I2 EUR      | 8 |
| UC | BGF World Technology A2                  | 8 |
| UC | BGF World Technology Fund I2 EUR         | 8 |
| UC | BNP Paribas Disrpt Tech Cl C             | 8 |
| UC | BNP Paribas US Small Cap Classic H EURC  | 8 |
| UC | BNY Mellon Glb ShrtDtd HY Bd EUR A Acc   | 8 |
| UC | BNY Mellon Glb ShrtDtd HY Bd EUR H Acc H | 8 |
| UC | Candriam Bds Global Government C EUR Cap | 8 |
| UC | Canopée Equilibre C                      | 8 |
| UC | CAP Sante Capim                          | 8 |
| UC | Carmignac Patrimoine A EUR Acc           | 8 |
| UC | Carmignac Pf Flexible Bond A EUR Acc     | 8 |
| UC | Carmignac Sécurité AW EUR Acc            | 8 |
| UC | Charentes Equicroissance                 | 8 |
| UC | CM-AM Convictions Euro RC                | 8 |
| UC | CM-AM Global Gold RC                     | 8 |
| UC | Comgest Growth Europe EUR Acc            | 8 |
| UC | Comgest Monde C                          | 8 |
| UC | CPR Actions USA Responsable P            | 8 |
| UC | CPR Croissance Dynamique P               | 8 |
| UC | CPR Croissance Réactive P                | 8 |
| UC | CPR Invest - Global Gold Mines R EUR Acc | 8 |
| UC | CPR Invest Climate Action A EUR Acc      | 8 |
| UC | CPR Invest Euro Strat Autonomy A-EUR-Acc | 8 |
| UC | CPR Invest Gbl Dsrpt Opp A1 EUR Acc      | 8 |
| UC | CPR Invest Global Resources A EUR Acc    | 8 |
| UC | CPR Invest Hydrogen A EUR Acc            | 8 |
| UC | CPR Silver Age P                         | 8 |
| UC | DBL Avenir Patrimoine                    | 8 |
| UC | DNCA Actions Euro PME R                  | 8 |
| UC | DNCA Alpha Bonds AFERGE EUR              | 8 |
| UC | DNCA Invest Alpha Bonds B EUR            | 8 |
| UC | DNCA Invest ONE A EUR                    | 8 |
| UC | DNCA Sérénité Plus C                     | 8 |
| UC | Dorval Convictions RC                    | 8 |
| UC | Dorval Global Conservative RC            | 8 |
| UC | DPAM B Bonds Eur Govt L Cap              | 8 |
| UC | DPAM B Eqs NewGems Sust B Cap            | 8 |
| UC | DWS Concept Kaldemorgen EUR LC           | 8 |
| UC | DWS Invest Artificial Intlgn LC          | 8 |
| UC | Echiquier Artificial Intelligence B EUR  | 8 |
| UC | Echiquier Arty SRI A                     | 8 |
| UC | EdR SICAV Financial Bonds A EUR          | 8 |

|    |                                        |   |
|----|----------------------------------------|---|
| UC | EdR SICAV Millesima 2030 A             | 8 |
| UC | EdRF Bond Allocation A EUR Acc         | 8 |
| UC | EdRF Healthcare A EUR                  | 8 |
| UC | Eleva Abs Ret Eurp A1 EUR acc          | 8 |
| UC | Eleva Euroland Selection A2 EUR acc    | 8 |
| UC | Esperluette Privilège C                | 8 |
| UC | Euodia Dynamique A                     | 8 |
| UC | Eurose C                               | 8 |
| UC | Fidelity Em Mkts A-Acc-EUR H           | 8 |
| UC | Fidelity Global Technology A-Acc-EUR   | 8 |
| UC | Fidelity Target™ 2030 A-Acc-EUR        | 8 |
| UC | Fidelity Target™ 2035 A-Acc-EUR        | 8 |
| UC | Fidelity Target™ 2040 A-Acc-EUR        | 8 |
| UC | Fidelity Target™ 2045 A-Acc-EUR        | 8 |
| UC | Fidelity Target™ 2050 A-Acc-EUR        | 8 |
| UC | Fidelity Target™ 2055 A-Acc-EUR        | 8 |
| UC | Fidelity Target™ 2060 A-Acc-EUR        | 8 |
| UC | First Eagle Amundi Resilient Eq AE-C   | 8 |
| UC | Flornoy Convictions V                  | 8 |
| UC | Flornoy Valeurs Familiales V           | 8 |
| UC | Gay-Lussac Microcaps Europe A FCP      | 8 |
| UC | Génération Alpha C                     | 8 |
| UC | Generation EVO C                       | 8 |
| UC | GS Patrimonial Aggr-P Cap EUR          | 8 |
| UC | GS Patrimonial Balanced-P Cap EUR      | 8 |
| UC | Hegoa RC EUR                           | 8 |
| UC | Helium Fund Selection B-EUR            | 8 |
| UC | Indépendance AM Europe Small A (C)     | 8 |
| UC | Invesco Euro Bond E EUR Acc            | 8 |
| UC | Invesco Euro Bond Fund Z Acc EUR       | 8 |
| UC | Invesco Pan European Hi Inc A EUR Acc  | 8 |
| UC | IVO Emerg Mrts Corp Debt EUR R Acc     | 8 |
| UC | JPM America Equity A (acc) EUR         | 8 |
| UC | JPM America Equity A (acc) EURH        | 8 |
| UC | JPM China A-Share Opps A (acc) EUR     | 8 |
| UC | JPM Euroland Dynamic A perf (acc) EUR  | 8 |
| UC | JPM Global Corp Bd A (acc) EUR H       | 8 |
| UC | JPM Global Government Bond D (acc) EUR | 8 |
| UC | JPM Global Select Equity A (acc) EUR   | 8 |
| UC | Keren Corporate C                      | 8 |
| UC | Keren Essentiels C                     | 8 |
| UC | Keren Patrimoine C                     | 8 |
| UC | KS Quant Return C                      | 8 |
| UC | Lazard Credit Opportunities RC EUR     | 8 |
| UC | Lazard High Yield 2029 RC EUR          | 8 |

|    |                                         |   |
|----|-----------------------------------------|---|
| UC | Lazard Patrimoine Opport SRI RC EUR     | 8 |
| UC | Lazard Patrimoine SRI RC EUR            | 8 |
| UC | Lazard Small Caps Euro R                | 8 |
| UC | LF Philosoph 2A C                       | 8 |
| UC | LO Funds All Roads Conservative EUR PA  | 8 |
| UC | M&G (Lux) Asian A EUR Acc               | 8 |
| UC | M&G (Lux) Eurp Strat Val A EUR Acc      | 8 |
| UC | M&G (Lux) Glb Dividend A EUR Acc        | 8 |
| UC | M&G (Lux) Global Listed Infrs A EUR Acc | 8 |
| UC | M&G (Lux) Japan A EUR Acc               | 8 |
| UC | M&G (Lux) Optimal Income A EUR Acc      | 8 |
| UC | Mandarine Europe Microcap R EUR         | 8 |
| UC | Mandarine Unique S&M Caps Europe R EUR  | 8 |
| UC | Moneta Long Short A                     | 8 |
| UC | Moneta Multi Caps C                     | 8 |
| UC | Muzinich Europeyield HEUR Acc A         | 8 |
| UC | Neuberger Berman Glb Eq Mgrnd EUR       | 8 |
| UC | Norden SRI                              | 8 |
| UC | Oddo BHF Euro Credit Short Dur CR-EUR   | 8 |
| UC | Oddo BHF Exklusiv:PolarisBalCR-EUR      | 8 |
| UC | Oddo BHF Exklusiv:PolarisDynamicCR-EUR  | 8 |
| UC | Oddo BHF Polaris Flexible CR EUR        | 8 |
| UC | Oddo BHF Polaris Moderate CR EUR        | 8 |
| UC | ODDO Euro Credit Short Duration CI-EUR  | 8 |
| UC | ODDO Génération CI-EUR                  | 8 |
| UC | Ofi Invest Actions Euro A               | 8 |
| UC | Ofi Invest Actions Japon AH             | 8 |
| UC | Ofi Invest Alpha Yield C                | 8 |
| UC | Ofi Invest Biodiversity Global Equity R | 8 |
| UC | Ofi Invest Convertibles Monde           | 8 |
| UC | Ofi Invest Energy Strategic Metals R    | 8 |
| UC | Ofi Invest ESG Actns Clmt Eurp A EURAcc | 8 |
| UC | Ofi Invest ESG Actns Clmt EurpAFERCIInc | 8 |
| UC | Ofi Invest ESG Crédit Bonds Euro 1-3 R  | 8 |
| UC | Ofi Invest ESG Liquidités A             | 8 |
| UC | Ofi Invest ESG Mid Caps Euro A          | 8 |
| UC | Ofi Invest ESG MultiTrack R             | 8 |
| UC | Ofi Invest Euro High Yield R            | 8 |
| UC | Ofi Invest Global Sovereign Bonds A     | 8 |
| UC | Ofi Invest Grandes Marques A            | 8 |
| UC | Ofi Invest High Yield 2027 A            | 8 |
| UC | Ofi Invest High Yield 2029 A            | 8 |
| UC | Ofi Invest Immo Selection EUR           | 8 |
| UC | Ofi Invest ISR Actions Europe           | 8 |
| UC | Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro A      | 8 |



|    |                                            |   |
|----|--------------------------------------------|---|
| UC | Ofi Invest ISR Croissance Resp A           | 8 |
| UC | Ofi Invest ISR Experimmo A ISR             | 8 |
| UC | Ofi Invest Patrimoine Immobilier EUR       | 8 |
| UC | Ofi Invest Patrimoine Monde                | 8 |
| UC | Ofi Invest Precious Metals R               | 8 |
| UC | Ofi Invest Révolution Démograph Monde A    | 8 |
| UC | Ofi Invest US Equity R EUR                 | 8 |
| UC | Omnibond R                                 | 8 |
| UC | Ostrum Credit Short Dur R/A EUR            | 8 |
| UC | Ostrum Credit Ultra Short Plus RE          | 8 |
| UC | Ostrum SRI Cash Plus R (C) EUR             | 8 |
| UC | Ostrum SRI Crossover L                     | 8 |
| UC | Pictet - Global Thematic Opps-P EUR        | 8 |
| UC | Pictet - Robotics P EUR                    | 8 |
| UC | Pictet Global Thematic Opportunities J EUR | 8 |
| UC | Pictet-Multi Asset Global Opps R EUR       | 8 |
| UC | Pictet-Premium Brands P EUR                | 8 |
| UC | Pictet-Security P EUR                      | 8 |
| UC | Porteurs d'Espérance CL                    | 8 |
| UC | Porteurs d'Espérance FSI-A                 | 8 |
| UC | Primonial Capimmo D.                       | 8 |
| UC | Pythagore                                  | 8 |
| UC | R-co Conviction Club C EUR                 | 8 |
| UC | R-co Conviction Credit Euro F EUR          | 8 |
| UC | R-co Étoile C EUR                          | 8 |
| UC | R-co Target 2028 IG C EUR                  | 8 |
| UC | R-co Target 2029 IG C EUR                  | 8 |
| UC | R-co Thematic Blockchain Global Eq C EUR   | 8 |
| UC | R-co Valor Balanced F EUR                  | 8 |
| UC | R-co Valor C EUR                           | 8 |
| UC | Robeco BP US Large Cap Equities D €        | 8 |
| UC | Robeco BP US Large Cap Equities DH €       | 8 |
| UC | Robeco BP US Large Cap Equities FH EUR     | 8 |
| UC | Robeco Global Consumer Trends D EUR        | 8 |
| UC | Robeco QI Emerging Cnsvr Eqs D €           | 8 |
| UC | Schroder ISF Gbl Corp Bd B Acc EUR Hdg     | 8 |
| UC | Schroder ISF Sust EURO Crdt A Acc EUR      | 8 |
| UC | Schroder Sust Euro Credit C Acc EUR        | 8 |
| UC | Sextant Grand Large A                      | 8 |
| UC | Sigma Dynamique                            | 8 |
| UC | Sycomore Allocation Patrimoine R           | 8 |
| UC | Sycoyield 2030 RC                          | 8 |
| UC | Thematics Meta R/A EUR                     | 8 |
| UC | Tikehau Intl Crs Asts R EUR Acc            | 8 |
| UC | Trianon Investissement C EUR               | 8 |

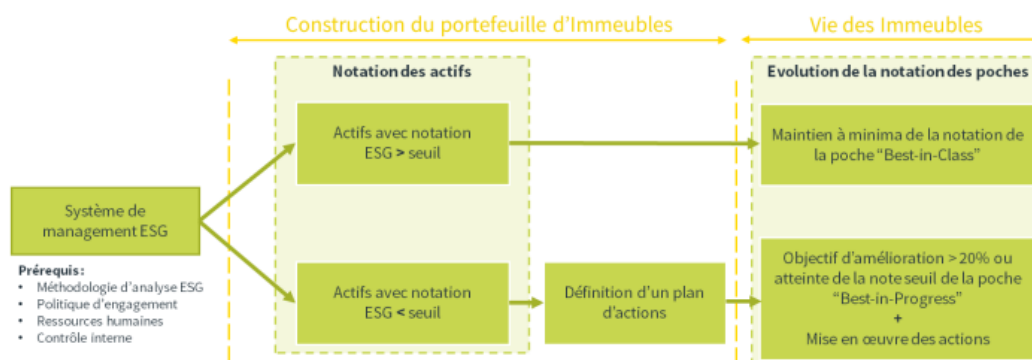
|    |                                          |   |
|----|------------------------------------------|---|
| UC | UBAM Medium Term US Corporate Bd AC EUR  | 8 |
| UC | UBAM Medium Term US Corporate Bd AHC EUR | 8 |
| UC | Varenne Valeur A EUR Acc                 | 8 |
| UC | abrdn-Future Minerals S Acc HEUR         | 8 |
| UC | abrdn-Japan Sustainable Eqty S Acc HEUR  | 8 |
| UC | Amundi EURO High Yield Bond ESG - UCITS  | 8 |
| UC | Aviva Investors MltStratTrgtRet J € Acc  | 8 |
| UC | BGF Systematic Gbl SmallCap A2           | 8 |
| UC | BNP Paribas Disruptive Tech H            | 8 |
| UC | BNP Paribas Global Abs Return Bond C     | 8 |
| UC | BNP Paribas US Small Cap Classic H EURC  | 8 |
| UC | Carmignac Patrimoine A EUR Acc           | 8 |
| UC | CPR Croissance Défensive P               | 8 |
| UC | CPR Croissance Réactive P                | 8 |
| UC | CPR Silver Age P                         | 8 |
| UC | DNCA Actions Euro PME R                  | 8 |
| UC | DNCA Invest Évolutif C EUR               | 8 |
| UC | DNCA Invest ONE A EUR                    | 8 |
| UC | Echiquier Agressor A                     | 8 |
| UC | Echiquier Arty SRI A                     | 8 |
| UC | EdR SICAV Tricolore Convictions A EUR    | 8 |
| UC | EdRF Bond Allocation A EUR Acc           | 8 |
| UC | EdRF Strategic Emerging A EUR            | 8 |
| UC | Ethna-AKTIV R-T                          | 8 |
| UC | Fidelity America A-Acc-EUR H             | 8 |
| UC | Fidelity Em Mkts A-Acc-EUR H             | 8 |
| UC | Fidelity World A-Acc-EUR                 | 8 |
| UC | FIDES Rempart A                          | 8 |
| UC | FIDES US Select Equity A                 | 8 |
| UC | FIDES Valor A                            | 8 |
| UC | JPM Em Mkts Small Cap D (acc) perf EUR   | 8 |
| UC | M&G (Lux) Asian A EUR Acc                | 8 |
| UC | M&G (Lux) Glb Macro Bd B EUR Acc         | 8 |
| UC | M&G (Lux) Optimal Income A EUR Acc       | 8 |
| UC | Mandarine Unique S&M Caps Europe R EUR   | 8 |
| UC | Moneta Multi Caps C                      | 8 |
| UC | Nordea 1 - Stable Return BP EUR          | 8 |
| UC | Norden SRI                               | 8 |
| UC | Ofi Invest Actions Euro A                | 8 |
| UC | Ofi Invest ESG Actns Clmt Eurp A EURAcc  | 8 |
| UC | Ofi Invest ISR Croissance Resp A         | 8 |
| UC | Ofi Invest ISR Experimmo A ISR           | 8 |
| UC | Ostrum Europe MinVol R/A EUR             | 8 |
| UC | R-co Esis C EUR                          | 8 |
| UC | Sextant Grand Large A                    | 8 |

|    |                                         |   |
|----|-----------------------------------------|---|
| UC | Sextant Optimal Income A                | 8 |
| UC | Sextant Regatta 2031 A                  | 8 |
| UC | SLF Bond ESG 6M P2                      | 8 |
| UC | Sycomore Allocation Patrimoine R        | 8 |
| UC | Sycomore Opportunities R                | 8 |
| UC | Sycomore Partners P                     | 8 |
| UC | Templeton Asian Growth N(acc)EUR        | 8 |
| UC | Templeton Emerging Mkts Bd A(acc)EUR-H1 | 8 |
| UC | Templeton Global Ttl Ret N(acc)EUR-H1   | 8 |
| UC | Tikehau Intl Crs Asts R EUR Acc         | 8 |
| UC | Abeille La Fabrique Impact ISR RC       | 9 |
| UC | Afer Actions Emploi R                   | 9 |
| UC | Afer Actions Environnement R            | 9 |
| UC | Afer Génération Actions Environnement   | 9 |
| UC | Afer Génération Green Bonds             | 9 |
| UC | Afer Génération Impact Social           | 9 |
| UC | BNP Aqua Privilège                      | 9 |
| UC | BNP Paribas Aqua Classic                | 9 |
| UC | BNP Paribas Smart Food Cl Cap           | 9 |
| UC | Candriam Equities L Oncology CH EUR Cap | 9 |
| UC | Candriam Sst Bd Euro Corp C € Acc       | 9 |
| UC | Candriam Sst Bd Gbl Hi Yld C € Acc      | 9 |
| UC | Carmignac Emergents A EUR Acc           | 9 |
| UC | Mandarine Global Transition R           | 9 |
| UC | Ofi Invest ESG Social Foc R-C           | 9 |
| UC | Pictet - Clean Energy Transition P EUR  | 9 |
| UC | Pictet Clean Energy Transition J EUR    | 9 |
| UC | Pictet Global Sustainable Crdt HP EUR   | 9 |
| UC | Pictet-Timber P EUR                     | 9 |
| UC | Pictet-Water P EUR                      | 9 |
| UC | Pierre Impact                           | 9 |
| UC | R-co 4Change Green Bonds C EUR          | 9 |
| UC | BNP Paribas Aqua Classic H EUR          | 9 |
| UC | La Française Credit Innovation RC       | 9 |
| UC | M&G (Lux) Sustainable Allc A EUR Acc    | 9 |

## Méthodologie de notation ESG sur l'immobilier

Avant tout projet d'acquisition ou de restructuration, de rénovation, d'extension d'un projet déjà en portefeuille, une analyse ESG approfondie est effectuée. Préalable au passage en comité d'investissement, l'évaluation s'effectue en plusieurs temps. Une première analyse est menée sur la base des données récoltées lors de la première visite de l'actif ainsi que sur la base de la plaquette commerciale de ce dernier. Sur la base de cette première analyse est déterminée la logique d'investissement : logique « Best-in-class » pour un actif ayant déjà de bonnes performances ESG dans sa catégorie ou logique « Best-in-progress » pour les bâtiments qui nécessitent une remise à niveau de leur performance ESG.

### Processus de gestion de la performance ESG pour les actifs immobiliers



Source : Abeille Assurances

Une deuxième analyse plus approfondie permet de sortir le score ESG de l'actif et d'éventuellement fixer les montants d'investissement (« Pour les **actifs en exploitation**, les aspects suivants sont évalués :

| Environnement                                      |                                                     |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Intensité Energétique EF                           | Fluide Frigorigène                                  |
| Intensité Energétique EP                           | Certification Environnementale                      |
| Etiquette DPE / EPC                                | Consommation d'eau                                  |
| Trajectoire énergétique                            | Equipements Hydro économes                          |
| Audit Energétique et Energy Management             | Déchets - Tri sélectif                              |
| Pilotage de la Performance Energétique du bâtiment | Déchets - Gestion des déchets par un prestataire    |
| Energie verte (contrat ou réseau urbain)           | Biodiversité - Taux de Végétalisation               |
| Energie Renouvelable                               | Biodiversité - Dispositifs Ecologiques Installés    |
| Intensité Carbone                                  | Biodiversité - Gestion Ecologique des Espaces Verts |
| Trajectoire Carbone (CRREM, SBTi)                  | Biodiversité - Audit Ecologique                     |

| Social                                                     | Gouvernance                                                |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Accessibilité PMR                                          | Gestion de la chaîne d'approvisionnement                   |
| Mobilité - Distance des transports                         | Résilience au changement climatique                        |
| Mobilité douce - Facilité d'accès aux cyclistes            | Relation Parties Prenantes - Réunions locataires           |
| Mobilité - Bornes de recharges électriques                 | Relation Locataires - Sensibilisation des occupants finaux |
| Mobilité & Services rendus aux occupants                   | Relation Locataires - Satisfaction des locataires          |
| Services rendus aux occupants - Espaces de détente         |                                                            |
| Sécurité des occupants                                     |                                                            |
| Santé & confort des occupants - Confort Thermique          |                                                            |
| Santé & confort des occupants - Confort Acoustique         |                                                            |
| Santé & confort des occupants - Qualité de l'air intérieur |                                                            |

Pour les **actifs en construction ou rénovation**, les critères suivants sont analysés :

| Environnement                                      |                                                      |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Intensité Énergétique EF                           | Certification Environnementale                       |
| Intensité Énergétique EP                           | Consommations d'eau du chantier                      |
| Consommations d'énergie du chantier                | Equipements Hydro économes                           |
| Etiquette DPE / EPC                                | Dispositifs de réduction des consommations d'eau     |
| Performance Thermique du bâtiment                  | Déchets – Local de Stockage                          |
| Trajectoire énergétique                            | Déchets – Déchets de chantier                        |
| Pilotage de la Performance Énergétique du bâtiment | Matériaux de construction – ACV                      |
| Approvisionnement en Energie du site               | Matériaux de construction – Recyclé, bio/géosourcé   |
| Energie Renouvelable                               | Matériaux de construction - Réemploi                 |
| Intensité Carbone                                  | Incidences sur l'environnement Et Pollution des Sols |
| Trajectoire Carbone (CRREM, SBTi)                  | Biodiversité - Taux de Végétalisation                |
| Temps de Retour Carbone (TRC)                      | Biodiversité - Dispositifs Ecologiques Installés     |
| Fluide Frigorigène                                 | Biodiversité - Audit Ecologique                      |

| Social                                                     | Gouvernance                                                            |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Accessibilité PMR                                          | Gestion de la chaîne d'approvisionnement                               |
| Mobilité - Distance des transports                         | Résilience au changement climatique                                    |
| Mobilité douce - Facilité d'accès aux cyclistes            | Ancrage Local - Clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux |
| Mobilité - Bornes de recharges électriques                 | Ancrage Local - Recours à des compétences locales                      |
| Mobilité & Services rendus aux occupants                   | Relation Parties Prenantes - Concertation avec les parties prenantes   |
| Services rendus aux occupants - Espaces de détente         | Relations Parties Prenantes - Sensibilisation des occupants finaux     |
| Services rendus aux occupants - Connectivité               | Politique d'Engagement ESG Ofi Invest RE - Respect des Enjeux ESG      |
| Sécurité des occupants                                     |                                                                        |
| Santé & confort des occupants - Confort Thermique          |                                                                        |
| Santé & confort des occupants - Confort Acoustique         |                                                                        |
| Santé & confort des occupants - Qualité de l'air intérieur |                                                                        |

La prise en compte de ces critères est différenciée en fonction du secteur (logistique, bureau, résidentiel, commerce...) et du pays.

CAPEX verts ») à engager afin d'une mise à niveau sur les critères ESG.

## ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288) – périmètre consolidé

Tableau 1

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

|                                                                                                                                                                                     |      | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                     |      | 0010                | 0020                  | 0040                                                                                                                                                               |
| <b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b>                                                                                                     |      |                     |                       |                                                                                                                                                                    |
| Emissions de gaz à effet de serre                                                                                                                                                   |      |                     |                       |                                                                                                                                                                    |
| 1. Emissions de GES                                                                                                                                                                 |      |                     |                       |                                                                                                                                                                    |
| Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2                                                                                                                            | 0010 | 697 486             | 700 453               | Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030                                                                        |
| Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2                                                                                                                            | 0020 | 196 194             | 195 093               | Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030                                                                        |
| Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2                                                                                                                            | 0030 | 7 680 848           | 7 883 102             | Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030                                                                        |
| 2. Empreinte carbone                                                                                                                                                                |      |                     |                       |                                                                                                                                                                    |
| Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis                                                                                                         | 0040 | 363                 | 437                   | Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030                                                                        |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                  |      |                     |                       |                                                                                                                                                                    |
| Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements | 0050 | 693                 | 762                   | Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives aux activités les plus émettrices (charbon, pétrole et gaz). |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                      |      |                     |                       |                                                                                                                                                                    |
| Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                           | 0060 | 4,1%                | 8,7%                  | Notre part d'investissement évoluera dans le cadre de notre stratégie d'investissement hydrocarbures et charbon                                                    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                 |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                                                                                                                                                                                                             |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 0070 | Consommation : 51%<br>Production : 13% | Consommation : 58%<br>Production : 40% | Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030.                                             |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                                                                                                                                                                                                     |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique                                                                                                                      | 0080 | 0,26                                   | 66                                     | Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030.                                             |
| Biodiversité                                                                                                                                                                                                                                                                    |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité                                                                                                                                                                                |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones                                     | 0090 | 1,1%                                   | 1,2%                                   | Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives à la protection de la biodiversité |
| Eau                                                                                                                                                                                                                                                                             |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| 8. Rejets dans l'eau                                                                                                                                                                                                                                                            |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                                                            | 0100 | 9,9                                    | 67 846                                 | Nous essaierons de réduire cette métrique dans la cadre de nos engagements biodiversité                                                  |
| Déchets                                                                                                                                                                                                                                                                         |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs                                                                                                                                                                                                                         |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                              | 0110 | 22 476                                 | 28 311                                 | Nous essaierons de réduire cette métrique dans la cadre de nos engagement biodiversité                                                   |
| <b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>                                                                                                                      |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| Les questions sociales et de personnel                                                                                                                                                                                                                                          |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                                                                                                      |      |                                        |                                        |                                                                                                                                          |
| Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)                                                 | 0120 | 0,3%                                   | 0,4%                                   | Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le pacte mondial                                                   |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |      |      |      |                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                                                                                                             |      |      |      |                                                                                                           |
| Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0130 | 0,3% | 0,4% | Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le pacte mondial                    |
| 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                                                                                                                                                                |      |      |      |                                                                                                           |
| Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                               | 0140 | 19%  | 14%  | Cet aspect est pris en compte dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet    |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                                                                                                                                                                                                                               |      |      |      |                                                                                                           |
| Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres                                                                                                                                                                                                                | 0150 | 40%  | 40%  | Cette métrique est suivie dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet        |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)                                                                                                                                                                                                                |      |      |      |                                                                                                           |
| Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                                                                                                                                                                                                                                | 0160 | 0,2% | 0,0% | Notre stratégie d'investissement sur les armes controversées interdit les investissements dans ce secteur |

**Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

|                                                                                                                                                                                                        |      | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                        |      | 0010                | 0030                  | 0040                                                                                                                          |
| Environnement                                                                                                                                                                                          |      |                     |                       |                                                                                                                               |
| 15. Intensité de GES                                                                                                                                                                                   |      |                     |                       |                                                                                                                               |
| Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut                                                                                 | 0170 | 161                 | 193                   | Nous monitorons l'empreinte carbone des obligations souveraines en portefeuille, et avons calculé le score ASCOR cette année. |
| Social                                                                                                                                                                                                 |      |                     |                       |                                                                                                                               |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                                                                                                                |      |                     |                       |                                                                                                                               |
| Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national | 0180 | 0                   | 0                     | Nous évitons les investissements dans ces pays                                                                                |



|                                                                                                                                                                                                                                           |             |    |    |                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----|----|------------------------------------------------|
| Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national | <b>0190</b> | 0% | 0% | Nous évitons les investissements dans ces pays |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----|----|------------------------------------------------|

**Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers - mandats**

|                                                                                                                                                   |             | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                   |             | <b>0010</b>         | <b>0030</b>           | <b>0040</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Combustibles fossiles                                                                                                                             |             |                     |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers                                                                             |             |                     |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | <b>0200</b> | 0,00                | 0,00                  | Nous n'investissons pas dans ce type d'actifs immobilier. De surcroît, nos stratégies d'investissement relatives aux combustibles fossiles sont telles que cette performance ne sera pas dégradée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Efficacité énergétique                                                                                                                            |             |                     |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique                                                                      |             |                     |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique                                                             | <b>0210</b> | 91%                 | 93%                   | Les actifs inefficaces sur le plan énergétique correspondent aux actifs avec un EPC (DPE en France) inférieur ou égal à C. La part des actifs inefficaces est pondérée selon les valeurs des actifs à la date de la fin de l'année civile considérée.<br>Pour qu'un EPC d'un actif soit pris en compte dans le calcul, celui doit être valide à la date de publication du PAI, réalisé à l'échelle de l'immeuble et non pas d'un lot, et non vierge, disposant ainsi d'une étiquette avec une lettre affichée. |

**Tableau 2**

|                                                                                                                                                                  |      | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone                                                      |      |                     |                       |                                                                                          |
| Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %) | 0040 | 17%                 | 60%                   | Nous favorisons les entreprises qui s'engagent SBT, dans le cadre de nos objectifs NZAOA |

**Tableau 3**

**Tableau 3.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

|                                                                                                                         |      | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Corruption                                                                                                              |      |                     |                       |                                                                                          |
| 9. Absence de politique en matière de corruption                                                                        |      |                     |                       |                                                                                          |
| Cas de mesures insuffisantes prises pour remédier aux violations des normes anti-corruption et anti-corruption (Yes/No) | 0100 | 0,4%                | 11%                   | Intégré dans nos politiques ESG                                                          |

## Reporting volontaire Taxonomie européenne – Nucléaire et gaz – périmètre Abeille Vie consolidé

| Activités liées à l'énergie nucléaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.                                                                                                                               | OUI |
| L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. | OUI |
| L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.                                         | OUI |
| Activités liées au gaz fossile                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |
| L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.                                                                                                                                                                                                                            | OUI |
| L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.                                                                                                                                                                            | OUI |
| L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.                                                                                                                                                                      | OUI |

| Activités économiques                                                                                                                                                                       | Activité                                                                                                                                                                             | Code NACE        | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) |        |                                            |        |                                           |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------|--------|-------------------------------------------|-------|
|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                      |                  | CCM + CCA                                                                                               |        | Atténuation du changement climatique (CCM) |        | Adaptation au changement climatique (CCA) |       |
|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                      |                  | Montant                                                                                                 | %      | Montant                                    | %      | Montant                                   | %     |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Nucléaire - Phases pré- commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible | M72 et M72.1     | 148 151 379,69 €                                                                                        | 1,50%  | 148 151 379,69 €                           | 1,52%  | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Nucléaire - construction et exploitation de nouvelles centrales                                                                                                                      | D35.11 et F42.22 | 194 205 076,04 €                                                                                        | 1,96%  | 194 205 076,04 €                           | 1,99%  | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Nucléaire - production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes                                                                                  | D35.11 et F42.22 | 2 101 819 835,44 €                                                                                      | 21,22% | 2 101 819 835,44 €                         | 21,57% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Gaz- Production d'électricité à partir du gaz                                                                                                                                        | D35.11 et F42.22 | 174 808 471,46 €                                                                                        | 1,77%  | 174 808 471,46 €                           | 1,79%  | - €                                       | 0,00% |

|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                         |                   |                    |         |                    |         |                  |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|---------|--------------------|---------|------------------|---------|
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Gaz - Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux                          | D.35.11 et D35.30 | 86 303 378,68 €    | 0,87%   | 86 303 378,68 €    | 0,89%   | - €              | 0,00%   |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain | D35.30            | 80 825 522,95 €    | 0,82%   | 80 825 522,95 €    | 0,83%   | - €              | 0,00%   |
| <b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>                           |                                                                                                                                         |                   | 7 117 065 188,07 € | 71,87%  | 6 959 604 210,88 € | 71,41%  | 157 460 977,19 € | 100,00% |
| <b>Total ICP applicable</b>                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                         |                   | 9 903 178 852,33 € | 100,00% | 9 745 717 875,14 € | 100,00% | 157 460 977,19 € | 100,00% |

| Activités économiques                                                                                                                                                                     | Activité                                                                                                                                                                             | Code NACE         | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) |       |                                            |       |                                           |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------|-------|-------------------------------------------|-------|
|                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                      |                   | (CCM+CCA)                                                                                               |       | Atténuation du changement climatique (CCM) |       | Adaptation au changement climatique (CCA) |       |
|                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                      |                   | Montant                                                                                                 | %     | Montant                                    | %     | Montant                                   | %     |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | Nucléaire - Phases pré- commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible | M72 et M72.1      | 44 445,41 €                                                                                             | 0,00% | 44 445,41 €                                | 0,00% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | Nucléaire - construction et exploitation de nouvelles centrales                                                                                                                      | D35.11 et F42.22  | 3 719 603,90 €                                                                                          | 0,21% | 3 719 603,90 €                             | 0,21% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | Nucléaire - production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes                                                                                  | D35.11 et F42.22  | 39 720 344,82 €                                                                                         | 2,24% | 39 720 344,82 €                            | 2,24% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | Gaz- Production d'électricité à partir du gaz                                                                                                                                        | D35.11 et F42.22  | 639 716,64 €                                                                                            | 0,04% | 639 716,64 €                               | 0,04% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | Gaz - Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux                                                                       | D.35.11 et D35.30 | 889 628,54 €                                                                                            | 0,05% | 889 628,54 €                               | 0,05% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable | Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain                                              | D35.30            | 242 476,57 €                                                                                            | 0,01% | 242 476,57 €                               | 0,01% | - €                                       | 0,00% |

|                                                                                                                                                          |  |  |  |                    |         |                    |         |   |              |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--------------------|---------|--------------------|---------|---|--------------|---------|
| Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable |  |  |  | 1 729 899 565,82 € | 97,45%  | 1 724 410 968,38 € | 97,44%  | € | 5 488 597,45 | 100,00% |
| Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable                                 |  |  |  | 1 775 155 781,71 € | 100,00% | 1 769 667 184,26 € | 100,00% | € | 5 488 597,45 | 100,00% |

| Activités économiques                                                                                                                                                                                                      | Activité                                                                                                                                                                             | Code NACE         | Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage) |       |                                            |       |                                           |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------|-------|-------------------------------------------|-------|
|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                      |                   | (CCM+CCA)                                                                                               |       | Atténuation du changement climatique (CCM) |       | Adaptation au changement climatique (CCA) |       |
|                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                      |                   | Montant                                                                                                 | %     | Montant                                    | %     | Montant                                   |       |
| Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Nucléaire - Phases pré- commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible | M72 et M72.1      | 1 523,61 €                                                                                              | 0,00% | 1 523,61 €                                 | 0,00% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Nucléaire - construction et exploitation de nouvelles centrales                                                                                                                      | D35.11 et F42.22  | 56 298,49 €                                                                                             | 0,00% | 56 298,49 €                                | 0,00% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Nucléaire - production d'électricité à partir d'énergie nucléaire dans les installations existantes                                                                                  | D35.11 et F42.22  | 1 985 790,38 €                                                                                          | 0,10% | 1 985 790,38 €                             | 0,10% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Gaz- Production d'électricité à partir du gaz                                                                                                                                        | D35.11 et F42.22  | 24 899 601,63 €                                                                                         | 1,22% | 24 899 601,63 €                            | 1,30% | - €                                       | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Gaz - Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux                                                                       | D.35.11 et D35.30 | 7 098 887,43 €                                                                                          | 0,35% | 7 093 957,36 €                             | 0,37% | 4 930,07 €                                | 0,00% |
| Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable | Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain                                              | D35.30            | 53 002,58 €                                                                                             | 0,00% | 53 002,58 €                                | 0,00% | - €                                       | 0,00% |

|                                                                                                                                                                                            |  |  |  |                    |         |                    |         |                  |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--------------------|---------|--------------------|---------|------------------|---------|
| Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable |  |  |  | 2 003 925 995,92 € | 98,33%  | 1 885 854 319,56 € | 98,22%  | 118 071 676,36 € | 100,00% |
| Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable                                 |  |  |  | 2 038 021 100,04 € | 100,00% | 1 919 944 493,61 € | 100,00% | 118 076 606,43 € | 100,00% |

| Activités économiques                                                                                                                                                                                                                            | Activité visée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Montant             | %       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------|
| Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.                                                                                                                               | 200 440 460,21 €    | 0,63%   |
| Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. | 272 485 413,92 €    | 0,86%   |
| Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.                                         | 3 171 344 859,56 €  | 10,04%  |
| Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.                                                                                                                                                                                                                            | 3 859 174 064,32 €  | 12,21%  |
| Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.                                                                                                                                                                            | 1 806 580 185,51 €  | 5,72%   |
| Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.                                                                                                                                                                      | 497 873 508,63 €    | 1,58%   |
| Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 21 789 428 418,78 € | 68,96%  |
| Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 31 597 326 910,93 € | 100,00% |

Assurance & Protection  
Épargne & Retraite

**abeille**   
ASSURANCES

**[www.abeille-assurances.fr](http://www.abeille-assurances.fr)**

